



Industrie Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/45-1999

ISBN 0-660-61057-4



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Industrie Canada
Rapport sur le rendement



Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Ministre de l'Industrie

Introduction

Le gouvernement s'étant engagé à mieux renseigner la population sur la gestion de ses dépenses, Industrie Canada a élaboré un cadre de planification stratégique à long terme qui donnera au Parlement, à la population canadienne et à ses clients une idée plus claire, fondée sur les résultats, des mesures qu'il prend pour être leur partenaire indispensable. En 1998-1999, cette initiative était au nombre des priorités du Ministère, qui a mis son personnel de direction au défi d'établir une structure de planification et de rapport axée sur ses objectifs stratégiques.

Au cours de l'exercice, les hauts fonctionnaires d'Industrie Canada ont participé à l'élaboration d'une structure qui montre mieux à la population du pays comment le Ministère contribue à la réalisation du Programme Emploi et croissance du gouvernement. Relevant le défi, ils ont retenu 16 résultats clés qui précisent les réalisations escomptées du Ministère et servent de cadre pour rendre compte de son rendement.

Ce cadre de planification donne au lecteur un aperçu des raisons qui ont incité Industrie Canada à choisir les programmes et les services qu'il offre. Il montre comment ceux-ci permettront au Ministère, dans l'exercice de son mandat, d'obtenir les résultats escomptés et d'atteindre ses objectifs stratégiques. De plus, il fournit les paramètres qui serviront à rendre compte des réalisations du Ministère. (Voir le tableau à la page v.)

Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) d'Industrie Canada de 1999-2000 a été conçu et axé sur les objectifs stratégiques plutôt que sur les secteurs d'activité. Par souci d'uniformité, la même structure, fondée sur les objectifs stratégiques, a servi à la préparation du *Rapport sur le rendement* de 1998-1999 du Ministère; un tableau de concordance (voir l'annexe B) est prévu pour aider le lecteur à faire le lien entre les secteurs d'activité antérieurs et les cinq objectifs stratégiques actuels.

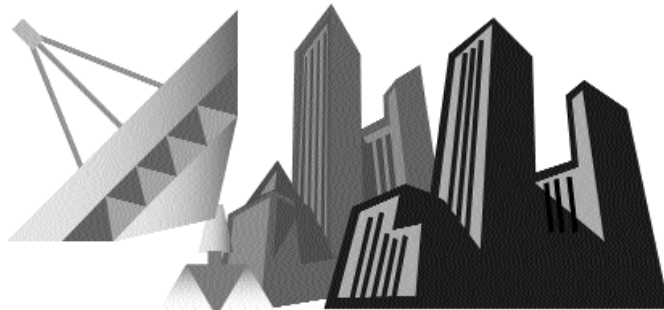


Tableau des principaux résultats visés

Tableau des priorités d'Industrie Canada

PROGRAMME EMPLOI ET CROISSANCE

- Croissance de la productivité • Création d'emplois • Augmentation des revenus

ENTRER

TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

ENTRER

INDUSTRIE CANADA : RELEVER LE DÉFI

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

INNOVATION

Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir

CONNECTIVITÉ

Faire du Canada le pays le plus branché du monde

MARCHÉ

Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

INVESTISSEMENT

Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne

COMMERCE

Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

ENTRER

RÉSULTATS CLÉS

- ▶ Amener les organismes de tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant
- ▶ Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant rapidement de bonnes possibilités d'application
- ▶ Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens

- ▶ Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible
- ▶ Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique
- ▶ Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne

- ▶ Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs
- ▶ Modifier les comportements de manière que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres
- ▶ Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel

- ▶ Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger
- ▶ Faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement
- ▶ Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels
- ▶ Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones

- ▶ Maintenir et améliorer l'accès aux marchés
- ▶ Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs – entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation
- ▶ Développer les marchés étrangers – augmenter les exportations de biens et services canadiens

Table des matières

1. Message du Ministre	1
2. Aperçu du Ministère	
2.1 Mandat.....	3
2.2 Contexte opérationnel.....	3
2.3 Programme Emploi et croissance.....	3
2.4 Au service de la population canadienne	7
Industrie Canada en ligne.....	8
3. Réalisations du Ministère	
3.1 Attentes en matière de rendement.....	9
3.2 Réalisations en matière de rendement	9
• Résumé de l'information sur le rendement financier	9
• Détails des réalisations.....	9
- Innovation.....	9
- Connectivité.....	15
- Marché.....	24
- Investissement.....	32
- Commerce	39
- Services de gestion et services généraux	46
3.3 Services novateurs et améliorés pour la population canadienne.....	49
4. Présentation consolidée de rapports	
4.1 Préparation à l'arrivée de l'an 2000.....	59
4.2 Gestion du matériel	59
4.3 Stratégie de développement durable.....	60
4.4 Projets de règlements.....	62
4.5 Programme de développement industriel et régional.....	66
5. Rendement financier	
5.1 Aperçu du rendement financier.....	67
5.2 Tableaux financiers récapitulatifs	67
6. Autres renseignements	
6.1 Organigramme du Portefeuille de l'Industrie	77
6.2 Lois dont l'application relève du ministre de l'Industrie	78
6.3 Bureaux régionaux d'Industrie Canada	80

Table des matières (suite)

Annexe A

Objectifs des programmes de subventions et de contributions en cours d'Industrie Canada	81
--	----

Annexe B

Tableau de concordance entre les secteurs d'activité et les objectifs stratégiques	87
--	----

Index	97
-------------	----



Section 1 : Message du Ministre

À l'aube du nouveau millénaire, le Canada, fort et dynamique, est bien placé pour assumer un rôle d'avant-garde dans l'économie mondiale du savoir et pour en faire profiter tous les membres de sa population. La nouvelle économie mondiale diffère fondamentalement de celle que nous avons connue pendant la majeure partie du siècle qui s'achève; ses principales pierres d'angle sont le savoir, l'information, l'innovation et la technologie, et elle évolue à un rythme sans précédent. Aujourd'hui, il est important que les entreprises et les particuliers soient branchés à l'infrastructure, mais demain, ce sera une nécessité absolue. Les communications électroniques abattent les obstacles que sont la distance et le temps, et les effets de ce phénomène se font sentir partout au Canada, depuis les plus grandes métropoles jusqu'aux régions éloignées où l'autoroute de l'information est la seule autoroute.

Pour conserver au Canada sa place à l'avant-garde de cette économie mondiale, le gouvernement investit beaucoup dans le savoir, l'innovation et la connectivité, de manière à créer des emplois bien payés et à améliorer le niveau de vie de la population canadienne. En ma qualité de ministre de l'Industrie, je dirige un portefeuille qui rassemble la majorité des ministères et organismes fédéraux auxquels il incombe de promouvoir l'innovation par le biais des sciences et de la technologie (S-T) et de faire avancer le savoir. Le Portefeuille de l'Industrie dispose de plus de 40 p. 100 de tous les fonds fédéraux consacrés aux S-T, il mène une vaste gamme de programmes pour aider les entreprises (en particulier les petites et moyennes entreprises) dans toutes les régions du pays, il a mis sur pied un cadre de fonctionnement du commerce électronique qui sert de modèle au monde entier et il assure avec souplesse un soutien aux exportateurs : c'est pourquoi il représente un outil puissant dont le gouvernement se sert pour aider le Canada à opérer la transition à l'économie et à la société du savoir du XXI^e siècle.

La tendance à la mondialisation comporte d'autres défis pour le Canada, dont l'économie est une des plus ouvertes du monde. Le Portefeuille de l'Industrie collabore avec les secteurs public et privé et avec les milieux universitaires pour aider les entreprises canadiennes à faire face et à s'adapter à ces défis, de manière qu'elles puissent devenir et demeurer concurrentielles sur le marché mondial. Par son programme d'action,

Les membres du Portefeuille de l'Industrie

Agence de promotion économique
du Canada atlantique

Agence spatiale canadienne

Banque de développement du
Canada*

Commission du droit d'auteur
Canada

Conseil canadien des normes*

Conseil de recherches en sciences
humaines du Canada

Conseil de recherches en sciences
naturelles et en génie du Canada

Conseil national de recherches
Canada

Développement économique
Canada pour les régions du
Québec

Diversification de l'économie de
l'Ouest Canada

Industrie Canada

Statistique Canada

Tribunal de la concurrence

**N'est pas tenu de soumettre un rapport
sur le rendement.*

le gouvernement cherche fondamentalement à saisir les occasions qu'offre l'économie mondiale afin de créer des emplois et d'engendrer la prospérité pour les Canadiennes et les Canadiens; or, le Portefeuille de l'Industrie joue un rôle déterminant lorsqu'il s'agit de mettre ce programme à exécution.

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement* d'Industrie Canada. Le rapport montre comment le Ministère a contribué à réaliser le programme du gouvernement, en décrivant les engagements qu'il a pris et en faisant valoir la mesure dans laquelle il a réussi à remplir ces derniers au cours de l'exercice 1998-1999.

Le *Rapport sur le rendement* d'Industrie Canada montre à quel point le Ministère a assumé un rôle de premier plan en 1998-1999 pour aider les Canadiennes et les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie mondiale du savoir. Au nombre de ses principales réalisations, citons les suivantes :

- le programme Rescol a réalisé l'objectif ambitieux de relier à Internet toutes les écoles et les bibliothèques canadiennes;
- le Ministère a uni ses efforts avec des entreprises et d'autres organismes pour créer le Forum sur la prévention du télémarketing trompeur, afin de lutter contre la fraude par téléphone;
- vingt-deux nouveaux investissements de Partenariat technologique Canada, représentant un engagement de quelque 214 millions de dollars sur plusieurs années, entraîneront des dépenses de 1,2 milliard de dollars en faveur de l'innovation;
- les activités de recherche d'investissements de Partenaires pour l'investissement au Canada ont contribué à la réalisation de 15 nouveaux grands projets d'investissement au pays par des multinationales, totalisant 1,34 milliard de dollars;
- l'Administration des prêts aux petites entreprises a stimulé l'investissement intérieur en offrant une assurance-prêt sur environ 23 000 prêts consentis à de petites entreprises de toutes les régions du pays, soit un investissement total de 1,6 milliard de dollars;
- enfin, en collaboration avec ses deux principaux partenaires, le Ministère a joué un grand rôle dans la croissance d'Équipe Canada inc, à laquelle se sont joints 17 ministères et organismes fédéraux.

Voilà quelques exemples seulement des nombreuses réalisations d'Industrie Canada dont fait état le *Rapport sur le rendement* de 1998-1999 que je vous invite à lire.

Je suis fier des gestes posés par le Portefeuille de l'Industrie pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs, édifier un Canada plus fort, créer des débouchés pour la population et investir dans le savoir et dans l'innovation.

Le ministre de l'Industrie,



John Manley

Section 2 : Aperçu du Ministère

2.1 Mandat

Industrie Canada a pour mandat d'aider les Canadiens à accroître leur productivité et leur compétitivité dans l'économie mondiale du savoir. Par ses politiques, programmes et services, le Ministère contribue à créer une économie qui :

- procure aux Canadiens des emplois plus nombreux et mieux rémunérés;
- favorise davantage la croissance des entreprises grâce à l'amélioration soutenue de leur productivité;
- donne aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel.

Le Ministère offre ses programmes et services directement aux entreprises et aux consommateurs canadiens dans toutes les régions du pays. Il collabore avec l'industrie, les universités, les organismes non gouvernementaux, les autres membres du Portefeuille de l'Industrie, les autres ministères fédéraux ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux pour créer et maintenir un climat microéconomique stratégique répondant à ces objectifs.

2.2 Contexte opérationnel

L'emploi, le revenu et le niveau de vie en général reposent sur une économie prospère, viable et à même de répondre aux besoins et aux ambitions des citoyens et des entreprises alors qu'ils s'adaptent à l'économie mondiale du savoir. Une plus forte productivité permettra aux administrations publiques d'affecter des ressources en fonction des priorités socioéconomiques et environnementales des Canadiens et de continuer d'appuyer les programmes qui leur sont chers et qui

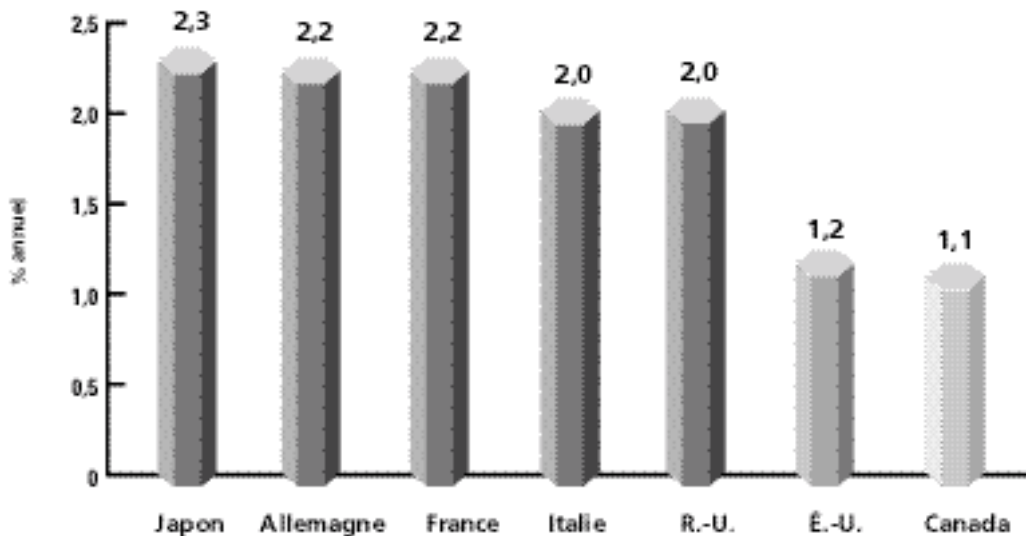
améliorent leur qualité de vie. En outre, les industries disposeront des ressources nécessaires pour investir dans les secteurs et les technologies qui favorisent la croissance, ce qui leur permettra de demeurer concurrentielles et de se préparer un avenir stable. Dans un tel contexte, chaque Canadien pourra participer à une économie florissante, où les emplois seront plus nombreux et meilleurs, et épargner et investir en vue de l'avenir.

2.3 Programme Emploi et croissance

Le niveau de vie au Canada dépasse celui de la majorité des pays. En 1999, pour la sixième année consécutive, l'Organisation des Nations Unies lui a attribué le premier rang mondial quant à la qualité de vie. Depuis quelques années, l'économie canadienne va bon train : le taux d'inflation et les taux d'intérêt sont faibles et le nombre d'emplois a considérablement augmenté (un gain net de plus de 1,5 million d'emplois depuis la fin de 1993). Les points suivants donnent un aperçu de la vitalité actuelle de l'économie canadienne :

- le climat macroéconomique est propice à la croissance de la productivité;
- la productivité de la main-d'œuvre commence à s'améliorer;
- le Canada est le pays le plus ouvert du G-7 quant aux échanges commerciaux et à l'investissement;
- le Canada se dote d'une solide assise pour devenir le pays le plus branché du monde d'ici l'an 2000;

FIGURE 1
Croissance de la productivité dans les pays du G-7, 1979-1997 (secteur des entreprises)



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques (décembre 1998) sauf pour le Canada (Statistique Canada) et les États-Unis (Bureau of Labor Statistics)

- le Canada se classe au premier rang mondial pour la formation de travailleurs intellectuels.

Le niveau de vie de la population canadienne continue de s'améliorer, mais à un rythme beaucoup moins rapide que par le passé. Comparativement à ses principaux concurrents, le Canada affiche des niveaux de productivité et de revenus inférieurs à son potentiel (*voir la figure 1*). Le défi consiste donc à maintenir une qualité de vie enviable au pays, en créant les conditions qui permettent au Canada de réaliser son plein potentiel de croissance économique et d'améliorer le niveau de vie de ses habitants.

Viser une plus forte croissance de la productivité canadienne représente un grand défi de société. Le Canada ne se maintiendra à la première place au chapitre de la qualité de vie que par un effort concerté de tous les secteurs de l'économie et de la société : entreprises, administrations publiques, collectivités et particuliers. Le niveau de vie, premier indicateur de la qualité de vie de la population, est directement fonction des mesures prises par tous ces secteurs pour stimuler la croissance de la productivité.

À ce chapitre, il va de soi que le *secteur privé* doit mener la campagne, puisqu'il est le principal créateur de richesses dans l'économie. L'amélioration de la productivité se fait dans les entreprises. Elle résulte des décisions et des mesures prises par la direction et les travailleurs, qui influent sur le fonctionnement et la prospérité des entreprises. Ces décisions et mesures dépendent toutefois du climat commercial global.

Évolution vers l'économie du savoir

Sans contredit, l'économie et la société mondiales subissent une transformation fondamentale, en évoluant vers une croissance axée sur le savoir, de tous temps le facteur primordial de la croissance économique à long terme. Dans l'économie du savoir, cependant, la saine gestion des connaissances devient le facteur de réussite *décisif*. Le savoir est désormais un moteur de l'économie mondiale aussi important que les immobilisations et les capitaux. Il est aussi à l'origine de changements qui déterminent la compétitivité de l'industrie. Les entreprises prospères sont les premières à contribuer à l'amélioration de la productivité.

À long terme, le savoir — en particulier le savoir technologique — et une main-d'œuvre possédant les compétences pour l'appliquer constituent les principaux facteurs d'accroissement de la productivité, d'augmentation des revenus et d'amélioration de la qualité de vie. **C'est pourquoi Industrie Canada examine chacun de ses programmes et politiques dans le contexte de l'évolution vers l'économie du savoir.**

En élaborant des politiques, en mettant en œuvre des programmes et en assurant des services qui favorisent cette évolution, Industrie Canada contribue grandement à l'amélioration de la productivité, à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus.

Comme le montre le Tableau des priorités d'Industrie Canada (*voir la page v*), le Ministère se concentre sur un ensemble de paramètres microéconomiques fondamentaux afin de relever le défi de la productivité. En 1998-1999, il a intensifié ses efforts pour réaliser cinq objectifs microéconomiques stratégiques, visant à doter le Canada de

l'avantage concurrentiel dont il a besoin pour accroître sa productivité à long terme : améliorer la performance du Canada sur le plan de l'**innovation**; favoriser la **connectivité** pour faire du Canada le pays le plus branché du monde; créer un **marché** équitable, efficace et concurrentiel; créer des conditions plus favorables à l'**investissement**; et travailler à accroître, au chapitre du **commerce**, la part du Canada sur les marchés mondiaux.

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir

L'innovation et le savoir sont les nouvelles matières premières de l'économie du XXI^e siècle. Ils fournissent les nouveaux outils et techniques qui permettent de trouver de nouvelles façons de faire, aident la population à utiliser les ressources de manière plus efficace et viable et rendent l'économie plus dynamique et prospère. Reconnaisant l'importance de l'innovation pour relever le défi de la productivité, Industrie Canada continue de contribuer grandement à la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement en matière d'innovation. Cette stratégie, qui a évolué au cours des dernières années, vise surtout à promouvoir trois aspects clés : la création, la diffusion et l'application (c.-à-d. la commercialisation) du savoir. En aidant les entreprises, les organismes et les particuliers à donner suite à de nouvelles idées, Industrie Canada stimule la productivité de l'économie et contribue à améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens.

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde
Afin d'accroître la productivité, il importe notamment de s'assurer que les Canadiens



ont accès aux possibilités offertes par la nouvelle économie. Industrie Canada contribue aux efforts faits en ce sens en veillant à procurer aux Canadiens, à prix abordable, l'accès à l'infrastructure grâce à son initiative Un Canada branché. Le Ministère s'est donné pour objectif de mettre « l'infrastructure de l'information et du savoir à la portée de tous les Canadiens d'ici l'an 2000, ce qui fera du Canada le pays le plus "branché" du monde ». C'est là l'engagement audacieux que le gouvernement a pris dans le discours du Trône de 1997. Dans le cadre de ce projet ambitieux, un objectif connexe a été énoncé : faire du Canada un lieu de prédilection pour la mise au point de produits et services axés sur le commerce électronique, attirer les investisseurs et stimuler l'innovation dans tous les secteurs de l'économie.

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

Afin de contribuer à la croissance de la productivité et au bien-être économique de l'ensemble de la population, Industrie Canada s'est engagé à tout mettre en œuvre pour que les instruments qui régissent la structure du marché canadien, ainsi que les produits et services connexes, contribuent à faire du Canada un chef de file dans l'économie mondiale du savoir. L'existence d'un marché équitable, efficace et concurrentiel est essentielle pour attirer l'investissement, stimuler le commerce et encourager l'innovation. Un tel marché procure la stabilité et l'efficacité requises pour les affaires, tout en maintenant la confiance des consommateurs dans les produits et services offerts sur le marché et dans les transactions qui y sont conclues. Il repose en outre sur des produits et services de pointe axés sur la clientèle. La politique sur la propriété intellectuelle, les lois régissant les sociétés et la concurrence ainsi que les régimes de

protection des consommateurs sont au nombre des éléments de la structure du marché qui influent directement sur le savoir en tant que matière première de la nouvelle économie.

Investissement : Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne

En plus de favoriser directement la création d'emplois et la croissance économique, l'investissement des entreprises s'accompagne d'avantages économiques tels que l'accroissement du flux des échanges commerciaux et l'accès aux compétences mondiales en technologie et en gestion. Le faible taux d'investissement au pays, en particulier par rapport aux États-Unis, explique en partie le rendement inférieur du Canada sur le plan de la productivité. Industrie Canada travaille à l'amélioration du climat d'investissement intérieur et étranger pour stimuler l'investissement.

Commerce : Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

Afin de récolter les fruits des efforts que le Canada déploie en faveur de la productivité, il faut saisir les occasions sur les marchés mondiaux. Le Canada est le plus ouvert des pays du G-7. Plus des trois quarts du produit intérieur brut (PIB) canadien sont imputables au commerce, comparativement à environ le quart aux États-Unis. Cependant, des défis de taille subsistent encore : 21 p. 100 des exportations canadiennes sont attribuables à cinq exportateurs; moins de 10 p. 100 des petites et moyennes entreprises (PME) exportent et plus de 80 p. 100 de nos exportations sont destinées à un seul marché, les États-Unis. Il est possible de remédier à la situation en se tournant vers les marchés

mondiaux en expansion des produits et services à fort contenu intellectuel. Industrie Canada s'efforce d'intéresser les exportateurs du pays à ces marchés et encourage un plus grand nombre d'entreprises à préparer leurs produits et services à l'exportation.

Mis à part ses cinq objectifs stratégiques, Industrie Canada met l'accent sur des priorités de premier plan visant à intégrer ses objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Parmi ces priorités figurent le développement durable, les projets de réglementation et la préparation à l'arrivée de l'an 2000. En faisant valoir ces priorités, le Ministère accomplit sa mission d'ensemble visant une économie canadienne en plein essor, concurrentielle et axée sur le savoir. (*On fait référence à ces priorités tout au long du document.*)

En 1999-2000, le pays célèbre l'Année de la Francophonie canadienne, mettant en lumière la contribution des particuliers et des collectivités francophones à l'essor économique, technologique, social et culturel du Canada. Le Ministère est fier d'appuyer la Francophonie.

2.4 Au service de la population canadienne

Industrie Canada offre à une clientèle variée de toutes les régions du pays un grand nombre de programmes et services axés sur la réalisation de ses cinq objectifs stratégiques. Pour atteindre ses clients, le Ministère, en étroite collaboration avec ses partenaires de tous les paliers de gouvernement et du secteur privé, est à l'avant-garde en matière de produits et services. Ceux-ci permettent aux entreprises et aux particuliers d'avoir accès en tout temps à des renseignements stratégiques, notamment ceux offerts par les Centres de services aux entreprises du Canada ou sur Internet, comme *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca>) et *ExportSource* (<http://exportsource.gc.ca>). À l'intention des clients qui préfèrent traiter leurs affaires en personne, Industrie Canada a aussi établi, en plus de ses bureaux régionaux, des points de service dans 50 collectivités. (*Voir la section 3.3 pour en savoir davantage sur les services offerts.*)

Industrie Canada en ligne

Strategis →

<http://strategis.ic.gc.ca>

Groupe de travail de l'an 2000

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

Logique Canada

<http://ptc.ic.gc.ca>

FedNor

<http://strategis.ic.gc.ca/fednor>

Réseau des entreprises canadiennes

<http://strategis.ic.gc.ca/rec>

Guide des industries canadiennes (GIC)

<http://strategis.ic.gc.ca/gic>

Commerce du commerce canadien

<http://commercecan.ic.gc.ca>

Étapes vers la compétitivité

<http://strategis.ic.gc.ca/etapes>

Sources de financement

<http://strategis.ic.gc.ca/sources-f>

Étapes vers le capital de croissance

<http://strategis.ic.gc.ca/croissanc>

Technologies et affaires technologiques

<http://strategis.ic.gc.ca/crt>

Données sur le commerce électronique

<http://strategis.ic.gc.ca/dcd>

Contact!

<http://strategis.ic.gc.ca/contact-f>

Renseignements pour les consommateurs

<http://strategis.ic.gc.ca/consomma>

Statistiques relatives à

l'industrie canadienne

<http://strategis.ic.gc.ca/sic>

Recherche, technologie

et innovation

<http://strategis.ic.gc.ca/til>

Services et règlements

Office de la propriété

industrielle du Canada (OPIC)

<http://opic.gc.ca>

Bureau du conseiller

en éthique

<http://strategis.ic.gc.ca/ethics>

Bureau du spectre radioélectrique

des télécommunications

<http://strategis.ic.gc.ca/spectre>

Direction générale

des corporations

<http://strategis.ic.gc.ca/corporation>

Bureau de la concurrence

<http://concurrence.ic.gc.ca>

Enregistrement des lobbyistes

<http://strategis.ic.gc.ca/lobbyiste>

Mesures Canada

<http://strategis.ic.gc.ca/mescan>

Bureau du surintendant des faillites

<http://osb-bsf.ic.gc.ca>

Section 3 : Réalisations du Ministère

3.1 Attentes en matière de rendement

Les objectifs de rendement d'Industrie Canada pour 1998-1999 s'inscrivent dans le nouveau cadre de planification et de présentation de rapports élaboré au cours de cet exercice, à savoir le Tableau des priorités d'Industrie Canada figurant à la page v. Un tableau de concordance (voir l'annexe B) aide le lecteur à faire le lien entre les secteurs d'activité antérieurs et les cinq objectifs stratégiques actuels. La présente section expose en détail les réalisations découlant des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1998-1999.

3.2 Réalisations en matière de rendement

Résumé de l'information sur le rendement financier

Industrie Canada

Dépenses prévues	1 105 200 000 \$
Autorisations totales	1 335 331 500 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	1 256 120 162 \$

Industrie Canada reçoit ses crédits budgétaires en vertu du *Budget principal des dépenses* et du *Budget supplémentaire des dépenses* approuvés par le Parlement. En 1998-1999, des crédits totalisant 1 015,7 millions de dollars ont été approuvés dans le *Budget principal des dépenses* du Ministère (le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1998-1999 faisait état de dépenses prévues de 1 105 millions de dollars). À ce montant s'ajoute un montant de 319,6 millions, octroyé en vertu du *Budget supplémentaire des dépenses* et d'autres autorisations, les autorisations totales s'élevant à 1 335,3 millions.

La subvention de 200 millions versée à la Fondation canadienne pour l'innovation dans le but de moderniser l'infrastructure de recherche, les 58,5 millions destinés à Rescol canadien et au Programme d'accès communautaire et les 20,1 millions visant à couvrir les montants versés aux prêteurs à l'égard de prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* sont au nombre des principaux postes au *Budget supplémentaire des dépenses*.

Détail des réalisations

INNOVATION

L'importance de l'innovation

L'innovation et le savoir sont les nouvelles matières premières de l'économie du *xxi^e* siècle. Élément clé de la productivité, l'innovation contribue considérablement à améliorer le niveau de vie de la population canadienne. Pour maintenir leur haut niveau de vie et leur compétitivité dans l'économie mondiale du savoir, les Canadiens doivent innover; ils doivent enrichir leurs connaissances et en tirer de nouvelles applications. Ils doivent aussi encourager et soutenir l'innovation dans tous les secteurs de la société canadienne.

L'innovation est la clé de la productivité et de la compétitivité dans tous les secteurs de l'économie et de la société canadiennes, depuis le secteur primaire jusqu'à celui des services, en passant par le secteur manufacturier traditionnel et la technologie de pointe, et ce, tant dans les ministères que dans les hôpitaux, les établissements d'enseignement et les organismes de services sociaux. Le succès repose de plus en plus sur les produits, les procédés et les services de l'industrie du savoir.

▶ Industries canadiennes novatrices

Des études montrent que, comparativement aux industries canadiennes peu novatrices, celles qui innovent :

- affichent une croissance de la productivité de six à neuf fois plus forte;
- connaissent une expansion deux fois plus rapide;
- créent les meilleurs emplois, exigeant une formation et des compétences supérieures et dont la rémunération est de 60 p. 100 plus élevée;
- sont deux fois plus susceptibles d'exporter.

En améliorant son rendement sur le plan de l'innovation, le Canada récolte les fruits d'une plus forte croissance économique, de la création d'emplois intéressants et de l'amélioration du niveau de vie de sa population. Les investissements canadiens dans l'innovation ont beaucoup rapporté.

Le défi de l'innovation

D'après les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada accuse un retard sur le plan de l'innovation par rapport à ses concurrents. Bien que ce retard diminue progressivement, certains écarts subsistent.

- Malgré un généreux régime de stimulants fiscaux, les entreprises canadiennes consacrent à la recherche-développement (R-D) moins de fonds, par rapport au PIB, que celles de la plupart des pays du G-7.
- Au Canada, la proportion d'entreprises du secteur de la fabrication de pointe est moindre que dans les autres pays du G-7.

- Comparativement aux entreprises américaines, les entreprises au pays, en particulier les PME, tardent à adopter les méthodes et les procédés de pointe, ce qui nuit à la productivité et à la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux.

L'action du gouvernement

Le gouvernement fédéral s'est engagé pleinement à promouvoir l'innovation. En plus d'investir des montants considérables dans l'infrastructure canadienne du savoir — la Fondation canadienne pour l'innovation, les Réseaux de centres d'excellence, les conseils subventionnaires, le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) et le Réseau de recherche appliquée préconcurrentielle (PRECARN) —, il encourage l'innovation et la recherche dans le secteur privé en offrant le régime de crédits fiscaux le plus généreux du monde. En outre, grâce à des investissements ciblés, le gouvernement participe à titre de partenaire au développement de plusieurs technologies stratégiques novatrices sur le point d'être mises en marché.

Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation est au nombre des cinq objectifs stratégiques du Ministère qui favorisent l'évolution vers l'économie du savoir. L'innovation est, par ailleurs, étroitement liée aux autres objectifs stratégiques. Afin de mettre en place une structure solide pour le marché, il faut prévoir des droits de propriété intellectuelle clairs, que l'on peut faire respecter et qui encouragent l'innovation. Celle-ci est au cœur même et bénéficie de l'initiative Un Canada branché, laquelle repose sur une technologie et une infrastructure des télécommunications ultramodernes. Pour sa part, le commerce repose sur la capacité

d'innovation et de production de l'économie canadienne. Enfin, l'innovation stimule l'investissement, lequel influe à son tour sur l'innovation, car une économie novatrice attire l'investissement, et l'investissement étranger apporte des idées, des compétences et des ressources financières au pays.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

RÉSULTATS CLÉS

A mener les organismes de tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant

À cette fin, Industrie Canada entreprend des activités visant tout d'abord à modifier la perception de l'innovation et, par la suite, à encourager un changement de comportement à ce titre, tant au sein des organismes de tous les secteurs de l'économie que dans toutes les couches de la société canadienne. Les exemples qui suivent témoignent des efforts déployés par le Ministère en 1998-1999.

- Industrie Canada a coordonné la préparation du rapport annuel interministériel intitulé *Consolider nos acquis*, qui porte sur la stratégie fédérale en sciences et technologie (S-T). Il a également produit la brochure accompagnant le rapport, intitulée *Données en sciences et en technologie — 1998*. Ces deux documents renferment des descriptions qualitatives et quantitatives des efforts fédéraux en matière de S-T au cours de la dernière année. *Consolider nos acquis* présente les faits saillants pour chacun des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique, donne de l'information sur leur mandat et sur leur rendement en S-T et indique où se renseigner.
- Le Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST), qui relève du premier ministre, propose au gouvernement des moyens à prendre pour

intégrer l'innovation à toutes les facettes de l'économie. Ses groupes d'experts constituent un mécanisme novateur permettant de connaître le point de vue de spécialistes sur des questions complexes de nature délicate. Le CCST a formulé en 1998-1999 des recommandations sur la commercialisation de la recherche universitaire, présentées au gouvernement en mai 1999.

- Industrie Canada s'est penché avec le secteur privé sur le dossier de l'innovation et des ressources humaines. La question des compétences est devenue l'un des principaux thèmes du programme de recherche ministériel. Par exemple, les participants à une table ronde sur les compétences des ressources humaines dans l'industrie de la microélectronique ont formulé plusieurs propositions visant à accroître le nombre d'ingénieurs d'études; les participants à un colloque sur les compétences dans l'industrie de la technologie de l'information ont créé un comité d'action qui regroupe des représentants haut placés de l'industrie et d'associations, afin de mettre en œuvre les recommandations issues du colloque; on a publié le rapport intitulé *Le point sur la formation et les compétences dans l'industrie aérospatiale canadienne* et le Colloque sur les compétences dans l'industrie aérospatiale a attiré 80 intervenants des milieux industriels, universitaires, syndicaux et gouvernementaux.

Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant rapidement de bonnes possibilités d'application

Plusieurs types d'activités s'imposent pour enrichir les connaissances en mettant l'accent sur l'application rapide des nouvelles connaissances. Il faut prévoir les avenues

les plus productives pour la recherche, en particulier dans des secteurs précis. On doit en outre adapter les règles et les règlements de manière à encourager la recherche plutôt qu'à la freiner. Enfin, le Canada doit maintenir son infrastructure du savoir à la fine pointe afin de pouvoir profiter pleinement des nouvelles connaissances, notamment au chapitre de la production. Les exemples qui suivent témoignent des efforts déployés par Industrie Canada en 1998-1999.

- Plus de 5 000 Canadiens ont participé aux consultations publiques portant sur des sujets tels que les aspects socioéthiques de la biotechnologie, à l'issue desquelles le ministre de l'Industrie a annoncé en août 1998 la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie au nom de ses collègues du Cabinet — les ministres de la Santé; de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire; de l'Environnement; des Ressources naturelles; des Pêches et des Océans; et des Affaires étrangères et du Commerce international. Un nouveau cadre stratégique, un organisme consultatif indépendant comptant des représentants de divers milieux et relevant des ministres ainsi qu'un mécanisme de coordination pour les activités intersectorielles ont été créés dans le cadre de la Stratégie. Par ailleurs, 10 thèmes prioritaires ont été retenus en vue de l'élaboration d'un plan de travail intégré.
- Industrie Canada a procédé à l'Examen de la compétitivité de l'industrie automobile, lequel a révélé que le faible niveau de R-D dans ce secteur d'activité au pays constitue l'un des quatre grands problèmes auxquels se heurte l'industrie. Le Ministère continue d'aider celle-ci à déterminer de quelle façon et dans quels domaines elle pourrait accroître ses activités de R-D.
- Les Cartes routières technologiques permettent de prévoir les technologies requises pour répondre aux demandes du marché. La Carte routière technologique virtuelle pour la géomatique a permis de cerner 11 technologies essentielles et 9 marchés clés, tandis que la Carte routière technologique de l'industrie de l'aérospatiale et de la défense a montré que le recours précoce au commerce électronique et à l'échange de données permet d'améliorer la productivité et le rendement dans l'industrie.
- Le Ministère a adopté un régime plus ouvert pour élargir l'éventail d'investissements en R-D qui satisfont aux conditions d'obtention des licences radio et des licences d'utilisation du spectre (notamment les partenariats avec des centres de recherche, CANARIE, PRECARN, des universités et des PME).
- Le programme des Réseaux de centres d'excellence a obtenu en 1997 le statut de programme permanent. À la fin de 1998-1999, on comptait 14 réseaux partout au pays. Gérés par Industrie Canada et les conseils subventionnaires, ces réseaux ont favorisé de véritables percées technologiques dans un grand nombre de domaines de recherche, comme la santé et la biotechnologie, l'infrastructure, la technologie de l'information, les ressources naturelles et l'apprentissage assisté par ordinateur. Les trois nouveaux réseaux qui ont vu le jour en 1998-1999 (Réseau canadien de l'arthrite, Mathématiques des technologies de l'information et des systèmes complexes et La géomatique pour des interventions et des décisions éclairées) aideront le Canada à devenir un chef de file mondial dans le domaine scientifique et apporteront aux Canadiens des avantages sur le plan socioéconomique.

Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens

Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs repose sur un processus en deux volets. Premièrement, le gouvernement doit faire en sorte que ses propres laboratoires adoptent des pratiques exemplaires en matière de commercialisation et veillent, en priorité, à ce que les produits et services novateurs soient commercialisés rapidement. Deuxièmement, il doit s'assurer que les structures nécessaires pour faciliter la commercialisation sont en place, notamment des initiatives stratégiques, des ententes internationales, des régimes fiscaux concurrentiels et l'accès au financement. Les exemples qui suivent témoignent des efforts déployés par Industrie Canada en 1998-1999.

- Le Ministère élabore actuellement des stratégies de croissance ciblées qui fourniront la structure analytique, le cadre stratégique et des stratégies précises pour les secteurs où le Canada se distingue déjà et où il a de bonnes chances de poursuivre son essor et de devenir un chef de file mondial. Les quatre premiers secteurs retenus sont l'aérospatiale, la biotechnologie, les technologies de l'information et des communications ainsi que les technologies de l'environnement.
- Industrie Canada s'est associé avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) pour créer des partenariats entre les secteurs privé et public sous forme de consortiums internationaux de R-D. Ils ont notamment appuyé la Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels ainsi que les échanges en technologie de l'information avec la Chine, l'Union européenne, le Mexique et le Japon. Comme le Ministère joue de façon

► CRC

Les capacités particulières du Centre de recherches sur les communications (CRC) dans le domaine des communications à large bande, de l'accès sans fil et des démonstrations d'applications deviendront essentielles à la création et à l'expansion des réseaux de l'avenir.

En 1998-1999, le CRC a :

- mis au point des techniques de compression vidéo permettant de réduire le coût de production (IMAX);
- procédé pour le compte d'entreprises canadiennes à des essais de propagation dans la bande de fréquence des systèmes de distribution multipoint;
- développé une technologie pour faire des filigranes audio permettant de contrôler l'utilisation des émissions de radio;
- élaboré des modèles informatisés pour déterminer la probabilité et le degré d'interférence entre les systèmes satellites géostationnaires et non géostationnaires.

soutenu un rôle prépondérant au sein du Groupe de travail sur la science et la technologie industrielle de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le Canada a pu participer à des projets de collaboration dans des domaines tels que les collections numérisées, les pratiques exemplaires pour la participation des femmes en sciences et en génie et l'amélioration des indicateurs en S-T pour la région. En outre, par le truchement de l'OCDE, le Canada a appuyé des travaux sur les pratiques exemplaires en matière d'innovation dans les entreprises canadiennes, amélioré l'accès des chercheurs canadiens aux grandes installations scientifiques et contribué

Outils en ligne pour les entreprises

- L'informateur commercial express aide à évaluer les niveaux de propriété intellectuelle dans l'industrie des minéraux et des métaux.
<http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/mm01333f.html>
- Le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes renferme divers liens externes pour plus de 30 industries, sous la rubrique du Jeu-questionnaire sur la performance.
<http://virtualoffice.ic.gc.ca/bepo>
- Un site Internet interactif de la Direction générale de l'aérospatiale et de la défense favorise les échanges entre les membres des divers secteurs d'Équipe commerciale Canada.
<http://napoleon.ic.gc.ca/aerospace/nst.nsf/vHTML/lobby-F>
- L'Outil de diagnostic d'entreprise et d'analyse comparative constitue une source facilement accessible diffusant à l'intention des entreprises canadiennes, grandes et petites, de l'information propre à les aider à améliorer leur rendement.
http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/strategy/frndoc/fwelcome.html
- Le Détail gagnant est un outil de diagnostic reposant sur les moyennes sectorielles pour aider les PME du secteur du commerce de détail.
<http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/dm01279f.html>
- Le Guide de la vente au détail sur Internet diffuse les moyennes sectorielles concernant la vente au détail sur Internet.
<http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/ir01581f.html>
- Quelque 235 guides des industries canadiennes permettent d'établir des comparaisons relatives à la structure de l'industrie et au rendement des divers secteurs. **<http://strategis.ic.gc.ca/gic>**
- Solutions pour la fabrication de pointe permet de bien évaluer les technologies de fabrication de pointe. **<http://strategis.ic.gc.ca/sfp>**
- Équipe commerciale Canada du matériel et des services d'énergie électrique facilite l'échange en direct d'idées et de points de vue.
<http://napoleon.ic.gc.ca/ttcelectrical>
- La Carte du commerce autochtone est un info-guide Web regroupant, dans un seul guichet électronique, de l'information provenant de ministères et organismes fédéraux et provinciaux, d'organisations industrielles et professionnelles et d'associations autochtones. **<http://carteautochtone.ic.gc.ca>**

à l'avancement de la réglementation pour l'industrie de la biotechnologie.

- Industrie Canada s'est associé avec le secteur privé, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, le MAECI et le ministère des Finances du Canada pour respecter les nouveaux engagements du Protocole de Kyoto relatifs à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Comité sur le changement climatique des sous-ministres adjoints du Portefeuille de l'Industrie et les groupes de travail connexes ont été créés pour assurer la coordination et l'orientation en vue d'appuyer et de renforcer les activités du Portefeuille visant à freiner les changements climatiques.
- En collaboration avec Revenu Canada, CATA Alliance et Stentor, Industrie Canada a mené des consultations dans le but d'améliorer l'administration et la mise en œuvre du Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

- En 1998-1999, Partenariat technologique Canada (PTC) a investi dans 22 nouveaux projets réalisés par des entreprises canadiennes spécialisées dans le développement technologique. Ces investissements, qui s'élèvent à quelque 214 millions de dollars sur plusieurs années, se traduiront par des investissements supplémentaires de 1,2 milliard en faveur de l'innovation. S'ils portent fruit, ces projets devraient, au cours de leur réalisation, permettre la création ou le maintien de 5 000 emplois. En fin d'exercice, le nombre de projets appuyés par les investissements cumulatifs de PTC avait été porté à 79. Conformément à l'objectif visé, PTC a affecté le tiers de ses investissements au volet des technologies environnementales et habilitantes.
- En créant un ensemble d'outils en ligne relatifs à l'innovation pour aider les entreprises à mesurer leur rendement et à obtenir des données comparatives sur leur industrie, le Ministère a atténué les obstacles à l'innovation auxquels se heurtent les PME, qui constituent un rouage essentiel de l'économie canadienne.

CONNECTIVITÉ

L'importance de la connectivité

À l'aube du nouveau millénaire, les entreprises doivent s'adapter à une économie mondiale plus concurrentielle où le succès repose sur l'avancement, l'acquisition et l'utilisation novatrice des connaissances.

Le branchement des entreprises et des citoyens à l'inforoute, en particulier à Internet, joue un rôle prépondérant en aidant les pays à s'adapter aux nouvelles réalités de l'économie du savoir et à saisir les occasions d'affaires.

Les citoyens branchés, que ce soit à domicile, à l'école, dans un site d'accès public ou au travail, ont davantage accès aux connaissances qui leur permettent d'acquérir de nouvelles compétences, de demeurer au fait des progrès technologiques, de poursuivre une formation continue et de s'initier à de nouvelles idées pour ainsi contribuer de façon plus novatrice et efficace à la vie économique et sociale.

Les entreprises reliées électroniquement entre elles et avec les consommateurs sont bien placées pour tirer parti des possibilités sur les marchés locaux et mondiaux et des innovations qui accroissent la productivité et la prospérité. Grâce à cet avantage concurrentiel fondé sur le savoir, elles peuvent offrir des produits et services uniques sur n'importe quel marché.

La connectivité comporte également une dimension sociale dont il faut tenir compte. La création d'infrastructures et d'applications d'avant-garde en matière d'information et de communications contribue à la cohésion et au développement de la société en permettant aux Canadiens d'acquérir et de partager des connaissances pour l'apprentissage, l'interaction sociale et culturelle et les activités commerciales. Compte tenu de la tendance mondiale à l'ubiquité des communications — accès universel en tout lieu et à tout moment —, les individus peuvent élargir leurs horizons, quel que soit l'endroit où ils vivent et travaillent.

Le défi de la connectivité

Le Canada relève le défi de l'aménagement de l'inforoute et encourage les entreprises et les citoyens à en profiter. Toutefois, il doit intensifier ses efforts face à la concurrence d'autres pays qui assurent leur présence en ligne. Un pays qui a l'avantage d'être doté d'une infrastructure d'inforoute de pointe

conservera ses investissements, en attirera de nouveaux et deviendra un lieu de prédilection pour la pratique du commerce électronique, permettant ainsi aux entreprises de saisir les occasions d'affaires sur les marchés étrangers.

Pour relever le défi final — soit bénéficier des avantages de la connectivité —, les secteurs privé et public devront conjuguer leurs efforts afin de s'assurer que les Canadiens utilisent cet outil pour acquérir des connaissances et des compétences et être mieux placés pour tirer le meilleur parti des possibilités économiques et commerciales de l'économie du savoir.

L'action du gouvernement

Dans le discours du Trône de 1997, le gouvernement s'est engagé à mettre l'infrastructure de l'information et du savoir à la portée de tous les Canadiens d'ici l'an 2000, ce qui fera du Canada le pays le plus branché du monde. Industrie Canada est le ministère responsable de la mise en œuvre de l'initiative Un Canada branché (<http://www.brancher.gc.ca>). Toutefois, le succès repose sur la collaboration d'autres ministères, des provinces et du secteur privé, car il s'agit d'une initiative de partenariat.

Le secteur privé, par l'intermédiaire de l'industrie des technologies de l'information et des communications, accroît la capacité et la vitesse de l'infrastructure de base, en particulier pour Internet. C'est pourquoi notre pays possède l'une des meilleures infrastructures de communications du monde et fait figure de chef de file en ce qui concerne les services, la qualité, le développement des marchés et les tarifs dans le secteur de la câblodistribution et des télécommunications.

Préparation à l'arrivée de l'an 2000

Le gouvernement a fait de la préparation à l'arrivée de l'an 2000 une priorité absolue et Industrie Canada est passé à l'action.

- Le Ministère a créé le Secrétariat du Groupe de travail de l'an 2000 pour remplir le mandat élargi du ministre de l'Industrie à titre de ministre responsable du défi de l'an 2000.
- Il a sensibilisé les entreprises au problème de l'an 2000 en mettant en place plusieurs initiatives et programmes pour les encourager à y remédier, dont la campagne CAN2K (été 1998), le programme L'an 2000 — Première étape (juin 1998), une vaste enquête auprès des entreprises canadiennes (mai 1998) ainsi qu'un service téléphonique sans frais et le site Web SOS 2000.
- Il a sensibilisé le public au problème de l'an 2000 en mettant en place plusieurs initiatives, notamment en présentant la réponse du gouvernement aux recommandations formulées par le Comité permanent de l'industrie (octobre 1998), en diffusant des communiqués d'intérêt public sur les principaux réseaux canadiens de télévision (septembre 1998) et en distribuant à tous les ménages canadiens le dépliant intitulé *Vérification à domicile du bogue du millénaire* (février 1999).
- Il a aussi distribué plus de 20 millions de brochures d'information destinées à l'industrie et aux consommateurs.

Le gouvernement a grandement appuyé le secteur privé en adoptant un nouveau cadre politique et réglementaire qui a eu pour effet de rendre disponibles de nouvelles radiofréquences du spectre ainsi que de stimuler la concurrence, notamment dans le domaine des services de communications sans fil et par satellite. (*Voir la sous-section intitulée « Marché », à la page 24, pour obtenir plus de détails.*)

Les programmes et les activités s'inscrivant dans le cadre de l'initiative Un Canada branché s'articulent autour de six grands piliers, ou volets.

Le volet *Le Canada en ligne* procure à tous les Canadiens l'accès à une infrastructure de calibre mondial en favorisant les projets d'innovation et d'investissement du secteur privé dans l'infrastructure, en établissant un cadre stratégique concurrentiel et en établissant des partenariats avec les administrations publiques de tous les paliers pour offrir des sites d'accès public.

Le volet *Les Collectivités ingénieuses* est une initiative réalisée en partenariat avec les collectivités et les industries locales afin d'appuyer des projets témoin faisant appel aux technologies de l'information et des communications pour relier les particuliers et les organismes, stimuler la productivité, l'innovation et la demande de produits et services de pointe, ainsi que répondre aux besoins socioéconomiques locaux.

Le volet *Les gouvernements canadiens en ligne* vise l'application des nouvelles technologies de l'information et des communications pour mieux servir les clients d'Industrie Canada (citoyens et entreprises), en particulier par Internet, et la collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux pour assurer des services en ligne facilement accessibles. Il incombe aux administrations publiques de bien servir les citoyens et de leur procurer les outils voulus pour faire des choix éclairés. Un aspect important de l'objectif de connectivité consiste à faire en sorte que les administrations publiques deviennent des utilisateurs modèles de la technologie en offrant des services de qualité à leurs clients : le grand public, les consommateurs et les entreprises.

Le volet *Le Canada branché au reste du monde* présente le Canada comme un centre d'excellence mondial en matière de connectivité, en collaborant avec les organismes internationaux à l'harmonisation des cadres réglementaires et stratégiques, en faisant connaître aux autres pays les pratiques canadiennes exemplaires et en préconisant la connectivité mondiale et l'interopérabilité des réseaux, des applications et des services à large bande.

Le volet *Le contenu canadien en ligne* fait connaître le Canada comme un fournisseur mondial d'avant-garde de contenu numérique et d'applications Internet avancées en

consolidant certains secteurs stratégiques de l'économie canadienne, notamment celui du contenu canadien et des nouveaux médias, et en commanditant la numérisation des collections canadiennes.

Le volet *Le commerce électronique* met en œuvre un cadre stratégique et législatif d'avant-garde, le fait connaître à l'étranger et amène les entreprises et les consommateurs à recourir au commerce électronique afin de faire du Canada un lieu de prédilection pour la pratique de cette forme de commerce d'ici l'an 2000.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

RÉSULTATS CLÉS

Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible

Le Canada est en voie de devenir un chef de file mondial en matière de connectivité. Grâce aux programmes d'Industrie Canada, les Canadiens, qu'ils vivent dans une petite ville ou dans une réserve autochtone, peuvent accéder à Internet à prix abordable. En 1998, Statistique Canada a annoncé que 36 p. 100 des ménages canadiens comptaient au moins un membre qui était branché à Internet depuis un lieu quelconque (par exemple, à domicile, au travail, à l'école ou dans un site d'accès public), soit une augmentation de 6,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. D'après la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, plus de 50 p. 100 des PME du Canada avaient accès à Internet à la fin de 1998, soit une hausse de 30 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les paragraphes qui suivent font état des réalisations marquantes qui ont grandement aidé à obtenir ces résultats.

Le Canada en ligne

■ Le programme **Rescol canadien** a atteint son objectif de relier à Internet les écoles et les bibliothèques publiques du Canada avant le 31 mars 1999. Notre pays a été le premier pays du monde à franchir cette étape. Rescol canadien, qui encourage l'intégration des technologies de l'information et des communications dans le domaine de l'apprentissage, est le fruit d'un effort concerté des administrations fédérale, provinciales et territoriales, ainsi que d'associations des milieux de l'enseignement et du secteur privé. Après avoir réussi à brancher à Internet les écoles — y compris celles des Premières Nations — et bibliothèques publiques canadiennes, Rescol canadien continuera à travailler en collaboration avec ses partenaires afin qu'un plus grand nombre de personnes en situation d'apprentissage au pays puissent tirer parti des avantages de l'inforoute. La prochaine étape du programme Rescol canadien consistera à faire en sorte que les classes aient accès à Internet d'ici le 31 mars 2001.

<http://www.rescol.ca>

■ Le **Programme des ordinateurs pour les écoles** a fait don de 60 000 ordinateurs aux écoles et aux bibliothèques de toutes les régions du pays en 1998-1999. Le 24 mars, le premier ministre et le ministre de l'Industrie ont participé à la cérémonie soulignant la livraison du 125 000^e ordinateur à l'École secondaire Gloucester, dans la région de la capitale nationale. Le Programme se trouve ainsi à mi-parcours de son objectif, qui est de faire don de 250 000 ordinateurs d'ici le 31 mars 2001. Grâce au précieux apport des Pionniers du téléphone, groupe cofondateur du Programme, des ministères de l'éducation, des sociétés à but non lucratif qui assurent la gestion de Rescol canadien dans chaque province et des entreprises canadiennes, le Programme

recupère des ordinateurs, les remet en état et les distribue partout au pays.
<http://www.rescol.ca/cfs-ope>

- Le **Programme d'accès communautaire** a élargi le réseau rural national en branchant 1 000 collectivités en 1998-1999, soit un total de 3 200 collectivités et de 4 000 sites d'accès public sur plusieurs années.
<http://pac.ic.gc.ca>
- Par suite des recommandations du Comité consultatif national de VolNet, le **Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat** (VolNet) a annoncé qu'il renforcerait la capacité technologique de ce secteur en reliant à Internet et entre eux 10 000 organismes bénévoles d'ici le 31 mars 2001. Neuf des 30 organismes d'exécution ont été sélectionnés à ce jour.
<http://www.volnet.org>

Les Collectivités ingénieuses

- Industrie Canada a commencé à réaliser la vision décrite dans le rapport du Groupe d'experts sur les collectivités ingénieuses en lançant une série de projets témoins dans toutes les régions du pays et en mettant au point des outils d'apprentissage en ligne afin d'appuyer les nouvelles collectivités ainsi créées. Tel qu'annoncé dans le budget de 1999, des localités témoins seront choisies par voie de concours durant les trois prochaines années (une dans chaque province et une dans le Nord, ainsi qu'une collectivité autochtone). Celles-ci auront le désir et la capacité de faire preuve « d'ingéniosité » en mettant au point des documents d'information et des services électroniques visant à favoriser le développement économique et à enrichir la vie communautaire. Les leçons apprises à la faveur des projets témoins encourageront l'utilisation des technologies de l'information et des communications à l'échelle locale dans tout le Canada.
<http://collectivitesingenieuses.ic.gc.ca>

Les gouvernements canadiens en ligne

Internet est devenu un important moyen d'accéder aux services et aux renseignements gouvernementaux. Les services publics offerts en ligne favorisent un rapprochement sans précédent entre les gouvernements et les citoyens. Industrie Canada a continué de collaborer avec ses partenaires fédéraux pour offrir en ligne des services ciblés, intégrés et interactifs qui améliorent les services gouvernementaux par voie électronique, en particulier l'utilisation d'applications axées sur le commerce électronique.

- En 1998-1999, *Strategis* a continué son essor sur le plan du contenu, de la qualité et de la diversité. L'ajout de plusieurs fonctions de commerce électronique, qui ont aidé *Strategis* à devenir un outil de communications interactif au lieu de demeurer uniquement un canal de diffusion d'information, constitue l'amélioration la plus remarquable. Industrie Canada a lancé sept nouvelles initiatives de commerce électronique (formulaires à l'intention des sociétés, demandes relatives aux marques de commerce, recherche de noms — insolvabilité et débiteurs, recherche de dividendes non réclamés, examen des investissements, enregistrement des lobbyistes, formulaires de demandes et de plaintes ou de rétroaction sur les fusions), portant ainsi à huit le nombre de services offerts aux clients au 31 mars 1999. Quinze autres services seront élaborés et lancés avant la fin de 1999. Le Ministère s'est engagé à offrir à tous ses clients qui le désirent la possibilité de faire affaire avec lui par voie électronique d'ici l'an 2000. (*Voir la section 3.3 et la page 8 pour obtenir plus de détails sur Strategis.*)



Le Canada branché au reste du monde

- Le Canada a accueilli la Conférence ministérielle de l'OCDE sur le commerce électronique, une rencontre couronnée de succès. C'était la première fois qu'une telle conférence avait lieu au pays. Des représentants haut placés du monde des affaires, des syndicats, des groupes sociaux et de pays observateurs y assistaient, en plus des représentants des 29 pays membres de l'Organisation. Cet événement a permis de faire connaître la Stratégie canadienne sur le commerce électronique et d'influer sur le programme international en matière de connectivité. Il a aussi aidé à faire valoir le Canada comme lieu de prédilection pour la pratique du commerce électronique.
<http://www.ottawaocdeconference.org>
- Neuf nouvelles ententes de partenariat international portant sur les applications de l'inforoute ont été signées et les 16 ententes antérieures en sont à diverses étapes de mise en œuvre. Ces ententes ont généré des contrats totalisant plus de 6,5 millions de dollars pour des organismes canadiens privés et publics dans le domaine des télécommunications, des didacticiels, des applications commerciales Internet et des services-conseils. Grâce à un point d'accès unique, les compétences les plus remarquables et les meilleurs produits du Canada dans le domaine des technologies de l'information et des communications sont à la portée de tout pays ou organisme étranger qui désire aménager son propre réseau d'apprentissage électronique.
- Le Ministère a encouragé l'adoption de normes communes sur l'interopérabilité des réseaux et l'universalité des communications dans le cadre des organismes

de normalisation nationaux et internationaux. En particulier, il a élaboré pour l'inforoute canadienne une carte routière sur les normes, qui a été présentée à l'Union internationale des télécommunications. Ces travaux servent de base à l'élaboration d'une carte routière internationale intégrant les options européennes et américaines en la matière.

Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique

Le commerce électronique est devenu une activité économique et sociale qui transforme la façon dont les Canadiens vivent et mènent leurs affaires. Il améliore l'accès aux nouveaux marchés et aux revenus mondiaux. L'infotechnologie réduit le coût des transactions et de la distribution, élargit le choix offert aux consommateurs, améliore l'information sur les produits et sur les services après-vente, favorise la croissance dans certains créneaux et la fabrication de produits sur commande, réduit les délais de réponse et permet l'établissement de nouvelles relations entre les entreprises et les consommateurs.

Dans le but de créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique, le Ministère a d'abord concentré ses efforts sur l'élaboration, puis sur la mise en œuvre, d'un régime de politiques et de règlements aussi complet que possible pour stimuler la croissance du commerce électronique. Il s'est ensuite efforcé de faire connaître les entreprises canadiennes pour qu'elles puissent tirer parti des possibilités liées à la croissance d'Internet. Parmi les principales réalisations d'Industrie Canada en 1998-1999, mentionnons les suivantes.

- Le 22 septembre 1998, le premier ministre a dévoilé la Stratégie canadienne sur le commerce électronique, qui vise à relever les défis inhérents à cette forme de commerce et à tirer parti des possibilités qu'elle offre aux entreprises et aux consommateurs. Le Canada était au nombre des premiers pays à formuler une stratégie complète dans ce domaine. La Stratégie faisait état des « sept premières » séries de mesures concrètes du Canada en 1999 : protection des renseignements personnels, cryptographie, protection des consommateurs, loi sur les signatures électroniques, fiscalité, infrastructure à clé publique et normes. Comme en témoignent les paragraphes qui suivent, au début de 1999, les objectifs ont été atteints dans plusieurs de ces domaines.
- Le Ministère a annoncé le 1^{er} octobre 1998 une nouvelle politique en matière de cryptographie pour le Canada. La cryptographie permet aux utilisateurs d'authentifier les numéros de carte de crédit, les documents portant une signature électronique, les messages électroniques ou d'autres informations stockées dans les ordinateurs ou transmises sur des réseaux tels qu'Internet. Elle protège les données à caractère confidentiel relatives aux communications, aux comptes bancaires, aux dossiers médicaux et à la propriété intellectuelle. La politique permet aux Canadiens de créer, d'importer et d'utiliser n'importe quel produit de cryptographie et elle n'impose aucun régime de récupération des clés ou d'attribution de licences.

La Stratégie canadienne sur le commerce électronique

Les principaux volets de la Stratégie sont les suivants :

Instaurer la confiance dans l'économie numérique

- Sécurité et cryptographie
- Protection des renseignements personnels
- Protection des consommateurs

Clarifier les règles du marché

- Signatures électroniques et cadres juridiques
- Fiscalité et questions financières
- Protection de la propriété intellectuelle

Renforcer l'infrastructure de l'information

- Accès aux réseaux et disponibilité
- Normes

Concrétiser les possibilités et développer des marchés

- Sensibilisation du public
- Gouvernements, utilisateurs modèles
- Croissance dans le secteur privé

- Le 1^{er} octobre 1998, à l'issue de vastes consultations menées auprès des intervenants, Industrie Canada a présenté au Parlement le projet de loi C-54, intitulé *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. Ce projet de loi prévoit des mesures visant à protéger les renseignements personnels dans le secteur privé, crée une solution électronique pour les transactions avec le gouvernement fédéral et clarifie les modalités selon lesquelles les tribunaux évaluent la fiabilité des documents électroniques présentés en preuve. Il vise à instaurer dans l'espace cybernétique les mêmes critères de confiance, de sécurité et de fiabilité qui ont cours à l'heure actuelle dans le monde du commerce.

- L'établissement au Canada d'une série de principes relatifs à la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique va bon train. Un groupe de travail formé d'intervenants clés des milieux de la consommation et des affaires et de représentants de plusieurs administrations provinciales participe au projet. Les principes devraient être rendus publics à l'automne 1999.
- En partenariat avec le Groupe interministériel de mise en œuvre de l'infrastructure à clé publique et avec d'autres partenaires fédéraux, le Conseil du Trésor a élaboré, pour la gestion de l'infrastructure à clé publique, une nouvelle politique qui jettera les bases de transactions électroniques sûres entre l'administration fédérale et ses clients.
- Le Portefeuille de l'Industrie a élaboré la Stratégie canadienne sur le commerce électronique, destinée à stimuler l'expansion des marchés et la croissance des entreprises, pour accélérer l'essor du commerce électronique et son utilisation au Canada. Des activités de communication, des brochures et des présentations ciblées ont préconisé l'adoption d'applications axées sur le commerce électronique par les milieux d'affaires canadiens et stimulé la mise au point d'applications canadiennes en la matière, en particulier celles propres à conférer un avantage concurrentiel.
- Industrie Canada a établi un cadre pour accroître le degré de connectivité entre les entreprises canadiennes et leurs clients, fournisseurs et partenaires dans tous les secteurs de l'industrie. En outre, les associations de l'industrie et des établissements de recherche ont collaboré pour encourager la diffusion du commerce électronique dans les industries de la fabrication et des services. On a notamment mené une étude sur le commerce électronique et l'échange de données électroniques dans les industries de l'aérospatiale et de la défense.
- Les changements apportés au Système de noms de domaine d'Internet (système DNS) influenceront considérablement sur la nouvelle structure mondiale du commerce électronique. Dans le débat international sur la réforme de ce système, Industrie Canada a préparé l'ébauche d'un énoncé de politique sur la gestion d'Internet et la réforme du système DNS et lancé une consultation publique menée sous l'égide d'un comité spécial d'experts du secteur privé représentant les principaux groupes d'intervenants. Un document publié par la suite faisait état d'une série de principes qui, selon le Ministère, doivent être observés dans l'administration et la coordination du système DNS. Industrie Canada a aussi travaillé avec des organismes privés pour favoriser la collaboration entre les intervenants des milieux d'Internet, des affaires et de la propriété intellectuelle afin d'aider à mieux faire valoir l'intérêt des marques de commerce et du commerce électronique, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation et à la réforme du système DNS. Le Ministère a également joué un rôle consultatif pour faciliter la création de l'Agence canadienne d'enregistrement Internet, nouvel organisme à but non lucratif chargé d'administrer l'espace du nom de domaine électronique « .ca » pour les utilisateurs canadiens.
- Il faut se pencher sur d'autres questions se rapportant à la propriété intellectuelle pour assurer l'établissement de règles claires, axées sur le marché, applicables au commerce électronique. Industrie Canada a publié des documents de discussion concernant le Traité de l'Organisation mondiale de la propriété

intellectuelle (OMPI) sur le droit d'auteur, signé en 1996, et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes et a consulté les intervenants. Par ailleurs, le Ministère et Patrimoine canadien ont publié un document sur la protection possible des bases de données et ont utilisé *Strategis* pour demander aux Canadiens d'exprimer leur point de vue sur la question.

Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne

La diffusion de contenu numérique en ligne offre aux secteurs canadiens en plein essor du multimédia, du téléapprentissage et de la télésanté la possibilité unique de montrer au reste du monde les applications, les produits, les services et le contenu canadiens. Comme en témoignent le nombre croissant de sites Web diffusant un contenu canadien et le nombre d'entreprises en plein essor qui mettent au point des applications, notamment pour stimuler l'apprentissage, on a maximisé les applications et le contenu numérique canadiens en ligne en mettant l'accent sur les activités et les programmes suivants.

- Par l'intermédiaire de CANARIE, Industrie Canada a supervisé le démarrage de plus de 150 projets novateurs de haute technologie auxquels participaient plus de 400 entreprises de toutes les régions du pays. <http://www.canarie.ca>
- Le Ministère continue de promouvoir l'industrie du contenu dans le cadre d'une série d'initiatives axées sur le commerce et l'investissement, comme les missions commerciales, la promotion de l'investissement, les partenariats et les alliances stratégiques. Ces efforts ont grandement contribué à attirer de nouveaux investissements intérieurs et étrangers dans le secteur canadien des technologies de l'information et des communications.
- Entreprise autochtone Canada et les Collections numérisées ont lancé le programme pilote des Collections numérisées autochtones, portant sur la réalisation de projets de numérisation de contenu autochtone. Ce programme a permis à des jeunes Autochtones de toutes les régions du pays d'acquérir de précieuses compétences pour l'économie du savoir et une page Web a été créée pour centraliser cette information. (*Voir la section 3.3 pour obtenir plus de détails.*) <http://collectionsautochtones.ic.gc.ca>
- Depuis 1996-1997, 1 897 jeunes ont été engagés (465 en 1998-1999) pour aménager 374 sites Web dans le cadre du programme des Collections numérisées du Canada et du programme pilote des Collections numérisées autochtones. Environ 260 sites Web couvrant un large éventail d'éléments de contenu canadien importants sont maintenant accessibles en ligne.
- Le programme des Franccommunautés virtuelles, lancé en 1998-1999, a contribué au financement de 32 projets à l'échelle du pays pour accroître le contenu, les services et les applications Internet en langue française et promouvoir leur utilisation.
- Le Programme des didacticiels multi-médias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol canadien a été annoncé le 25 mars 1999 pour financer la production de didacticiels commerciaux et d'applications facilitant l'accès public à l'inforoute.

MARCHÉ

L'importance du marché

La création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel est un préalable à l'investissement, à l'innovation, au commerce et à la croissance économique. Un tel marché est avantageux à la fois pour les producteurs et les consommateurs. En effet, il procure aux producteurs la stabilité et l'efficacité requises pour les affaires, tout en maintenant la confiance des consommateurs dans les produits et services offerts sur le marché et dans les transactions qui y sont conclues.

Les entreprises d'envergure mondiale fondées sur le savoir ont une grande latitude pour choisir l'endroit où elles exerceront leurs activités. Afin que le Canada devienne un lieu de prédilection pour l'investissement, que l'innovation soit son principal atout et qu'il demeure un pays commerçant, il lui faut des lois et des services axés sur le marché qui se comparent favorablement à ceux d'autres pays.

Le défi du marché

La mondialisation des marchés, le changement technologique et le maintien de la tendance à la déréglementation obligent le gouvernement à tenir à jour les lois relatives au marché. Compte tenu de l'élimination des obstacles au commerce, il faut moderniser les lois canadiennes régissant le marché pour stimuler la croissance soutenue des entreprises canadiennes et leur permettre d'exploiter pleinement les nouvelles possibilités qu'offrent les marchés mondiaux. Par ailleurs, le Canada doit être en mesure d'assurer l'application transfrontalière de ses lois, ce qui exige un nouveau degré de collaboration et de négociation avec ses partenaires commerciaux.

Les changements technologiques, en particulier dans le secteur des télécommunications, modifient radicalement la structure des marchés et la façon de faire des affaires; ils réduisent les coûts liés au traitement de l'information et améliorent les communications dans le monde entier. Toutefois, ces changements sont à l'origine de nouveaux problèmes quant à la protection de la vie privée, à la concurrence, aux droits de propriété et aux normes internationales, problèmes qu'il faut résoudre pour que les Canadiens tirent pleinement parti de leur capacité de mettre au point de nouveaux produits et services. En outre, grâce aux nouvelles technologies, les législateurs et les organismes de réglementation peuvent améliorer la façon dont ils exercent leurs activités en modernisant les méthodes qu'ils emploient pour servir leurs clients et diffuser l'information. La déréglementation généralisée offre des possibilités inédites d'adopter de nouveaux outils pour assurer des transactions harmonieuses dans un marché souple et concurrentiel. En outre, elle introduit la nécessité de rationaliser et de moderniser davantage les règlements.

L'action du gouvernement

Industrie Canada a continué de mettre en place de nouvelles lois et d'élaborer des politiques en matière de réglementation et de législation pour moderniser les structures du marché afin d'attirer et de retenir les meilleures entreprises du monde et de favoriser un contexte économique efficace et productif. Au cours de l'exercice, ses activités visaient principalement à encourager la concurrence et l'innovation dans les télécommunications, en conformité avec les possibilités technologiques qu'offre l'économie mondiale et selon l'engagement pris par le gouvernement en matière de connectivité. La nouvelle législation sur la concurrence a créé des outils pour protéger les consommateurs contre les pratiques



anticoncurrentielles, comme le télémarketing trompeur. Les initiatives portant sur les structures du marché ont également joué un rôle essentiel relativement aux autres objectifs ministériels axés sur le commerce, l'investissement et l'innovation, par exemple, grâce à l'amélioration des étalons de mesure, à l'administration des brevets, ainsi qu'à l'information et aux services offerts aux consommateurs et aux entreprises afin qu'ils aient confiance dans les transactions conclues sur le marché.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

RÉSULTATS CLÉS

Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs

En concentrant ses efforts sur les initiatives législatives et réglementaires suivantes, Industrie Canada a fait en sorte que le cadre législatif axé sur le marché continue de tenir compte des nouvelles tendances des milieux d'affaires, des besoins liés au service à la clientèle et de l'engagement soutenu de libéraliser le marché canadien.

- Les modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* (projet de loi C-20) sont entrées en vigueur en mars 1999, exception faite des dispositions relatives aux préavis de fusionnement, lesquelles prendront effet au même moment que les modifications au *Règlement sur les transactions devant faire l'objet d'un avis*. Entre autres, les modifications améliorent la capacité du Bureau de la concurrence à lutter contre les pratiques frauduleuses de télémarketing, créent un régime civil permettant de demander au tribunal de rendre une ordonnance pour mettre fin rapidement à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales trompeuses et rationalise le processus de préavis des fusionnements.
- La *Loi modifiant la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada* (projet de loi C-17) a reçu la sanction royale le 12 mai 1998. Elle vise à libéraliser les services de télécommunications internationales de base, comme le Canada s'était engagé à le faire en vertu du quatrième protocole de l'Organisation mondiale du commerce relatif à l'Accord général sur le commerce des services. Industrie Canada a élaboré des règlements, des politiques et des ententes internationales qui ont libéralisé complètement le marché des télécommunications internationales et, par le fait même, entraîné une baisse des prix et un élargissement de l'éventail de services.
- En outre, Industrie Canada a collaboré avec des associations de l'industrie et des entreprises pour que les décideurs fédéraux comprennent bien leur point de vue sur le cadre stratégique et réglementaire proposé et pour que l'industrie ait une bonne idée des objectifs du gouvernement relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de règlements. Le changement climatique, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et l'expédition transfrontalière de BPC (biphényles polychlorés) figurent parmi les questions stratégiques et réglementaires dont s'est occupé le Ministère.
- Pour mettre en œuvre les modifications apportées à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, entrées en vigueur le 30 avril 1998, le Ministère a instauré des services de médiation dans le but de régler certaines questions sans recourir aux tribunaux.

Mise aux enchères du spectre

En août 1998, à l'issue d'une étude poussée et de vastes consultations publiques, le Programme de gestion du spectre d'Industrie Canada a rendu publique la *Politique cadre sur la vente aux enchères du spectre au Canada*, qui établit la démarche générale à adopter pour attribuer des fréquences au moyen d'un processus d'appel d'offres en régime de concurrence. La mise aux enchères constitue un moyen rapide, efficace, transparent et équitable d'attribuer les fréquences du spectre et représente la meilleure façon de les attribuer à ceux qui leur accordent la plus grande valeur. La première mise aux enchères du spectre, qui se tiendra en 1999, portera sur les bandes de fréquences de 24 et de 38 GHz.

<http://strategis.ic.gc.ca/spectre>

- Plusieurs articles de la *Loi de 1997 modifiant la Loi sur le droit d'auteur* (projet de loi C-32) sont entrés en vigueur et le règlement connexe a été adopté. Le Ministère a continué, en collaboration avec Patrimoine canadien, de travailler à faire avancer les règlements requis pour terminer le processus de mise en application des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur*.
 - En réponse aux recommandations formulées en avril 1997 par le Comité permanent de l'industrie à l'issue de l'examen de la *Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets* (projet de loi C-91), des modifications ont été apportées au *Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité)*. Ces dernières visaient à réduire davantage le délai avant l'entrée sur le marché des médicaments concurrents lorsque la protection conférée
- par le brevet prend fin, à réduire les litiges et à rendre le système plus équitable, tout en faisant en sorte que les brevets continuent de conférer une protection efficace.
- Le Ministère s'est chargé des préparatifs en vue de l'examen de la *Loi sur les topographies de circuits intégrés* qui incombe au ministre de l'Industrie. Il a mené des consultations pour connaître le point de vue des intervenants sur les dispositions de la Loi et sur les conséquences de son application.
 - Les consultations menées dans le cadre de l'examen de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* ont révélé que le programme répond aux besoins des PME et que les répondants sont favorables aux nouvelles mesures pour le recouvrement des coûts. Les changements législatifs introduits en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (projet de loi C-53) ont reçu la sanction royale en décembre 1998 et sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 1999. Les améliorations apportées assurent la viabilité du programme, sa rentabilité et son utilité, tout en renforçant son cadre de responsabilisation. En outre, la Loi permet de créer des projets pilotes pour élargir la portée du programme de manière à y inclure la location-acquisition et à en faire bénéficier les membres du secteur du bénévolat.
 - Industrie Canada a tenu en février 1999 un colloque national en collaboration avec les provinces et territoires pour aider à comprendre le rôle des normes dans la réglementation et le commerce. Les recommandations seront mises en œuvre par le truchement d'un partenariat entre les administrations publiques des différents paliers, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé.

- Après avoir consulté Santé Canada et le Conseil consultatif canadien de la radio, le Ministère a élaboré un projet de norme sur les appareils portatifs sans fil de poche pour exiger le respect du Code de sécurité 6, qui établit les lignes directrices publiques relativement aux champs de radiofréquences pour régir l'exposition aux rayonnements non ionisants.
- Les négociations avec l'industrie du propane ont abouti à une entente en vertu de laquelle, à compter du 1^{er} janvier 2000, le droit à verser pour le remplissage de bouteilles de propane sera déterminé en fonction du volume réel de gaz fourni. Il ne s'agira donc plus d'un montant fixe. Cette façon de procéder réduira les possibilités de perte financière attribuables à l'inexactitude des mesures.

Industrie Canada a joué un rôle prédominant dans l'élaboration des structures du marché international grâce à diverses activités bilatérales et multilatérales, par exemple, celles dont font état les paragraphes qui suivent.

- Les travaux réalisés au cours de l'exercice ont conduit à la signature de l'Accord entre le gouvernement du Canada et les Communautés européennes concernant l'application de leur droit de la concurrence. Cet accord devrait accroître l'efficacité des efforts déployés pour assurer le respect de la loi, faciliter une collaboration plus étroite dans la lutte contre les cartels internationaux, permettre une meilleure coordination quant au contrôle des projets de fusionnement soumis à l'approbation des instances canadiennes et européennes et, enfin, entraîner une baisse des prix et permettre un plus grand choix de produits de part et d'autre de l'Atlantique.

- Le Ministère a préconisé l'harmonisation internationale des étalons de mesure en menant des négociations soutenues dans le but d'élargir l'entente de reconnaissance mutuelle entre le Canada et les États-Unis de manière à inclure les distributeurs d'essence et de propane, et en participant à l'élaboration de protocoles de communications normalisés pour les compteurs d'électricité en Amérique du Nord, ainsi qu'à l'ébauche de deux recommandations internationales sur les systèmes de gazométrie.
- Il a établi des normes nationales pour les terminaux de communications personnelles mobiles universelles par satellite et pour l'octroi de licences à leur égard. Le Canada a été le premier pays à approuver le terminal Iridium.
- L'Office de la propriété intellectuelle du Canada, chef de file dans l'établissement du cadre mondial, a dirigé la délégation canadienne à la réunion de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui a eu lieu en septembre 1998, permettant ainsi au Canada de fournir un précieux apport aux débats internationaux importants. Un cadre international pour les droits de propriété intellectuelle apporte une certitude et une transparence qui encouragent le commerce, l'investissement et le transfert de technologie. En vue des négociations internationales concernant la propriété intellectuelle, Industrie Canada détermine des prises de position qui sont compatibles avec les lois et les politiques en vigueur au pays et qui appuient les objectifs nationaux, notamment sur les plans économique, social et culturel. Le Ministère était en outre à la tête des délégations canadiennes lors des rencontres du Groupe de négociation sur la propriété intellectuelle de l'Accord de libre-échange des Amériques

et il a participé au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce.

Industrie Canada a lancé diverses initiatives stratégiques destinées à maintenir et à améliorer les structures du marché. Au cours de l'exercice, il a concentré ses efforts sur les activités suivantes dans les industries des télécommunications et des services financiers.

- En ce qui concerne le spectre, le Ministère a élaboré une série de politiques et d'initiatives qui ont amélioré les services offerts dans les régions rurales et urbaines. Par exemple, la politique concernant la fourniture de services cellulaires par des tiers accroîtra les services de téléphonie cellulaire et sans fil dans les collectivités non desservies et le long des routes du Nord-Ouest de l'Ontario. En outre, un groupe consultatif de l'industrie a été créé pour superviser l'essor des appareils de communications personnelles à large bande exempts de licence et faciliter le déplacement des systèmes micro-ondes.
- La société Télésat a été autorisée à construire *Anik F1* et les ententes conclues sur la coordination internationale des fréquences lui permettront de commencer à exploiter *NIMIQ*, le premier satellite de radiodiffusion directe du Canada. Sur la scène nationale, deux fournisseurs supplémentaires de réseaux du service mobile par satellite, à savoir Iridium Canada et Stratos Mobile, ont reçu l'autorisation de desservir les Canadiens. Ils s'ajoutent ainsi à TMI Communications et à OrbComm Canada, si bien que l'on compte maintenant quatre fournisseurs de services qui sont titulaires d'une licence au pays et qui utilisent les systèmes à satellites régionaux ou mondiaux.

- Dans sa présentation au Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, le Bureau de la concurrence a recommandé de modifier la réglementation pour accroître la souplesse et faciliter la concurrence sans compromettre la stabilité du système financier. Le Groupe de travail a retenu dans son rapport 12 des 17 recommandations formulées. Industrie Canada a facilité les consultations avec les principaux organismes de défense des consommateurs qui ont aidé le gouvernement à déterminer des mesures à prendre dans l'intérêt des consommateurs en réponse au rapport du Groupe de travail.
- Industrie Canada a publié un rapport intitulé *Les fonds d'investissement et la protection du consommateur au Canada — Stratégies pour le millénaire*, qui vise à faciliter les échanges entre les actionnaires pour améliorer la situation du consommateur-investisseur sur le marché de l'investissement. Le rapport traite de questions telles que l'amélioration de la connaissance des produits offerts et les coûts sous-jacents ainsi que le bien-fondé de l'amélioration des normes aux fins de l'octroi de licence aux intermédiaires financiers et de leur formation pour mieux répondre aux besoins des consommateurs.
- Dans sa présentation au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur les services de télécommunications locales, le Bureau de la concurrence a préconisé la concurrence dans ces services. La plupart des recommandations ont été adoptées, y compris celles portant sur la portabilité des numéros, les règles en matière d'interconnexion, le dégroupement et l'accès aux installations essentielles et quasi essentielles.

- Le Bureau de la concurrence a contribué à l'élaboration de la législation et de la réglementation provinciales sur la surveillance du marché et le rôle du droit de la concurrence et de la politique en la matière dans la déréglementation des marchés énergétiques. Dix-huit des 19 éléments de la structure du marché de base recommandés par le Bureau ont été retenus aux fins de l'élaboration de la *Loi sur la concurrence en matière d'énergie de l'Ontario*. En Alberta, le rôle du droit de la concurrence a été reconnu expressément dans la réglementation sur la surveillance du marché provincial de l'électricité. C'est la toute première fois qu'une législation provinciale confirme que le droit de la concurrence s'applique en l'absence de réglementation provinciale.
- Les négociations avec les États-Unis sur la radiodiffusion audionumérique ont été menées à bien et une entente a été conclue à la fin d'août 1998. L'entente prévoit un canal numérique en vue de la radiodiffusion audionumérique pour chaque station AM et FM existant au Canada. Les radiodiffuseurs peuvent maintenant prévoir la mise en œuvre de la radiodiffusion audionumérique à la grandeur du pays.
- Les négociations avec les États-Unis sur la télédiffusion audionumérique ont abouti à un projet d'entente provisoire. Le projet de plan d'allotissement pour la télévision numérique a été publié dans la *Gazette du Canada* le 13 juin 1998. Il prévoit un canal numérique pour chaque station de télévision afin de faciliter le passage à la télévision numérique.

Industrie Canada, qui s'est imposé comme le centre d'excellence pour l'information microéconomique stratégique au Canada, a noué des liens solides avec les milieux universitaires, les décideurs, les groupes de penseurs en économie et les chercheurs. Les résultats des recherches sont publiés partout au Canada et diffusés sur le site Web *Strategis* pour fournir aux entreprises canadiennes le summum en matière de conseils, de recherches et d'information économiques à jour.

- En 1998, le Ministère a organisé avec succès une conférence sur l'économie du savoir, à laquelle ont participé des spécialistes et des décideurs du monde entier.
- Industrie Canada a mené des recherches pour aider le gouvernement à approfondir certains dossiers relatifs à l'économie du savoir, à la connectivité, au commerce et à la concurrence internationale, à la structure industrielle du Canada, à la pénurie de compétences et à l'exode des cerveaux, et pour lui permettre de mieux comprendre l'importance de la productivité pour le bien-être soutenu du Canada sur le plan socioéconomique.

Modifier les comportements de manière que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres

L'application énergique des règles du marché pour que les Canadiens puissent bénéficier des avantages d'un marché équitable, efficace et concurrentiel représente une priorité pour Industrie Canada. Les exemples qui suivent donnent un aperçu de l'éventail d'activités entreprises au cours de l'exercice et des avantages qu'en retire la population canadienne.

■ Le Canada joue un rôle de premier plan pour promouvoir la coordination des activités et des enquêtes réalisées avec les organismes internationaux d'application de la loi. Le Bureau de la concurrence mène une lutte acharnée contre les cartels criminels internationaux qui se lancent dans des activités anticoncurrentielles, entraînant une augmentation des prix au Canada. Par exemple, on a constaté que, lors d'une conspiration, des prix au pays avaient augmenté de près de 78 p. 100. Les mesures prises par le Bureau pour faire appliquer la loi ont porté fruit : réduction des prix, restitution aux clients canadiens, effet dissuasif attribuable aux amendes élevées et sensibilisation des entreprises et des consommateurs. Les amendes imposées par le Bureau au cours de l'exercice ont totalisé un montant record de 42 millions de dollars (dont une amende de 16 millions, la plus élevée jamais imposée au Canada pour une infraction criminelle), comparativement à 3 et à 9 millions respectivement au cours des deux exercices précédents. Les amendes concernaient des cas de conspiration par un cartel, de collusion dans les soumissions et de télémarketing trompeur. Pour connaître les résultats obtenus grâce à ces mesures de mise en application et à d'autres mesures similaires, on peut consulter le site Web du Bureau de la concurrence.

<http://concurrence.ic.gc.ca>

■ En vertu de la *Loi sur les contraventions* et de différentes ententes avec les provinces, il est maintenant possible de donner des contraventions en Ontario, au Québec, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick pour plusieurs infractions, y compris l'utilisation non autorisée du spectre.

Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel

Grâce aux activités d'Industrie Canada au cours de l'exercice, les Canadiens peuvent avoir l'assurance que l'information sur le marché est fiable et que les transactions qu'ils effectuent sont équitables. Les mesures suivantes y ont contribué.

■ Le Ministère a continué à suivre de près l'exactitude des prix de détail détectés par lecteur optique pour s'assurer que les prix stockés dans les ordinateurs des commerces correspondent aux prix affichés ou annoncés. Un guide donnant des lignes directrices aux détaillants canadiens sur l'exactitude des prix, élaboré en collaboration avec les associations canadiennes de détaillants, a permis d'améliorer de 30 p. 100 les taux de conformité. En outre, on a observé un changement de comportement appréciable dans les politiques d'établissement des prix. Différentes améliorations ont été signalées, par exemple : formation obligatoire des nouveaux gérants, investissement dans des postes de lecture optique mis à la disposition des consommateurs et récompenses aux consommateurs qui détectent des erreurs.

■ Quelque 1 200 certificats pour radios et 2 400 certificats pour terminaux ont été délivrés et les ventes d'étiquettes pour le matériel de radio et de télécommunications s'élevaient à quelque 40,6 millions de dollars. Les recettes perçues pour ces services totalisent 6,7 millions.

■ Le respect de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* a été assuré grâce à la surveillance de l'administration de 95 126 faillites et propositions, soit 75 465 faillites de consommateurs, 10 791 faillites commerciales et 8 870 propositions de consommateurs

et de commerces. Il y a eu une diminution globale des demandes de 8 p. 100 par rapport à 1997.

- Le Ministère a étalonné et certifié plus de 17 000 étalons de mesure, évalué et approuvé 365 prototypes d'instruments de mesure, inspecté plus de 450 000 instruments de mesure et mené des enquêtes sur plus de 5 000 plaintes et différends.
- Par le truchement de l'Union internationale des télécommunications, Industrie Canada a pris plus de 23 000 mesures pour assurer la coordination des fréquences afin de rendre sûre l'infrastructure canadienne de radiocommunications et de la protéger des pressions concurrentielles étrangères pour des fréquences qui pourraient autrement causer des parasites, ralentir l'introduction de nouveaux services ou compromettre l'efficacité des services actuellement offerts aux Canadiens.
- Environ 10 000 nouvelles entreprises et autres personnes morales ont été constituées en société, 12 000 autres services prévus par la loi ont été offerts à des entreprises constituées en société et 100 000 mesures ont été prises en matière de conformité.
- L'Office de la propriété intellectuelle du Canada a reçu 80 794 nouvelles demandes relatives aux brevets, aux marques de commerce, aux droits d'auteur, aux dessins industriels et aux topographies de circuits intégrés. Il a accepté et enregistré 40 457 demandes et répondu à plus de 80 000 demandes d'information.

▶ Combattez la fraude par téléphone

Industrie Canada a fait cause commune avec d'autres organismes et des entreprises pour créer le Forum sur la prévention du télémarketing trompeur. Le Forum a élaboré une stratégie de marketing social visant à lutter contre le télémarketing trompeur et a adopté le slogan « Combattez la fraude par téléphone. C'est un piège! » En novembre 1998, au moment de l'inauguration de la campagne dans le cadre de la réunion des ministres fédéral et provinciaux responsables de la consommation, ces derniers ont annoncé le lancement de Canshare, réseau intergouvernemental d'alerte regroupant des organismes d'application de la loi et destiné à accroître l'échange d'information entre eux.

Une préoccupation centrale pour Industrie Canada consiste à s'assurer que, grâce à l'application des lois cadres, la structure du marché canadien favorise la mise au point d'un large éventail de biens et services de qualité à prix concurrentiel, ainsi que la diffusion d'information sur le marché permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés en matière de produits.

- Les transactions proposées entre la Banque Royale du Canada et la Banque de Montréal ainsi qu'entre la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) et la Banque Toronto-Dominion ont donné lieu aux deux examens de fusions les plus vastes et exhaustifs jamais réalisés au Canada. Les consultations sur le projet de *Lignes directrices pour l'application de la Loi : Fusions des banques* ont permis d'établir un cadre analytique que l'on pourrait appliquer expressément au secteur bancaire pour favoriser des

services financiers équitables, efficaces et concurrentiels. Le ministre des Finances a annoncé, en décembre 1998, sa décision de ne pas donner le feu vert aux deux fusionnements en précisant que l'analyse du Bureau de la concurrence constituait un élément clé de sa décision.

- Par suite de l'examen du Bureau de la concurrence, le fusionnement proposé entre Petro-Canada et Ultramar Diamond Shamrock n'a pas été réalisé. Les deux sociétés continuent de se faire concurrence dans l'approvisionnement de produits pétroliers raffinés, un avantage pour les détaillants d'essence indépendants et les consommateurs qui recherchent un choix de produits et des prix concurrentiels.

Industrie Canada joue un rôle prépondérant au sein du gouvernement et auprès de l'industrie en assurant la mise en place de structures appropriées pour la prise en charge d'un large éventail de services de télécommunications d'urgence. Les paragraphes qui suivent font état de certaines activités du Ministère au cours de l'exercice.

- Le Ministère a géré le site Web interactif et chiffré qu'il a mis au point pour les numéros de téléphone nécessaires en cas d'urgence. Le site dessert maintenant sept provinces et permet à 5 000 municipalités de trouver et de mettre à jour directement leurs numéros de téléphone essentiels.
- En mars 1999, Industrie Canada a tenu à Cornwall, en Ontario, le deuxième symposium du Comité national des télécommunications d'urgence, qui visait à présenter les nouvelles technologies des télécommunications, à inciter les planificateurs de mesures d'urgence à former des réseaux et à examiner le problème de l'an 2000 avec l'industrie des télécommunications et les intervenants affectés aux urgences.

Gestion de crise

La Section des télécommunications d'urgence d'Industrie Canada a été honorée pour le rôle qu'elle a joué dans la gestion de la crise par suite de l'écrasement de l'appareil de la Swissair effectuant le vol 111 en septembre 1998 près de Peggy's Cove, en Nouvelle-Écosse. L'équipe de gestion du spectre de la région de l'Atlantique a contrôlé le trafic de télécommunications pour assurer le fonctionnement des télécommunications d'urgence sans parasites. Industrie Canada a prêté son concours aux fournisseurs locaux de services de télécommunications et de téléphonie cellulaire pour accroître la capacité du réseau.

- En collaboration avec le bureau régional du Pacifique et l'université Simon Fraser, l'équipe de la Section des télécommunications d'urgence d'Industrie Canada a mis au point le site Web Aide civile mutuelle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). À la demande de cette dernière, Industrie Canada exploite ce site Web pour promouvoir les activités d'aide mutuelle entre l'OTAN et les pays membres du Partenariat pour la paix (Europe de l'Est).

INVESTISSEMENT

L'importance de l'investissement

La création de conditions plus favorables à l'investissement intérieur et étranger dans les entreprises au Canada contribue grandement à l'essor économique au pays. En plus de stimuler d'emblée la création d'emplois et l'essor économique au pays, l'investissement étranger direct comporte des avantages économiques importants. Entre autres, il accroît le flux des échanges commerciaux et donne accès aux

compétences mondiales en technologie et en gestion. On estime qu'une augmentation de un milliard de dollars au titre de l'investissement étranger direct crée environ 45 000 emplois et accroît d'environ 4,5 milliards le PIB sur une période de cinq ans. Cet investissement est nécessaire à la R-D pour mettre au point les nouveaux produits et procédés qui accroîtront la productivité du Canada et le rendront plus concurrentiel sur les marchés mondiaux.

L'investissement dans le secteur de la petite entreprise est d'une importance fondamentale pour l'économie canadienne, notamment pour la création d'emplois. Selon des études réalisées par Industrie Canada, les petites entreprises ont créé, ces dernières années, de 70 à 80 p. 100 des emplois au pays.

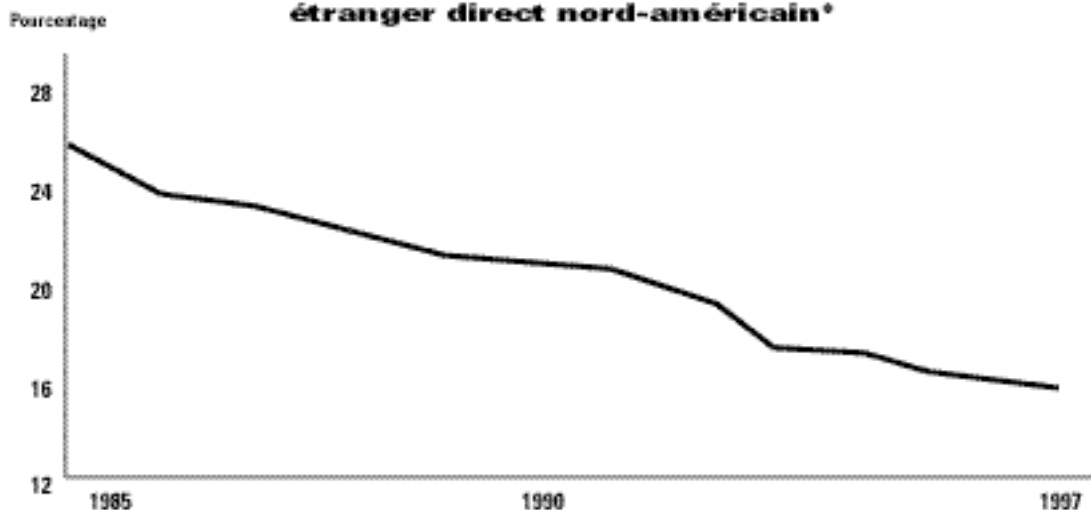
Le défi de l'investissement

Dans les années 1990, l'investissement étranger direct au Canada représentait 11 p. 100 de la formation de capital des entreprises. Bien que la valeur de l'investissement étranger direct destiné au Canada et celle de l'investissement canadien direct

destiné à l'étranger aient plus que doublé entre 1988 et 1997, pour atteindre respectivement 187 et 194 milliards de dollars, la part canadienne de l'investissement étranger direct destiné à l'Amérique du Nord a diminué de 10 points entre 1985 et 1997, pour s'établir à 16 p. 100 (voir la figure 2). Cette diminution est principalement attribuable à une baisse d'environ 43 p. 100 de la part de l'investissement étranger direct en provenance des États-Unis et destiné au Canada au cours de la même période.

Le Canada a de la difficulté à maintenir et à accroître sa part de l'investissement étranger direct en raison de la forte compétitivité mondiale dans ce domaine. La concurrence ne cesse de croître entre les sociétés affiliées aux multinationales pour l'exclusivité de produits et de projets de recherche, posant ainsi un autre défi. Le grand nombre de généreux stimulants offerts aux investisseurs par les administrations publiques de pays qui se font concurrence, surtout par plusieurs États et municipalités des États-Unis, témoigne de la vive concurrence livrée pour obtenir l'investissement étranger direct. Ainsi, un des plus grands défis consiste à

FIGURE 2
Part du Canada dans l'investissement étranger direct nord-américain*



* Investissement étranger direct de toutes sources effectué au Canada, aux États-Unis et au Mexique
Source : World Investment Report, 1998

accroître notre part de l'investissement étranger direct, notamment celui destiné aux pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). En outre, il faut relever ce défi dans un contexte caractérisé par la mondialisation, une plus grande mobilité des capitaux et de la technologie, une vive concurrence pour l'investissement étranger direct et la volatilité des marchés financiers, qui limitent la capacité des gouvernements d'influer sur les décisions d'investissement et sur les autres décisions prises par le secteur privé.

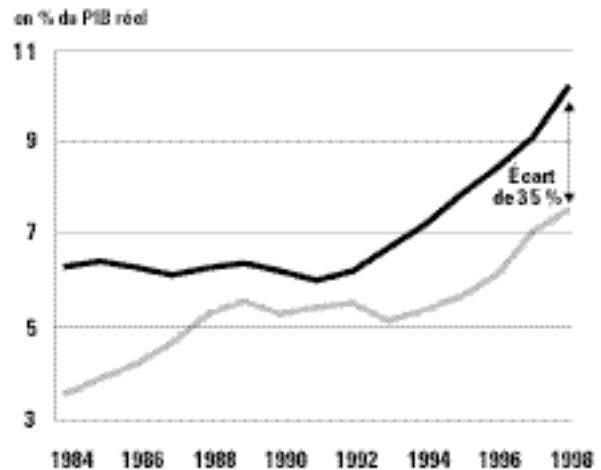
Il importe également de relever le défi inhérent à l'investissement intérieur au Canada, lequel favorise l'innovation et stimule la productivité. Le faible taux d'investissement au pays, en particulier par rapport aux États-Unis, est l'une des raisons du faible rendement du Canada sur le plan de la productivité. Par exemple, le taux d'investissement au pays dans les biens d'équipement, par rapport au PIB, a été en moyenne de 35 p. 100 inférieur au taux observé aux États-Unis (*voir la figure 3*).

En outre, lorsqu'elles empruntent des fonds d'investissement, les petites entreprises paient habituellement un taux d'intérêt plus élevé que les grandes entreprises, les taux d'intérêt étant des indicateurs du risque perçu. Selon des études réalisées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, cet écart des taux d'intérêt s'est accentué au cours des 10 dernières années, décourageant ainsi les PME d'investir. Un moyen de stimuler l'investissement intérieur au pays consiste à améliorer l'accès au capital d'investissement.

L'action du gouvernement

Les efforts d'Industrie Canada font partie intégrante de la stratégie fédérale d'investissement de 1996, qui offre un cadre

FIGURE 3
Investissement dans les biens d'équipement



Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Economic Analysis

général pour toutes les activités fédérales visant à stimuler l'investissement (y compris le maintien au pays de l'investissement étranger direct) et prévoit des initiatives de marketing davantage orientées vers certaines multinationales dans les marchés prioritaires et les secteurs cibles. Pour attirer de nouveaux investissements étrangers directs tout en conservant les investissements actuels, Industrie Canada collabore étroitement avec ses principaux partenaires, notamment les membres du Portefeuille de l'Industrie, le MAECI, Agriculture et Agroalimentaire Canada, les administrations provinciales et municipales, les associations de gens d'affaires et les intermédiaires commerciaux (par exemple, les responsables de la sélection d'emplacements), les ambassades du Canada, les banques et autres institutions financières, ainsi que les ambassades des autres pays.

Les facteurs fondamentaux qui attirent l'investissement sont au cœur même d'une économie productive et dynamique : une saine structure du marché, l'innovation,

des secteurs présentant un fort potentiel de croissance et des relations harmonieuses avec les partenaires commerciaux. À cet égard, les autres objectifs stratégiques du Ministère sont des éléments cruciaux, mais indirects, de la stratégie d'investissement. Néanmoins, le Canada a besoin de faire valoir les mérites de son économie auprès des investisseurs potentiels.

Un des principaux aspects de la stratégie fédérale d'investissement consiste à aider un nombre croissant de PME canadiennes à former des partenariats internationaux d'investissement susceptibles de favoriser leur essor au pays et sur un plus grand nombre de marchés. La capacité du Ministère à communiquer de l'information, à élaborer des politiques et à offrir des services en temps opportun aux clients, notamment les multinationales, les investisseurs étrangers, les PME canadiennes et les groupes cibles tels que les Autochtones et les collectivités rurales, est tout aussi importante pour le succès de la stratégie d'investissement.

En 1998-1999, des travaux ont été entrepris dans le but de redistribuer les responsabilités au sein du gouvernement fédéral afin d'établir un point de convergence pour l'investissement, de mieux intégrer les initiatives des principaux intervenants de manière à réduire le chevauchement et le double emploi et d'améliorer la coordination et la mise en œuvre de la stratégie fédérale d'investissement. En collaboration avec les principaux intervenants fédéraux dans le domaine, Industrie Canada a organisé un atelier sur l'investissement, qui mettait l'accent sur l'échange des pratiques exemplaires. L'atelier visait en outre un consensus en vue d'une approche commune en matière de collecte systématique d'information à jour sur la mesure du rendement dans la mise en œuvre de la stratégie fédérale d'investissement.

Le Ministère fait valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement et gagne la confiance des investisseurs étrangers. Il ouvre ainsi la voie à l'investissement et à la création d'emplois. À cette fin, il améliore « l'image de marque » du pays auprès des investisseurs étrangers, cible les investissements potentiels et libres d'attaches des multinationales, instaure un bon climat d'investissement et stimule l'investissement intérieur ainsi que la création d'emplois.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

RÉSULTATS CLÉS

Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger

L'élimination des obstacles structurels favorise l'investissement et accroît la confiance des investisseurs. Les réalisations suivantes sont en harmonie avec les grandes politiques gouvernementales qui influent sur le climat économique global pour faire du Canada un lieu attrayant pour l'investissement.

- Le Ministère a continué de déployer des efforts pour donner suite aux engagements non encore remplis découlant de l'Accord sur le commerce intérieur conclu en 1995 avec les provinces et les territoires. Les discussions vont bon train en vue du respect de ces engagements, qui consistent à rédiger un chapitre sur l'énergie, à étendre aux entités exclues (principalement les sociétés d'État) les conditions s'appliquant aux marchés publics ainsi qu'à clarifier et à améliorer le Code de conduite en matière de stimulants. En outre, Industrie Canada a formulé une proposition pour les consultations auprès des milieux universitaires, de groupes de gens d'affaires et de syndicats sur les domaines à aborder en priorité dans les discussions relatives à l'Accord.

- Les négociations et les discussions qui ont eu lieu au sein de l'OCDE en vue de la conclusion d'un accord multilatéral sur l'investissement ont joué un rôle déterminant en permettant au gouvernement de recueillir de l'information clé sur la façon de mieux protéger et promouvoir les intérêts du Canada dans ce domaine important. Industrie Canada collabore avec le MAECI ainsi qu'avec le ministère des Finances du Canada à l'élaboration de règles internationales destinées à protéger l'investissement canadien à l'étranger.
- Industrie Canada a influé sur la modification de politiques afin d'accélérer les formalités d'entrée des travailleurs temporaires étrangers et de délivrer un permis de travail à leurs conjoints. Le fait de se pencher sur de tels problèmes qui préoccupent les dirigeants des entreprises aide à mettre au jour des questions stratégiques d'ordre général qui font obstacle à l'investissement étranger direct.

Faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement

Les réalisations suivantes ont fait connaître les possibilités d'investissement au Canada à de nombreux niveaux. Elles illustrent une stratégie à plusieurs volets qui englobe toutes les mesures, depuis les liens établis avec les clients ciblés jusqu'à la communication d'information à toute partie intéressée sur Internet.

- Le programme Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC), créé par Industrie Canada et le MAECI, a joué un rôle clé en organisant la participation d'une délégation canadienne de haut niveau à la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos, en Suisse. Le premier ministre était à la tête de la délégation, accompagné de plusieurs ministres.

La délégation canadienne a eu une excellente occasion de souligner les réalisations économiques et le potentiel d'investissement au pays devant les hauts dirigeants de grandes multinationales et d'autres décideurs présents et de faire valoir les atouts qu'il offre aux investisseurs en les encourageant à envisager de desservir le marché de l'ALENA à partir du Canada.

- Par suite des consultations menées auprès des bureaux du gouvernement canadien à l'étranger (missions du MAECI), des provinces et territoires et des grandes régions métropolitaines, PIC a élaboré le site Web Investir au Canada, guichet unique fédéral pour obtenir de l'information sur l'investissement ainsi que le profil de la situation de l'investissement dans des villes américaines comparables. Ce site destiné à faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement étranger direct en Amérique du Nord a été inauguré le 1^{er} juillet 1999, soit le jour de la Fête du Canada.
- Le Ministère a préparé une série de stratégies d'investissement et de produits d'information connexes pour faire valoir les avantages concurrentiels du Canada dans les secteurs prioritaires pour l'investissement, dont ceux de l'automobile, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, de la technologie de l'information ainsi que des produits chimiques et pétrochimiques. Les stratégies ciblent les investisseurs les plus intéressants et proposent une approche stratégique pour attirer de nouveaux investissements ou retenir les investissements actuels dans les secteurs prioritaires, et ce, dans le but d'inciter les investisseurs étrangers et les responsables de la sélection d'emplacements à envisager le Canada comme lieu

de prédilection pour l'investissement en Amérique du Nord. Ces stratégies ont été mises au point en collaboration avec les principaux intervenants des secteurs public et privé.

- Industrie Canada a favorisé la participation active de l'industrie dans les grandes tribunes internationales, y compris Softworld 98, événement auquel a participé le premier ministre. Parmi les autres événements et missions visant à faire valoir les compétences des entreprises canadiennes, mentionnons la mission Bay Area Multimedia, Electronica 98 à Munich, ITU Africa Telecom 98 en Afrique du Sud (mai 1998), CommunicAsia, Internet World 98 et Systems 98 en Allemagne, Networld+Interop 98 en France et SMAU 98 en Italie.
- En janvier 1999, le gouvernement a annoncé l'expansion du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) afin d'y greffer des activités visant à stimuler l'investissement étranger. Dans le cadre du nouveau programme, PDME-I, cinq millions de dollars sont prévus annuellement pour aider les administrations locales et leurs partenaires du secteur privé à attirer l'investissement étranger dans les collectivités. Le premier volet de ce programme sera administré par les Centres du commerce international des bureaux régionaux du Ministère afin d'aider les collectivités à se préparer à attirer les investissements ou à réaliser des projets de faible envergure à cette fin.

A attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels

La stratégie consistant à cibler des entreprises au Canada et à l'étranger a porté fruit. Les entreprises étrangères ont réagi très fortement à l'intérêt manifesté par les échelons supérieurs de la hiérarchie. De même, la collaboration avec les filiales de multinationales étrangères aide ces dernières à obtenir des investissements supplémentaires de leur société mère. Voici quelques exemples d'activités.

- Le Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires, dont la coordination est assurée par PIC, a entrepris 14 missions d'investissement à l'étranger. Ces efforts étaient concentrés sur les États-Unis, le Japon et plusieurs pays d'Europe. Le Ministère a joué un rôle important en attirant plusieurs investissements majeurs au Canada dans des industries comme celles de l'automobile et des technologies de l'information.
- Le Ministère a continué de faire de la prospection et d'établir des relations avec les principales multinationales au sein des pays signataires de l'ALENA et ailleurs dans le monde, dans le but de faire valoir le Canada comme un lieu de prédilection pour l'investissement.
- En vertu du Programme de visites au Canada, des représentants de PIC et du Ministère ont visité les filiales de 80 grandes multinationales pour cerner les possibilités et bien renseigner les décideurs occupant des postes de niveau supérieur au sein des sociétés mères sur les avantages

Investissements récents des multinationales

En 1998-1999, la recherche d'investissements a contribué à 15 nouveaux grands projets d'investissements au Canada par des multinationales, d'une valeur totale de 1,34 milliard de dollars. Les nouveaux investissements offrent au Canada la possibilité de bénéficier des compétences techniques et de gestion des partenaires étrangers et de créer des milliers d'emplois très spécialisés. Voici quelques exemples de projets clés :

- accès aux technologies de communications sans fil à large bande et de télécommunications de troisième génération;
- fabrication et conditionnement de médicaments liquides stériles faisant appel aux technologies les plus modernes;
- textiles tissés pour les sacs de protection gonflables destinés à l'industrie automobile;
- usine de fabrication de caoutchouc à la fine pointe de la technologie.

d'investir au Canada. Ces visites sont essentielles, particulièrement pour encourager les entreprises à continuer d'investir au pays, et elles font partie intégrante d'une stratégie d'investissement élaborée pour chaque secteur d'investissement prioritaire, en consultation avec les principaux intervenants. En prévision des visites, PIC a préparé un dossier détaillé sur les multinationales ciblées.

Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones

Les possibilités de partenariats internationaux offrent aux PME des avantages qui les aident à atteindre leurs objectifs de croissance par l'acquisition de

technologie et de capital. Les prêts modestes aux petites entreprises portent vraiment fruit. Encourager l'investissement dans l'innovation et les biens d'équipement aide les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielles et productives. De même, l'investissement dans les collectivités nordiques et autochtones aide à réduire les obstacles à la croissance propres à leur milieu. Les exemples qui suivent témoignent des efforts déployés par Industrie Canada en 1998-1999.

- L'Administration des prêts aux petites entreprises a offert une assurance-prêt pour quelque 23 000 prêts consentis par des institutions financières à des petites entreprises de toutes les régions du pays en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, soit un investissement total de 1,635 milliard de dollars.
- En vertu du Plan d'investissement communautaire du Canada, 22 collectivités des quatre coins du pays mettent en œuvre à l'intention de leurs PME diverses stratégies novatrices visant à stimuler l'investissement. Certaines stratégies favorisent le développement de réseaux d'investisseurs du secteur informel, tandis que d'autres organisent des forums à l'intention des investisseurs et d'autres encore préparent les entrepreneurs à présenter leur dossier aux investisseurs en leur expliquant les besoins de ces derniers et en leur offrant des services d'encadrement et des séminaires sur des sujets précis. Les pratiques exemplaires et les leçons apprises seront mises à la disposition de toute collectivité qui désire s'en inspirer pour venir en aide aux PME locales. Les 22 projets de démonstration se poursuivront jusqu'en 2002.
- En vertu du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, quelque 1 100 projets d'infrastructure approuvés ont été menés à bien.

En outre, le Ministère a traité plus de 1 600 demandes et 500 modifications de projets, consacré 65 millions de dollars (part du gouvernement fédéral) sur un budget de 79 millions, obtenu l'autorisation ministérielle de prolonger de grands projets axés sur les soins de santé au-delà de la date prévue pour la fin du programme, élaboré un cadre d'évaluation du programme, procédé à des vérifications de la conformité et convoqué quatre réunions du comité de gestion du programme fédéral-provincial.

- Depuis le 1^{er} avril 1996, l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) a approuvé plus de 440 projets totalisant plus de 32,4 millions de dollars. En outre, des prêts de démarrage et des fonds d'investissement de 4,6 millions ont contribué au financement de 90 autres projets, générant ainsi 14 millions en nouveau capital sous forme de prêts commerciaux. FedNor a versé 37 millions en aide financière directe affectée au fonctionnement annuel des 52 Sociétés d'aide au développement des collectivités de l'Ontario. En 1998-1999 seulement, la contribution de FedNor à ces activités a dépassé 21,7 millions de dollars.
- Le gouvernement a lancé une initiative de 21 millions de dollars afin de stimuler le développement des entreprises autochtones au pays. Résultat d'un partenariat entre des organisations financières et commerciales autochtones, d'autres ministères fédéraux et des partenaires du Portefeuille de l'Industrie, cette initiative d'une durée de cinq ans commençant en 1999-2000 favorisera un meilleur accès au capital, la création du Réseau des services aux entreprises autochtones et l'amélioration des programmes offerts aux organisations et aux entrepreneurs autochtones pour venir en aide aux entreprises.

▶ Développement des entreprises autochtones

Pour appuyer le développement des entreprises autochtones, Industrie Canada a :

- soutenu 1 200 projets de développement;
- investi 32,2 millions de dollars, entraînant ainsi un investissement total de 95 millions, provenant de diverses sources, dans l'économie autochtone;
- financé davantage les programmes consacrés aux jeunes (7,4 millions), à l'innovation (6,6 millions), à l'expansion des marchés et du commerce (5,2 millions) et au tourisme (5,4 millions);
- préparé et publié deux importants rapports de recherche sur les entreprises autochtones au Canada pour stimuler l'investissement.

COMMERCE

L'importance du commerce

L'augmentation, dans tous les secteurs, du nombre d'entreprises exportatrices, en particulier les PME, et la diversification des marchés d'exportation favorisent grandement la création d'emplois durables et intéressants. Par ailleurs, lorsqu'une entreprise connaît un succès international, c'est généralement signe qu'elle devance la concurrence dans son propre pays.

La prospérité du Canada et la création d'emplois au pays sont directement liées à la capacité des Canadiens d'exploiter les possibilités sur les marchés étrangers. Le commerce international représente pour le pays un important facteur de croissance économique et de création d'emplois.

Le Canada est devenu une nation commerçante de calibre mondial. Son orientation vers le commerce est de plus de deux fois et demie supérieure à celle d'autres pays du G-7, ses exportations ayant monté en flèche par suite de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA. Cette tendance s'est généralisée dans toutes les industries et dans l'ensemble des provinces et des régions. Attribuable dans une large mesure à l'intensification des relations commerciales avec les États-Unis, l'orientation vers le commerce témoigne d'une plus grande spécialisation au chapitre des produits et services au sein de l'économie. L'amélioration globale de la performance du Canada sur le plan du commerce dans les années 1990 peut être associée à divers autres facteurs économiques, notamment la forte croissance de la demande intérieure aux États-Unis, plus élevée qu'au Canada, et les améliorations en ce qui a trait à la compétitivité des coûts, liées en grande partie au taux de change.

Le défi du commerce

Malgré la position relativement forte du Canada, la croissance du commerce en 1999 continue de présenter certains défis. Premièrement, les exportations canadiennes demeurent attribuables principalement à quelques grands exportateurs, le taux de participation étant très faible parmi les PME. Alors que notre économie est en pleine évolution et que nos exportations continuent de croître, le gouvernement du Canada s'efforce d'encourager davantage d'entreprises canadiennes, en particulier les PME, à envisager d'exporter leurs produits et services.

Deuxièmement, pour continuer de prendre appui sur les bases solides qui ont été établies, le Canada doit diversifier ses marchés en se tournant vers des pays autres que les États-Unis. À l'heure actuelle, plus de 80 p. 100 des exportations canadiennes

sont destinées aux États-Unis et cette proportion continue de croître, notamment en raison de la vitalité de l'économie américaine. Toutefois, d'autres nouveaux marchés en plein essor offrent des possibilités lucratives pour les biens et services canadiens. Industrie Canada vise à diversifier davantage l'assise commerciale du Canada en ciblant ces marchés en plein essor, en les faisant connaître aux entreprises canadiennes et en travaillant avec les entreprises prêtes à exporter pour tirer parti des occasions d'affaires.

Troisièmement, le Ministère veille au fonctionnement efficace du marché au pays et à la réduction des obstacles au commerce intérieur. En raison de ces obstacles, les entreprises peuvent difficilement prendre de l'expansion à la grandeur du pays et réaliser les économies d'échelle nécessaires pour soutenir la concurrence étrangère. Par exemple, les obstacles peuvent augmenter le coût des intrants de base comme l'électricité. Les coûts qui incombent aux administrations publiques s'en trouvent accrus si l'on permet les pratiques d'approvisionnement inefficaces et discriminatoires; les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre peuvent porter préjudice aux citoyens canadiens et augmenter les coûts pour les entreprises.

L'action du gouvernement

Le Canada a élaboré une stratégie de promotion du commerce international pour relever ces défis et d'autres encore qui sont inhérents au commerce. L'objectif global est d'améliorer et de moderniser les services commerciaux offerts aux exportateurs canadiens actuels et d'aider de nouveaux exportateurs à se préparer à percer sur les marchés étrangers. Le premier plan intégré annuel pour la promotion du commerce international, produit en 1998, visait à accentuer la transparence de l'approche stratégique fédérale à l'égard du programme

de promotion du commerce international et à mieux rendre compte des résultats. Ce plan, qui constitue le cadre dont ont convenu et dont se serviront les principaux partenaires, est diffusé sur Internet.

<http://exportsource.gc.ca>

Les objectifs stratégiques d'Industrie Canada ont contribué aux efforts soutenus déployés pour atteindre les grands résultats en matière de promotion du commerce international. L'objectif stratégique du Ministère en matière de commerce consiste à « travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux ». Les structures du marché sont importantes pour l'harmonisation des règles et la réduction des obstacles au commerce transfrontalier, de même que pour la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle. L'innovation et la productivité sont essentielles pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, à une époque où les crises économiques à l'étranger réduisent la demande d'exportations. La connectivité favorise le savoir-faire et la croissance dans les technologies, les produits et les services d'avant-garde et procure ainsi aux exportateurs l'avantage dont ils ont besoin sur un marché présentant d'énormes possibilités de croissance.

Les Centres du commerce international d'Industrie Canada, situés dans chaque province, et les Équipes sectorielles commerciales Canada, gérées par le Ministère, prennent une part active à la mise en œuvre du programme canadien en matière de commerce. Ils ont joué un rôle prépondérant dans l'élaboration respectivement de stratégies sectorielles et de plans régionaux qui orienteront et cibleront les activités des industries et des partenaires d'Équipe Canada inc à l'échelle régionale et nationale pour stimuler le commerce international. Les Centres ont offert des services dans

Stratégie de promotion du commerce international

La Stratégie vise quatre grands résultats :

- maintien et amélioration de l'accès au marché;
- compétitivité internationale d'entreprises tournées vers l'exportation;
- augmentation des exportations de biens et services canadiens;
- hausse de l'investissement dans les entreprises.

deux des cinq sphères d'activité d'Équipe Canada inc (conseils à l'exportation et soutien à l'entrée sur les marchés) et joué un grand rôle dans la coordination des réseaux régionaux de commerce international regroupant les partenaires des administrations fédérale et provinciales et du secteur privé qui offrent des services aux exportateurs dans les régions.

Les Équipes sectorielles commerciales Canada ont planifié et mis en œuvre les initiatives sectorielles nationales de promotion du commerce pour aider l'industrie canadienne à tirer parti des occasions d'affaires sur les marchés étrangers prioritaires.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

RÉSULTATS CLÉS

Maintenir et améliorer l'accès aux marchés

Pour maintenir et améliorer l'accès aux marchés, il faut réduire les causes de friction et atténuer les obstacles au commerce intérieur et extérieur. Les exemples qui suivent témoignent des activités entreprises à cette fin en 1998-1999.

- Industrie Canada a participé à un large éventail d'activités de l'Organisation mondiale du commerce, y compris les négociations en cours portant sur la protection des produits des technologies de l'information, les droits compensatoires, les marchés publics et les services professionnels, le règlement des différends et les préparatifs en prévision des négociations commerciales multilatérales qui débiteront à l'automne 1999. En participant à plusieurs groupes de négociation chargés des divers dossiers — accès aux marchés; services; investissements; politique de la concurrence; droits de propriété intellectuelle; subventions, droits antidumping et droits compensatoires; marchés publics —, Industrie Canada a pris part aux négociations relatives à l'Accord de libre-échange des Amériques. Le Ministère a également appuyé les travaux en cours dans la mise en œuvre de l'ALENA; ces travaux portaient entre autres sur l'accélération de l'élimination tarifaire, sur les activités du Groupe de travail sur les services et l'investissement, ainsi que sur les services d'information et de conseil dans les cas de règlement de différends. Il a joué un rôle clé dans la mise en œuvre des accords bilatéraux sur le commerce et l'investissement conclus avec le Chili et Israël en préparant et en diffusant l'information et en participant à des réunions et à des discussions.

Équipe Canada inc

- Équipe Canada inc est un partenariat entre les fournisseurs de services d'exportation, destiné à donner un effet multiplicateur aux ressources restreintes, à réduire les chevauchements, à établir les priorités et à améliorer les renseignements commerciaux ainsi que les systèmes d'approvisionnement, tout en améliorant et en simplifiant les programmes et services offerts.
- Regroupant à l'origine, soit en 1997, trois partenaires (Industrie Canada, le MAECI et Agriculture et Agroalimentaire Canada), l'Équipe met maintenant à contribution 20 ministères et organismes fédéraux qui travaillent en partenariat avec les provinces et territoires et le secteur privé pour aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés étrangers.
- Équipe Canada inc a reçu le Prix du Chef de la fonction publique — Excellence en prestation de services.
- Les 20 partenaires de l'Équipe mettent en commun leurs ressources pour offrir aux exportateurs canadiens actuels et éventuels des services dans cinq grands domaines : renseignements sur les marchés, perfectionnement professionnel, conseils à l'exportation, soutien à l'entrée sur les marchés et financement du commerce.

- Les ententes de reconnaissance mutuelle atténuent les obstacles au commerce en permettant aux entreprises canadiennes de mettre à l'essai et d'homologuer l'équipement de pays membres dans des laboratoires du Canada, ce qui accélère la commercialisation des produits. Le Canada a conclu des ententes de cette nature avec l'Union européenne, la Suisse et l'APEC. En outre, des négociations

sont en cours avec l'Association européenne de libre-échange — Espace économique européen et avec la Commission interaméricaine des télécommunications.

- Des négociations ont été entreprises avec Taïwan et la Chine, par suite de leur demande d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, pour protéger les intérêts des entreprises canadiennes du secteur des technologies de l'information et des communications sur ces marchés.
- Le Canada a joué un rôle prépondérant dans les travaux menés par l'APEC afin d'aider toutes les économies membres à bénéficier des retombées du commerce électronique, en élaborant un plan de travail visant à établir un cadre et des principes communs pour orienter l'essor de ce type de commerce.
- Dans le cadre de la Commission interaméricaine des télécommunications, Industrie Canada a formulé des recommandations en vue d'un système fixe d'accès sans fil à 3,4 GHz et d'un système local de télécommunications multipoint dans la gamme de 24 à 38 GHz pour harmoniser les normes régissant le spectre, ainsi que les normes techniques pour les nouveaux services de distribution sans fil et à large bande dans la région des Amériques. L'industrie canadienne pourra ainsi exporter l'équipement nécessaire pour assurer ces services dans les Amériques.
- Le Ministère a mené des études techniques en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications (WRC 2000) de l'Union internationale des télécommunications, qui se tiendra en mai 2000, pour promouvoir le point de vue du Canada sur les sujets d'intérêt clés, y compris la technologie cellulaire de troisième génération et les communications à large bande par satellite. L'ébauche des propositions canadiennes,

qui feront l'objet de négociations à la conférence WRC 2000, repose sur ces études. Il s'agit là d'un processus qui permettra au Canada d'introduire de nouveaux services sans fil au cours du nouveau millénaire.

Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs — entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation

Il faut d'abord accroître, consolider et diversifier la compétitivité et la capacité d'exportation des entreprises canadiennes pour augmenter le nombre d'entreprises exportatrices. Industrie Canada doit favoriser une mentalité axée sur les marchés mondiaux et encourager un plus grand nombre d'entreprises à adapter leurs produits et services à ces marchés. Plusieurs outils communs sont en place pour aider les clients, entre autres ExportSource, le service d'information sans frais sur les exportations (1 888 811-1119), WIN Exports et le Centre des occasions d'affaires internationales. (*Voir la section 3.3 pour obtenir plus de détails.*) Les autres exemples qui suivent témoignent des efforts déployés par Industrie Canada en 1998-1999.

- Le gouvernement fédéral et les provinces ont convenu d'un cadre national de cinq grands domaines dans lesquels Équipe Canada inc offrira des services aux exportateurs (*voir l'encadré à la page 42*). Cette réalisation remarquable a ouvert la voie à la définition de services de base à l'échelle nationale et on travaille actuellement à l'établissement de normes de service uniformes à la grandeur du pays. (*Voir la section 3.3 pour obtenir plus de détails.*)

- La Commission canadienne du tourisme a collaboré avec plus de 3 000 partenaires au Canada, pour stimuler l'intérêt des consommateurs et de l'industrie touristique, au pays et à l'étranger, pour les destinations et les produits canadiens.
- Les Centres du commerce international d'Industrie Canada ont travaillé avec les missions à l'étranger pour appuyer 72 missions d'autres pays et missions canadiennes à l'étranger. Ils ont également ciblé les PME en participant aux foires-info, appuyé 71 missions de repérage de débouchés et organisé un large éventail de missions dans le cadre du programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (plus de 360 entreprises ont participé à 55 missions).
- En 1998-1999, neuf secteurs supplémentaires ont fait l'objet d'une analyse dans la série des Cadres de compétitivité sectorielle : bio-industries, matériel et services d'énergie électrique, services d'enseignement et de formation, environnement, télésanté, architecture, construction (non résidentielle), matériel de télécommunications ainsi que logiciels et services informatiques. Les rapports font état des forces et des faiblesses au chapitre de la compétitivité, mettent en lumière les défis et les possibilités et évaluent les perspectives des industries canadiennes sur le plan de la compétitivité.
- Après avoir mené des consultations auprès de l'industrie canadienne de l'automobile, du ministère des Finances du Canada et du MAECI, Industrie Canada a procédé à l'Examen de la compétitivité de l'industrie automobile. L'Examen a confirmé la nécessité de continuer à militer dans les tribunes internationales en faveur de la libéralisation des échanges, notamment de la réduction du tarif sur les véhicules, et de poursuivre les travaux d'analyse et de

Tourisme

Enregistrant 2,1 p. 100 des recettes touristiques internationales, le Canada se classe au neuvième rang au titre des gains.

Au neuvième rang parmi les destinations les plus populaires du monde, le pays enregistre 3 p. 100 des arrivées internationales.

Le tourisme a injecté 47 milliards de dollars dans l'économie canadienne, soit une augmentation de 7 p. 100 par rapport à 1997.

La croissance de l'industrie touristique a été plus forte que celle de l'économie (7,9 p. 100 comparativement à 2,6 p. 100).

L'industrie touristique continue de créer des emplois plus rapidement que les autres secteurs et entreprises du Canada. Plus de 518 300 personnes occupaient un emploi lié au tourisme l'an dernier, c'est-à-dire une hausse de 3 p. 100 par rapport à 1997.

Un réseau d'information pilote pour les entreprises, Connexion : entreprises touristiques (CTX), relie virtuellement l'industrie touristique canadienne et les organismes connexes.

<http://www.canadatourisme.com>

suivi dans le but d'instaurer un climat des affaires propice à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie canadienne de l'automobile.

Développer les marchés étrangers – augmenter les exportations de biens et services canadiens

Industrie Canada s'est efforcé d'accroître le nombre de nouveaux exportateurs et de diversifier les marchés. Ses activités visaient principalement à faire en sorte que les entreprises canadiennes reçoivent l'appui dont elles ont besoin pour tirer parti des

occasions d'affaires internationales. Les exemples qui suivent témoignent des efforts déployés par le Ministère en 1998-1999.

- Au chapitre des initiatives sectorielles de promotion du commerce, le Ministère a perfectionné et amélioré ses activités pour miser sur 12 équipes commerciales très efficaces (Équipes sectorielles commerciales Canada). Par le truchement de ces équipes, les spécialistes sectoriels des administrations fédérale et provinciales, les délégués commerciaux à l'étranger, les associations de l'industrie et les entreprises unissent leurs efforts pour coordonner les initiatives sectorielles de promotion du commerce. Les 11 équipes gérées par le Ministère ont élaboré des stratégies de promotion du commerce international pour orienter les efforts sectoriels en la matière. Pour chacune de ces stratégies, l'équipe a défini les objectifs généraux et les marchés prioritaires du secteur. De plus, chaque équipe a planifié et organisé plusieurs activités de promotion du commerce, y compris la participation de délégations canadiennes à des foires commerciales internationales, à des missions commerciales au Canada et à l'étranger, à des séminaires et à des ateliers internationaux, et élaboré des produits d'information et des renseignements commerciaux.
- Dans le domaine du spectre, le Canada a accueilli au pays et à l'étranger des missions techniques qui ont donné lieu à des ventes de plusieurs millions de dollars portant sur de l'équipement de gestion du spectre fabriqué au Canada.
- Issu d'un partenariat entre Industrie Canada et le MAECI, le Centre des occasions d'affaires internationales a communiqué avec plus de 15 000 entreprises canadiennes depuis 1996 pour leur faire part de 10 000 possibilités de débouchés signalées par les bureaux commerciaux du Canada à l'étranger.
- Par l'Initiative d'expansion du commerce et des marchés autochtones, le Ministère a encouragé les entreprises autochtones à participer au commerce et à favoriser son essor, tant au pays qu'à l'étranger.
- Le Groupe de travail sur les télécommunications de l'APEC (APEC TEL), présidé par le Canada, a ouvert la voie à plusieurs réalisations novatrices, y compris la conclusion de la première entente de reconnaissance mutuelle multilatérale d'envergure mondiale sur le matériel de télécommunications. Ce plan d'action pour le commerce électronique a servi de base à l'initiative à l'échelle de l'APEC dans le domaine. De plus, les entreprises canadiennes ont participé activement aux activités du Groupe de travail et en ont tiré parti. Ainsi, des entreprises canadiennes ont conclu en 1998 trois importants marchés dans la région de l'Asie-Pacifique.
- La Commission canadienne du tourisme a aidé l'industrie touristique à développer des produits qui répondent à la demande mondiale et tiennent compte des défis auxquels les entreprises font face. Elle a offert aux PME des séminaires ainsi que des visites guidées et des rapports mettant en évidence les pratiques exemplaires pour les préparer en vue des marchés d'exportation. La Commission a créé 18 clubs de produits regroupant plus de 2 800 entreprises de toutes les régions du pays pour améliorer la qualité et accroître le nombre de produits offerts à l'exportation. Au cours de l'exercice, l'industrie a non seulement précisé sa vision à long terme, mais aussi élaboré une mission et entrepris sa mise en œuvre.



Services d'Équipe Canada inc

Équipe Canada inc offre des services aux entreprises par :

- le Centre des occasions d'affaires internationales, pour jumeler les entreprises canadiennes et les acheteurs étrangers;
- une ligne sans frais permettant d'aiguiller les exportateurs vers les programmes et services dont ils ont besoin (1 888 811-1119);
- le site Web ExportSource, qui a reçu plus de 190 000 visites, offrant un accès au fonds de renseignements sur tous les membres d'Équipe Canada inc;
- WIN Exports, base de données mondiale sur les entreprises canadiennes prêtes à exporter, où sont inscrites 33 000 entreprises;
- les réseaux commerciaux régionaux, qui se sont fixé comme objectif collectif de porter à 6 250 le nombre de nouvelles entreprises prêtes à exporter en 2000-2001; à la fin de 1998-1999, ils avaient aidé 6 893 entreprises à se préparer en vue de l'exportation ou à se lancer sur les marchés d'exportation.

- Le Ministère a participé à des tribunes internationales portant sur l'éthique et la lutte contre la corruption pour promouvoir les normes canadiennes et il a mis à profit son savoir-faire en faveur des initiatives nationales et internationales sur l'éthique dans les administrations publiques.

SERVICES DE GESTION ET SERVICES GÉNÉRAUX

La plupart des employés d'Industrie Canada participent à la mise en œuvre des programmes et services du Ministère axés sur ses cinq objectifs stratégiques. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont appuyés par le personnel des Services de gestion et services généraux, dont le rôle consiste à

soutenir les organismes du Ministère en leur fournissant des services financiers, administratifs et consultatifs.

Ce personnel dévoué trouve de nouvelles façons de communiquer avec les clients en utilisant l'infotechnologie; rationalise les méthodes de gestion et améliore la gestion du risque, la mesure du rendement et le régime de justification de l'emploi des fonds; renouvelle et revitalise les effectifs; gère et contrôle les fonds ministériels; explique aux Canadiens le rôle et les réalisations d'Industrie Canada; encourage l'excellence dans la fonction publique et s'assure que tous les fonctionnaires de l'État respectent le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. À l'instar d'autres ministères fédéraux, Industrie Canada intègre les principes de contrôle moderne et efficace dans le cadre de ses activités.

Réalisations en matière de rendement

En collaboration avec leurs collègues de l'ensemble des secteurs, des régions et des programmes d'Industrie Canada, les employés des Services de gestion et services généraux ont appuyé plusieurs initiatives ministérielles d'envergure.

- Le personnel a élaboré l'architecture pour une infrastructure de commerce électronique sûre, qui sera déployée en 1999, et il développe actuellement les applications tributaires de l'infrastructure. Les paragraphes qui suivent font état de différents éléments de l'infrastructure.
- Le personnel a mis au point un système pour percevoir les paiements des clients externes par l'intermédiaire de *Strategis*. L'entrée en vigueur a été prévue en juillet 1999 pour les cartes de crédit

Services de gestion et services généraux

Le personnel des Services de gestion et services généraux communique en temps opportun des renseignements pertinents et fiables qui appuient le processus décisionnel du Ministère et assurent la transparence de celui du gouvernement canadien.

- Direction générale des ressources humaines
- Direction générale des communications
- Bureau principal de l'information
- Direction générale du contrôleur
- Gestion des installations
- Services de distribution de courrier et de dossiers
- Centre des conseillers en gestion
- Services généraux régionaux
- Direction générale de la vérification et de l'évaluation
- Conseiller en éthique
- Services exécutifs

et à l'automne de la même année pour les paiements effectués sur un compte client.

- Le personnel a conféré le pouvoir de délivrer des certificats pour attribuer des clés publiques-privées aux clients externes et aux employés d'Industrie Canada.
- Il a sélectionné les logiciels et le matériel informatique de réseau privé virtuel pour permettre des connexions sûres tant au sein d'Industrie Canada qu'avec les autres ministères et les clients externes.

- Il a choisi un nouveau système de messagerie électronique ainsi qu'un système d'accès à distance pour la région de la capitale nationale. Par ailleurs, un projet de gestion des dossiers électroniques, un projet de recherche d'information et un projet de messagerie intégrée sont en cours.

- Le Ministère a entrepris ou mené à bien plusieurs initiatives destinées à améliorer la capacité de contrôle, par exemple : mise en œuvre du Système intégré des finances et du matériel (système financier SAP), dont la conformité à l'an 2000 a été certifiée; nouvelle stratégie de présentation de rapports qui établit un lien direct entre, d'une part, les résultats attendus et les réalisations des activités de programmes et, d'autre part, la planification et les objectifs stratégiques; et élaboration de principes qui établissent des pratiques exemplaires pour la gestion des organismes de service spéciaux du Ministère.

Contributions remboursables

Un groupe a été créé en 1995-1996 pour gérer les programmes de contributions qui prennent fin. Il a pour mandat d'aider à atteindre les objectifs annuels du Ministère quant aux remboursements effectués par les bénéficiaires de contributions. Industrie Canada a réalisé ou dépassé tous les ans ses objectifs annuels pour recouvrer les contributions remboursables depuis la mise en place de la nouvelle approche.

- Il a mené au printemps 1998 une étude de référence sur la mesure du rendement, laquelle a révélé la nécessité de renforcer la présentation de rapports sur le plan stratégique ou au niveau ministériel. Les premiers rapports produits par le Ministère dans le cadre du nouveau processus d'établissement du *Budget des dépenses* sont venus confirmer cette conclusion. C'est pourquoi des cadres de rendement ont été élaborés à l'automne 1998 à l'échelle du Ministère pour chacun de ses cinq objectifs stratégiques. Ils ont servi à la préparation du *Rapport sur les plans et les priorités* de 1999-2000. En 1999-2000, le personnel continuera à s'efforcer de renforcer la capacité ministérielle de gestion du rendement, notamment en établissant un cadre d'évaluation intégré.
- Le Ministère a appuyé le programme de connectivité pour regrouper les initiatives fédérales sous l'initiative Un Canada branché, tout en renseignant la population sur les programmes et les services fédéraux. Il vise surtout à faire connaître le rôle du gouvernement dans la démarche visant à faire du Canada le pays le plus branché du monde. Une conception graphique et un logo, mis au point pour identifier les programmes s'inscrivant dans le cadre de l'initiative Un Canada branché, ont été utilisés pour la création d'un site Web (<http://www.brancher.gc.ca>), de trousseaux d'information et d'éléments d'exposition. Dans le cadre des Journées Un Canada branché qui ont eu lieu d'octobre 1998 à mars 1999 à Estevan, en Saskatchewan, à Saint-Georges-de-Beauce, au Québec, à Woodstock, en Ontario, à Wellington, à l'Île-du-Prince-Édouard, et à Grande Prairie, en Alberta, des foires d'information, des séminaires et des cérémonies de remise de prix ont fait connaître les possibilités qu'offre l'inforoute et souligné les réalisations des collectivités qui en ont tiré parti.

Le Plan de gestion des personnes

a pour objectifs le recrutement, le renouvellement, le maintien en poste et la représentation de l'effectif requis pour offrir aux Canadiens le meilleur service possible. Il a donné lieu aux activités suivantes.

- Le Ministère a lancé un projet pilote de mentorat à l'intention des professionnels subalternes.
- Il a procédé à une analyse des besoins en matière de perfectionnement professionnel.
- Il a élaboré un plan d'action pour les femmes en sciences et en technologie.
- En tout, 21 employés se sont inscrits au Programme de préparation à l'emploi (SI) pour les adjoints de recherche en sciences sociales, comparativement à 5 en 1995-1996 et 11 en 1996-1997.
- Dans le cadre du Programme de recrutement et de perfectionnement des compétences dans les universités, le Ministère a recruté 32 diplômés hautement qualifiés, dont 13 agents de commerce, 9 économistes et 3 ingénieurs. On compte parmi les personnes embauchées 15 femmes, 4 membres d'une minorité visible et un Canadien autochtone.
- La proportion de femmes dans le Groupe de la direction a augmenté de 1,3 p. 100.
- Le Ministère a lancé un programme d'entrevues de fin de service.

3.3 Services novateurs et améliorés pour la population canadienne

Industrie Canada s'est engagé à fournir et offre des services d'envergure à un vaste éventail de clients. Pour atteindre ses cinq objectifs stratégiques et contribuer à la croissance économique et à l'amélioration du niveau de vie au Canada, le Ministère doit s'assurer que ses divers programmes et services profitent effectivement à sa clientèle.

Tant les liens directs que les moyens électroniques sont au nombre des mécanismes employés pour joindre les clients et fournir les services. Au cours des dernières années, le Ministère a tout mis en œuvre pour moderniser ses services et les rendre plus accessibles à la population canadienne. C'est ainsi qu'il a lancé plusieurs initiatives d'avant-garde telles qu'Équipe Canada inc, les Centres de services aux entreprises du Canada, *Strategis* et ExportSource. De plus, il a adopté d'autres méthodes pour fournir ses services et créé six organismes de service spéciaux, chacun ayant établi des normes de service à la clientèle.

La présente section montre comment le Ministère respecte son engagement de fournir des services novateurs et améliorés à la population canadienne.

I. Clients ciblés

Entreprises

Bon nombre des services d'Industrie Canada visent à aider les entreprises canadiennes, en particulier les PME, à saisir les occasions sur les marchés étrangers pour ainsi contribuer à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus.

Équipe Canada inc

Équipe Canada inc offre des services aux entreprises canadiennes partout au pays et dans le monde entier par :

- les 10 Centres du commerce international;
- les 12 Centres de services aux entreprises du Canada (un 13^e ouvrira au Nunavut plus tard en 1999);
- les 10 réseaux commerciaux régionaux;
- les Équipes sectorielles commerciales Canada dans 12 secteurs à haut rendement;
- les bureaux régionaux de ses 20 partenaires (par exemple, ceux d'Agriculture et Agroalimentaire Canada);
- les ambassades et les missions du Canada, qui assurent ses services dans 130 régions à l'étranger;
- ses nouveaux partenaires dans les localités (par exemple, Trade Niagara).

Offrant un accès à guichet unique aux services et programmes fédéraux d'expansion du commerce international, Équipe Canada inc est un partenariat qui vise à stimuler le commerce et regroupe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les administrations régionales et municipales et le secteur privé. En 1998, le nombre des partenaires d'Équipe Canada inc a augmenté; en font maintenant partie 20 ministères et organismes fédéraux. En outre, les réseaux commerciaux régionaux simplifient la mise en œuvre des services propres au commerce et à l'exportation en établissant des liens avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux et avec le secteur privé au niveau local.

Le Centre des occasions d'affaires internationales, centre de repérage d'exportateurs d'Équipe Canada inc, communique avec 1 200 à 1 500 fournisseurs par mois. Il joue un rôle important en aidant les entreprises canadiennes à profiter d'un plus grand nombre d'occasions d'affaires à l'étranger.

ExportSource fournit en ligne un accès à guichet unique aux fonds de données des 20 partenaires d'Équipe Canada inc. En 1997, une enquête ponctuelle sur le rendement du site a révélé un taux de satisfaction général des clients de 64 p. 100, taux qui est passé à 68 p. 100 l'année suivante. Cette hausse est due aux mesures prises par suite des opinions exprimées par les clients l'année précédente. En 1998-1999, ExportSource (<http://exportsource.gc.ca>) a reçu plus de 190 000 visites.

Un service téléphonique sans frais de renseignements sur l'exportation offre un guichet unique d'accès à des agents d'information qui dirigent les exportateurs éventuels vers les programmes et les services correspondant à leurs besoins (le service a répondu à 13 140 appels en 1998-1999).

Réseau mondial de données sur les entreprises canadiennes prêtes à exporter, WIN Exports permet aux délégués commerciaux en poste à l'étranger de jumeler des entreprises canadiennes à des acheteurs étrangers (33 000 entreprises y sont inscrites).

Services 2000 (<http://services2000.ic.gc.ca>) fournit des renseignements sur les accords commerciaux internationaux concernant les entreprises canadiennes du secteur tertiaire. Le site Web consacré à la politique sur l'investissement international (<http://intinvest.ic.gc.ca>) diffuse les plus récentes informations sur ce sujet et recueille les commentaires des Canadiens sur les questions stratégiques dans ce domaine.

Consommateurs

Les sites Carrefour des consommateurs et Consommateur averti, tous deux accessibles par *Strategis*, abordent toute une gamme de sujets intéressant les consommateurs; on y trouve notamment le Calculateur des coûts de cartes de crédit et l'Outil de calcul des frais bancaires, deux éléments interactifs améliorés contenant des données sur 40 p. 100 plus d'institutions qu'avant, de même que sur les comptes pour enfants, étudiants et personnes du troisième âge.

Frais bancaires : Rapport annuel, une nouvelle publication, procure aux Canadiens des renseignements précis sur les tendances relatives à ces frais, dans les banques et les institutions financières du pays.

Au nom des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la consommation, le ministre Manley a annoncé la parution du *Guide du consommateur canadien*, utile entre autres pour apprendre comment déposer une plainte et savoir à qui s'adresser pour obtenir renseignements et conseils.

Nord de l'Ontario

Le site Web de FedNor aide les PME à avoir facilement accès aux renseignements commerciaux. Les utilisateurs y trouvent une mine d'information sur le commerce, des conseils sur le démarrage d'une entreprise et sur le marketing et des liens clés menant à de nombreux autres sites pertinents.

Travaillant sans relâche à l'expansion de l'infrastructure des télécommunications du Nord de l'Ontario, FedNor a d'abord commandité une enquête pour cerner et évaluer les faiblesses de la région en matière de télécommunications. Cette démarche a permis de dresser une « carte des lacunes » qui a grandement aidé à décider de l'ordre de priorité à suivre pour moderniser les réseaux

de télécommunications. Depuis, FedNor est allée de l'avant et a conclu des partenariats avec les municipalités, les organismes de développement économique et les sociétés de télécommunications afin d'éliminer les « lacunes ». Ce travail contribue à faire en sorte que les entreprises, les établissements d'enseignement et les fournisseurs de soins de santé aient facilement accès à des services rapides de télécommunications et de transfert des données.

FedNor continue d'assumer un rôle de premier plan en Ontario en ce qui concerne l'administration et l'appui de 52 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). En assurant ses services à 22 SADC dans le Nord de l'Ontario et à 30 autres dans le Sud, FedNor a contribué à procurer aux PME un accès des plus nécessaires aux capitaux, notamment dans les régions rurales de la province, où les sources de financement sont rares. En plus de constituer une excellente source locale de capitaux pour les petites entreprises, les SADC fournissent des services de conseil aux gens d'affaires et contribuent à l'élaboration de plans stratégiques de développement économique des collectivités.

Entreprises autochtones

L'Initiative de développement des entreprises autochtones est un programme de 21 millions de dollars comportant plusieurs mesures pour améliorer l'accès des entreprises autochtones au capital, mettre sur pied le Réseau des services aux entreprises autochtones et améliorer la mise en œuvre des programmes d'aide aux entrepreneurs et aux organismes autochtones en cours. On s'attend à ce que l'Initiative contribue à la création de quelque 900 entreprises et de plus de 2 000 emplois et à ce qu'elle appuie des milliers de PME qui auront ainsi accès à de nouvelles sources d'information et d'aide, à des conseils et à des réseaux commerciaux. L'Initiative résulte d'un partenariat entre Industrie Canada,

d'autres ministères et organismes fédéraux clés ainsi que plusieurs organismes autochtones du domaine des finances et des milieux d'affaires.

En 1998, un financement était prévu pour la création de sites Web diffusant un contenu autochtone réalisé par des entrepreneurs et des jeunes dans le cadre du programme pilote Collections numérisées autochtones. Le programme offrait aux Autochtones du pays une chance unique de préserver, de célébrer et de faire connaître leur patrimoine, leur langue et leur mode de vie actuel. En tout, 130 projets ont été soumis et 38 Collections numérisées autochtones ont été financées et sont diffusées sur le site Web du programme (<http://collectionsautochtones.ic.gc.ca>). Celui-ci est un nouveau moyen d'assurer les services aux clients autochtones; il enrichit les ressources de la collectivité en améliorant son infrastructure et ses compétences aux chapitres de l'innovation et de la technologie.

En juillet 1998, le Ministère a lancé le site Web Carte du commerce autochtone (<http://carteautochtone.ic.gc.ca>) en réponse aux demandes croissantes de renseignements et de services à l'intention des entreprises. Le site établit des liens avec diverses sources d'information privées et publiques sur les affaires, y compris un vaste répertoire des entreprises autochtones, des renseignements sur les sources de financement et sur les programmes d'aide à l'entreprise ainsi que des profils de collectivités autochtones.

Le site Esprit d'entreprise autochtone (<http://sae.ca>) constitue une source numérique de renseignements et de ressources de premier plan pour les entrepreneurs et les entreprises autochtones. On y trouve notamment le Guide pour la réalisation de projets d'entreprises (qui aide l'utilisateur à évaluer ses idées commerciales) et diverses tribunes de

discussion sur des thèmes propres à l'économie autochtone. Tout un éventail d'entreprises et d'organismes autochtones contribuent d'une façon déterminante à l'évolution du site et à l'influence marquée qu'il exerce.

Jeunes

Le Répertoire national des diplômé(e)s (RND) et ConnexionTravail de l'Association canadienne des spécialistes en emploi et des employeurs ont intégré leurs services pour créer un nouveau système appelé ConnexionTravail : RND. Cette base de données nationale bilingue sur Internet établit rapidement une correspondance entre les besoins précis des employeurs et les compétences des jeunes à la recherche d'un emploi. Le site met les employeurs et les emplois de tout le pays davantage à la portée des candidats, tout en constituant un moyen de recrutement efficace et rentable pour les employeurs. Des partenariats existent maintenant entre plus de 560 établissements postsecondaires et plus de 28 000 employeurs utilisant le système aux fins du recrutement.

Au 31 mars 1999, dans le cadre de l'initiative ConnectAction, 40 organismes nationaux et régionaux représentant le gouvernement, les milieux de l'enseignement et l'industrie ont convenu de collaborer pour promouvoir l'acquisition de compétences en technologies de l'information et des communications chez les jeunes du Canada et dans leurs collectivités.

En vertu de la Stratégie emploi jeunesse, Industrie Canada a reçu 4,6 millions de dollars pour diriger le programme Cyberjeunes Canada International et offrir à des jeunes des stages en infotechnologie dans un certain nombre de pays.

Strategis — Le site d'information par excellence pour les entreprises

- Répertoires d'entreprises
- Commerce et investissement
- Information d'affaires par secteur
- Analyse économique et statistiques
- Recherche, technologie et innovation
- Soutien à l'entreprise et financement
- Licences, lois et règlements
- Ressources - Emploi et apprentissage
- Renseignements pour les consommateurs

II. Produits d'information

Un nombre grandissant d'outils, de programmes et de services destinés aux gens d'affaires sont offerts sur le site Web *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca>). Site Internet le plus complet au Canada à l'intention des entreprises et des consommateurs, celui-ci contient 2 millions de documents électroniques, 60 000 liens à des sites commerciaux connexes et 4 800 à des sites Internet extérieurs. Tous les jours ouvrables, plus de 15 000 personnes visitent le site, et 500 000 documents (pages visualisées) sont consultés chaque semaine.

Grâce aux nouvelles technologies, les clients peuvent communiquer plus directement avec les Centres de services aux entreprises du Canada pour préciser davantage leurs questions, ce qui permet à ces derniers de mieux répondre aux besoins de leurs interlocuteurs. Lancé en mars 1999, le Plan d'affaires interactif (<http://www.cbpc.org/ibp>) est un outil en ligne bilingue d'envergure nationale. Adapté à chaque province et territoire, il aide

grandement les clients à dresser leur plan d'affaires et améliore la viabilité des jeunes entreprises. En moyenne, 2 000 clients utilisent l'outil chaque mois, et les opinions exprimées à son sujet ont été des plus positives.

Le produit Web Étapes vers la compétitivité (<http://strategis.ic.gc.ca/etapes>) est un autre outil de diagnostic digne de mention. Il permet aux PME du secteur des services de comparer leur rendement à des normes industrielles établies.

Industrie Canada a fait valoir les avantages du commerce électronique par l'intermédiaire d'associations industrielles en diffusant des produits d'information et en faisant des exposés aux foires-info pour la petite entreprise et lors de rencontres organisées à l'intention des gens d'affaires. Parmi les produits d'information offerts sur *Strategis*, citons Avantage net : pratiques commerciales sur Internet, qui porte sur le marketing, l'édition, les communications et le commerce électronique, ainsi que le Guide de la vente au détail sur Internet, qui aide les PME du secteur du commerce au détail à cerner la meilleure façon d'utiliser Internet afin d'accroître leur compétitivité. Les sites Web <http://strategis.ic.gc.ca/avantagenet> et <http://strategis.ic.gc.ca/magasinage> permettent d'obtenir de plus amples renseignements.

En novembre 1998, le site Web de la Base de données sur les brevets canadiens a été lancé sur *Strategis*; en 1998-1999, 392 618 visites ont été enregistrées sur le site. Plus de 10 000 images de brevet ont été téléchargées chaque semaine. De plus, le Ministère a achevé un projet pilote de commerce électronique avec un groupe d'agents des marques de commerce.

Le site Web L'informateur commercial express a été lancé pour sensibiliser davantage les entreprises, en particulier les PME, aux questions relatives à la propriété intellectuelle et à leur incidence sur la création de produits et de procédés novateurs dans le secteur des minéraux et des métaux. Le Bureau virtuel du secteur de l'électricité est un autre site Web visant à améliorer les services; il a pour principal objet de fournir des renseignements en temps opportun sur les marchés et autres aux entreprises canadiennes qui en ont besoin pour soumissionner à l'étranger.

Le nombre d'entreprises inscrites au Réseau des entreprises canadiennes est passé de 27 887 à 38 119, à la suite des demandes des clients. Bien que 3 384 entreprises se soient inscrites directement, le Ministère en a ajouté 6 848 autres au répertoire par suite de partenariats et d'ententes de partage de bases de données avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec d'autres intervenants. Plus de 38 p. 100 de ces nouvelles entreprises sont installées dans les Prairies et dans les Territoires du Nord-Ouest, régions sous-représentées jusque-là dans la base de données.

La population a maintenant un accès électronique complet aux renseignements contenus dans le Registre public des conflits d'intérêts, le Registre public des lobbyistes et le Système en direct d'enregistrement des lobbyistes. <http://strategis.ic.gc.ca/lobbyiste>

III. Efficacité des services

Les nouvelles technologies permettent au Ministère d'adopter des moyens novateurs pour assurer ses services, tout en rationalisant ses procédés, en réduisant les délais d'exécution et en améliorant l'efficacité globale du service.

Un procédé sûr de présentation de documents par voie électronique, adopté en 1998-1999, est reconnu comme étant le premier système gouvernemental du monde à intégrer une application de cryptographie de niveau objectif pour l'acheminement de renseignements confidentiels sur Internet. Une infrastructure à clé publique a également été entièrement mise en place. Pour la première fois, de véritables signatures numériques d'archive ont été apposées sur des documents électroniques par le secteur privé et acceptées par le secteur public. L'utilisation d'une technique de chiffage perfectionnée pour transmettre des documents en toute sécurité a entraîné des avantages concrets pour tous les intéressés. Les utilisateurs bénéficient d'une sécurité et d'une efficacité accrues ainsi que d'une diminution de la paperasserie et des frais généraux. Le Ministère y trouve son compte du fait qu'il assure un meilleur service à ses clients, tout en épargnant temps et argent. Ces efforts ont valu une médaille au Ministère lors du gala de remise des prix à l'Exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC) de 1998.

Un vertu de la disposition sur la transmission électronique des documents prévue par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les clients peuvent envoyer et recevoir des documents plus efficacement qu'avant. Les communications par télécopieur et par courrier électronique sont actuellement autorisées, et le service de constitution en société par Internet devrait être pleinement opérationnel au cours de 1999-2000.

Le Bureau du surintendant des faillites a lancé un service électronique de recherche de noms, doublé d'une capacité de commerce électronique; il offre aussi un nouveau service électronique aux créanciers cherchant à se renseigner sur les dividendes non réclamés qu'il garde en fidéicommiss.

Le système automatisé de notification par télécopieur, mis sur pied en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, a maintenant pris de l'ampleur : il traite désormais tous les enregistrements de prêts et les réclamations relatives aux avis de confirmation de pertes.

En 1998-1999, Mesures Canada a augmenté de 11 p. 100 le nombre d'organismes accrédités du secteur privé, et la première accréditation faite en vertu de la *Loi sur les poids et mesures* a eu lieu. Mesures Canada a modifié son site Web pour y installer un meilleur outil de recherche des avis d'approbation ainsi qu'un formulaire type qui permet aux clients de s'exprimer en ligne sur les normes, exigences et procédures proposées.

Afin de rationaliser les procédures d'attribution des licences radio et de certification des opérateurs radio, le Ministère exempte maintenant de l'obligation de détenir une telle licence et de payer les frais annuels de renouvellement les opérateurs de stations radio à bord de navires et d'aéronefs, au Canada, dans les bandes des services mobiles maritime et aéronautique. Cette mesure a entraîné l'élimination d'environ 65 000 comptes.

Plus de 350 publications sur le spectre et les télécommunications sont maintenant diffusées exclusivement sur Internet, ce qui les rend accessibles gratuitement à tous les clients. Deux fournisseurs autorisés en vendent des exemplaires imprimés.

Les clients ont fait savoir qu'ils étaient très satisfaits de l'amélioration du service. En outre, les frais d'impression et de poste ont à eux seuls été réduits de 140 000 \$ par an. Si l'on tient compte de la diminution des coûts relatifs au personnel et à l'espace, l'économie dépasse 300 000 \$ par an.

Industrie Canada a mis au point et en œuvre un système de présentation électronique des demandes des titulaires de licence de réseaux hertziens. L'essai beta, qui faisait pleinement appel à l'infrastructure à clés publiques et qui a commencé en février 1999 en se limitant à certains titulaires de licence, était une étape nécessaire dans la mise sur pied des services électroniques qui seront offerts à tous les titulaires.

La Carte routière technologique virtuelle pour la géomatique, lancée l'an dernier, a offert aux utilisateurs des secteurs privé et public toute une gamme d'outils : une version électronique du rapport spécial sur la carte routière technologique de cette industrie, une grille intitulée Technologie par segment du marché, un rapport technologique, un bulletin sur la R-D, des liens utiles, des groupes de discussion, des projets de démonstration de technologies et une page inédite des compétences exigées.

Le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes a lancé un autre outil novateur. Il s'agit d'un test interactif qui permet aux entreprises d'une trentaine de secteurs d'évaluer leurs capacités et leur performance en matière environnementale.

Afin de faire complément à la ligne téléphonique sans frais, le Bureau de la concurrence a créé sur Internet un service de dépôt des plaintes et de demande de renseignements, offrant ainsi en plus aux consommateurs et aux entreprises un service

en tout temps, à faible coût. Les clients reçoivent une réponse le jour ouvrable suivant celui de leur demande. Au cours de ses six premiers mois de fonctionnement, le Centre de renseignements du Bureau a répondu à 158 plaintes et à 234 demandes de renseignements par Internet.

IV. Opinions des clients

Industrie Canada accorde beaucoup d'importance aux opinions de ses clients pour cerner les services qui répondent à leurs attentes et les secteurs où il y a lieu d'apporter des améliorations. En établissant des normes de service, le Ministère s'assure que les attentes des clients correspondent à sa capacité de fournir les services. De nombreux organismes du Ministère, notamment l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, la Direction générale des corporations, Entreprise autochtone Canada et le Bureau du surintendant des faillites, ont publié des normes de service.

Un an après avoir établi un lien entre ses frais et les normes de service, le Bureau de la concurrence a reçu des opinions fort encourageantes.

- La Direction des fusionnements a satisfait à ses normes de service dans 92 p. 100 des cas, même si ces derniers ont augmenté de 23 p. 100.
- Le Programme d'avis consultatif a respecté les normes de service dans 82 p. 100 des cas.
- D'après les cartes-réponses adressées au Bureau, 75 p. 100 des répondants qualifiaient les services d'excellents, 23 p. 100 de bons et 2 p. 100 de piètres.

Au printemps de 1998, Industrie Canada a mené une enquête auprès de ses clients pour savoir ce qu'ils pensaient de ses activités de consultation. La majorité d'entre eux ont fait

part de leur satisfaction et précisé qu'ils souhaitent voir le Ministère assurer un meilleur suivi et recourir davantage à Internet pour les consulter. L'enquête a par ailleurs infirmé l'idée que les intervenants étaient « fatigués de la consultation ». En effet, 75 p. 100 trouvaient que le gouvernement consultait assez souvent sa clientèle et pourrait même la consulter davantage. L'enquête aura sans doute lieu tous les deux ans.

Le Programme de gestion du spectre a mis en œuvre un processus national d'enquête auprès de ses clients, dans le cadre d'efforts soutenus pour leur assurer les meilleurs services possibles. Les fiches de contrôle, les sondages téléphoniques et les formulaires sur le site Web permettent aux clients de faire connaître leur point de vue.

V. Établissement de nouveaux partenariats

La transparence et les formules à guichet unique sont deux éléments essentiels du service assuré par Industrie Canada. C'est pourquoi le Ministère crée de nouveaux partenariats pour que ses clients puissent obtenir les renseignements, les services et les produits dont ils ont besoin en s'adressant à un seul et unique endroit.

Industrie Canada a utilisé les technologies d'Internet, de concert avec d'autres paliers de gouvernement, pour simplifier l'accès des clients à des renseignements complexes sur les règlements. Le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes procure un accès à de nombreux règlements et normes sur l'environnement qui concernent des secteurs particuliers du marché. <http://virtualoffice.ic.gc.ca/bepo>

Office de la propriété intellectuelle du Canada

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada franchit actuellement des étapes particulièrement importantes.

- À la Direction des opérations, le temps qu'il faut pour recevoir un document de cession, depuis le moment où il est déposé jusqu'à la clôture du dossier, est passé de 16 semaines en mars 1998 à 4 semaines un an plus tard.
- À la Direction des examens, le temps qui s'écoule entre la réception d'une demande d'examen et la première mesure prise par l'examineur, pour les demandes de brevets dans le domaine informatique, est passé de 30 à 21 mois entre mars 1998 et mars 1999.
- À la Direction des marques de commerce, il fallait en moyenne six mois en 1997-1998 pour que les premières mesures soient prises; ce délai a été ramené à cinq mois en 1998-1999.

Le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario a conclu des partenariats avec des collectivités et mis sur pied un réseau de plus de 70 sites régionaux pour améliorer l'accès à ses services dans toute la province.

En 1998-1999, le bureau régional de l'Ontario a administré le Programme Canada-Ontario d'aide au rétablissement (COBRA), initiative regroupant le gouvernement fédéral et celui de la province pour aider les petites entreprises qui ont subi des pertes à recouvrer des coûts causés par le verglas de 1998.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les sociétés canadiennes ont la possibilité d'intégrer les renseignements demandés dans le rapport annuel à produire aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* à leur déclaration d'impôt adressée à Revenu Canada. En recourant à ce régime à guichet unique, elles n'ont qu'un formulaire à remplir, et il leur suffit de le faire parvenir à un seul ministère fédéral.

Dans le cadre de Partenariat rural canadien (initiative intergouvernementale qui vise à fournir aux Canadiens des régions rurales l'accès aux programmes, aux services et aux outils nécessaires pour profiter des possibilités de la nouvelle économie, notamment au chapitre de l'emploi), Industrie Canada a commandité des projets pilotes communautaires pour mettre en œuvre des idées novatrices de développement durable dans les localités. Ainsi, le Ministère a appuyé quatre groupes communautaires qui aident des collectivités à accroître leur capacité d'accès et d'utilisation de l'infrastructure.

Centres de services aux entreprises du Canada

Grâce à des ententes de collaboration conclues avec les autres paliers de gouvernement, les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) dirigent 80 p. 100 des entreprises clientes presque également vers des sources fédérales et provinciales de renseignements sur les programmes, les services et les règlements, et 20 p. 100 vers des sources non gouvernementales de services ou d'information. Les CSEC donnent accès aux programmes, aux services et aux règlements de 36 ministères et organismes fédéraux. Les demandes de services (outre celles adressées sur le site Web) ont augmenté de 4 p. 100 en 1998-1999 pour passer à 887 000 (il y en avait eu 850 000 en 1997-1998). Dans 51 p. 100 des cas, elles émanaient d'entrepreneurs qui venaient de se lancer en affaires, dans 27 p. 100 des cas, de PME établies, et dans 22 p. 100 des cas, d'autres clients (étudiants, intermédiaires et associations). Le nombre des visites du site Web, qui se situait à 727 000 en 1997-1998, est monté à 933 000 en 1998-1999, ce qui équivaut à une hausse de 28 p. 100.

Section 4 : Présentation consolidée de rapports

4.1 Préparation à l'arrivée de l'an 2000

Industrie Canada s'est engagé à faire en sorte que tous ses systèmes essentiels, ses systèmes de gestion des immeubles et ses systèmes intégrés soient conformes aux paramètres informatiques de l'an 2000. Au nombre des réalisations du Ministère à ce jour, citons les suivantes :

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor a établi (en août 1999) que les systèmes essentiels et les systèmes intégrés d'Industrie Canada étaient tous entièrement conformes aux paramètres informatiques de l'an 2000.
- À la fin de l'exercice, le Ministère était sur la bonne voie pour achever ses plans de continuation des affaires, de manière à réduire au minimum toute perturbation possible dans son fonctionnement.
- Industrie Canada a sensibilisé davantage les entreprises au problème informatique de l'an 2000 et il les a encouragées à prendre des mesures pour y remédier. À cette fin, il a lancé plusieurs initiatives et programmes : la campagne CAN2K (été 1998), le programme L'an 2000 — Première étape (juin 1998), une importante enquête auprès des entreprises canadiennes (mai 1998), la mise en service d'une ligne d'information sans frais sur l'an 2000 et la création du site Web SOS 2000.
- Le Ministère a en outre sensibilisé le public au bogue de l'an 2000 en prenant diverses mesures : il a présenté la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité permanent de l'industrie (octobre 1998); il a diffusé des messages d'intérêt public sur les ondes des grands

réseaux de télévision canadiens (septembre 1998); et il a distribué à tous les ménages canadiens le dépliant intitulé *Vérification à domicile du bogue du millénaire* (février 1999).

- Plus de 20 millions de brochures d'information ont été adressées aux membres de l'industrie et aux consommateurs.

4.2 Gestion du matériel

Le Ministère vérifie toutes ses ressources en matériel pour en dresser l'inventaire et confirmer l'endroit où elles se trouvent. Le coût du cycle de vie des biens essentiels à la mission du Ministère figure dans les budgets de fonctionnement des organismes possédant de tels biens (par exemple, le Bureau principal de l'information, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, le Centre de recherches sur les communications et le Programme de gestion du spectre).

La majorité des biens essentiels à la mission ont fait l'objet d'une évaluation informelle des risques auxquels ils étaient exposés; le Ministère protège la plupart de ces actifs avec des contrats d'entretien à long terme, de manière à réduire la durée des pannes. Le système d'information sur le matériel utilise la plate-forme SAP et fait appel au module d'entretien des installations. Grâce au module des biens essentiels à la mission, le Ministère respectera les exigences de la Stratégie d'information financière. Il faudra dresser un plan de calcul du coût du cycle de vie.



4.3 Stratégie de développement durable

Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable, Industrie Canada s'est engagé à promouvoir le développement durable tout en poursuivant son objectif général, soit favoriser l'essor au pays d'une économie concurrentielle fondée sur le savoir. Pour respecter son engagement, le Ministère doit poursuivre quatre objectifs stratégiques et respecter neuf priorités connexes en atteignant 27 résultats précis. Certains résultats consistent à fournir des produits ou des services ponctuels, tandis que d'autres seront progressivement atteints pendant les trois années de la période de mise en œuvre de la Stratégie.

Les résultats qui ont déjà été atteints ou qui sont en voie de l'être, dans le contexte des quatre objectifs stratégiques, favorisent l'amélioration du processus décisionnel en améliorant les connaissances sur le développement durable, la compréhension de méthodes novatrices dans le domaine, la mise en commun du savoir et l'établissement de partenariats. En outre, ils contribuent à la mise en œuvre de régimes volontaires et de technologies environnementales et dynamisantes qui favorisent le développement durable.

En 1998-1999, le Ministère a fait des progrès à l'égard de l'ensemble des résultats escomptés. Cinq résultats ponctuels ont été réalisés pour l'essentiel, en plus des quatre atteints en 1997-1998. En outre, la concrétisation des 15 autres résultats est en bonne voie, et l'on a ajouté un autre résultat ponctuel à la Stratégie. D'autres activités relatives au développement durable, mais dépassant le cadre de la Stratégie, ont été amorcées : mentionnons, par exemple, celles se rapportant aux priorités fédérales de lutte contre le changement climatique et à des programmes tels que CANARIE. Le Ministère compte bien atteindre ses trois derniers résultats ponctuels d'ici la fin de l'exercice 1999-2000.

Dans l'ensemble, Industrie Canada est sur la bonne voie pour mener à bien sa Stratégie de développement durable. Le tableau à la page 61 met en évidence certaines des réalisations du Ministère en 1998-1999. Le site Web du développement durable (<http://strategis.ic.gc.ca/dd>) contient d'autres renseignements sur les progrès accomplis relativement aux différents résultats.



**Développement
durable**

Stratégie de développement durable : progrès accomplis

Objectif stratégique	Résultats obtenus à ce jour	Réalizations en 1998-1999
<p>1. Marché : créer, sur le marché, un climat favorable au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux résultats ponctuels atteints pour l'essentiel. • Cinq autres résultats en voie de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a organisé et présenté un atelier international à l'intention des entreprises, des syndicats, des organismes environnementaux non gouvernementaux et des administrations publiques sur la contribution possible des initiatives volontaires au développement durable. • Il a achevé d'évaluer, du point de vue du développement durable, les modifications que l'on proposait d'apporter à la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>. • Il a participé à la gestion et aux activités des tables de concertation pour élaborer un plan d'action national relatif au changement climatique. • Il a joué un rôle de premier plan dans les débats de l'Organisation des Nations Unies sur le développement durable et les lignes directrices sur la protection des consommateurs.
<p>2. Innovation : améliorer la capacité des entreprises canadiennes de mettre au point et d'utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq résultats ponctuels atteints pour l'essentiel. • Un résultat ponctuel et cinq autres résultats en voie de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a investi 36 millions de dollars dans 10 projets, par l'intermédiaire de Partenariat technologique Canada, afin de susciter d'autres dépenses d'environ 81 millions au chapitre de l'innovation. • Il a commandité la préparation d'un rapport pour aider les entreprises à prendre des décisions éclairées relativement à l'adoption des normes ISO 14001. • Il a achevé et distribué une version améliorée de la base de données Solutions environnementales canadiennes sur cédérom. • Il a désigné deux genres de technologies critiques dans le dossier du développement durable dans le rapport intitulé <i>Carte routière technologique – Panneaux dérivés du bois</i>.
<p>3. Commerce et investissement : encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un résultat ponctuel atteint pour l'essentiel. • Deux autres résultats en voie de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a contribué à la préparation de l'ébauche du chapitre concernant le commerce et la responsabilité élargie des producteurs, qui doit faire partie d'un guide de l'OCDE. • Il a rédigé l'ébauche des paramètres d'une stratégie de croissance ciblée à l'intention de l'industrie de l'environnement. • Il a participé à l'élaboration d'un mandat et aux négociations concernant le Protocole sur la biosécurité qui établirait des règles sur le commerce des produits génétiquement modifiés.
<p>4. Intendance et gestion : continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada de gérer et de mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un résultat ponctuel atteint pour l'essentiel. • Deux résultats ponctuels et quatre autres résultats en voie de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a lancé un projet pilote mettant en application un cadre amélioré d'évaluation environnementale stratégique. • Il a nommé un responsable en chef de la gérance environnementale. • Il a fait une enquête sur les déchets à l'immeuble C.D. Howe; mis en œuvre d'autres programmes de recyclage dans l'ensemble du Ministère; créé un module de formation sur l'approvisionnement écologique; et lancé le programme de formation écologique des chauffeurs. • Il a enseigné à certains membres du personnel les techniques de l'évaluation environnementale. • Il a rédigé, aux fins de diffusion interne, des articles sur l'ensemble de ses activités en matière de développement durable. • Il a achevé l'ébauche des lignes directrices sur l'intégration des principes de développement durable aux cadres et aux analyses d'évaluation d'Industrie Canada.

4.4 Projets de règlements

Rendement des projets de règlements importants

But du projet de règlement	Résultats escomptés	Résultats atteints
<p><i>Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité)</i> Les modifications font suite à l'engagement du gouvernement d'envisager des changements à la réglementation en réponse aux recommandations présentées en avril 1997 par le Comité permanent de l'industrie, à l'issue de son examen de la <i>Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets</i> (projet de loi C-91).</p>	<p>Les modifications au Règlement visent à réduire davantage les délais précédant la commercialisation de médicaments génériques, à réduire le nombre de litiges et à rendre le système plus équitable, tout en maintenant une protection efficace des brevets.</p>	<p>Les résultats atteints ne sont pas mesurables pour le moment. Les modifications ont été publiées dans la <i>Gazette du Canada Partie II</i>, vol. 132, n° 7, le 1^{er} avril 1998.</p>
<p>Licences radio pour fins autres que la radiodiffusion — Droits (révision) Le but est de mettre au point un modèle conceptuel de tarification des licences radio basé sur l'étendue du spectre utilisé et sur la rareté relative du spectre dans une zone donnée, et de disposer d'une structure de tarification des licences applicable aux fins autres que la radiodiffusion qui prend en compte les nouvelles technologies de la radiocommunication.</p>	<p>Disposer d'une nouvelle structure de tarification pour le spectre servant à des fins autres que la radiodiffusion, qui vise l'utilisation des technologies de la radiocommunication de manière à conserver le spectre, de façon simple, souple et équitable pour tous les demandeurs.</p>	<p>Les résultats atteints ne sont pas mesurables pour le moment. Un document de consultation sur le projet de règlement sera publié à l'automne de 1999.</p>



Développement d'autres projets de règlements

Faillite

Règles sur la faillite et l'insolvabilité — Prélèvement du surintendant des faillites.
Projet en cours de révision.

Règles sur la faillite et l'insolvabilité — Honoraires des syndic en matière sommaire et de propositions de consommateurs.
Publication dans la *Gazette du Canada Partie II*, vol. 132, n° 9, le 29 avril 1998, sous Règles modifiant les Règles sur la faillite et l'insolvabilité.

Règles modifiant les Règles sur la faillite et l'insolvabilité. Publication dans la *Gazette du Canada Partie II*, vol. 132, n° 9, le 29 avril 1998.

Règles modifiant les Règles sur le paiement méthodique des dettes. Publication dans la *Gazette du Canada Partie II*, vol. 132, n° 9, le 29 avril 1998.

Règle abrogeant la Règle sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Publication dans la *Gazette du Canada Partie II*, vol. 133, n° 13, le 23 juin 1999.

Direction de la politique de la propriété intellectuelle
Règlement sur le droit d'auteur — Règlement sur l'importation de livres. Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I*, le 30 janvier 1999. Entrée en vigueur au deuxième semestre de 1999.

Règlement sur le droit d'auteur — Règlement sur les œuvres cinématographiques (Droit à la rémunération). Entrée en vigueur le 22 avril 1999.

Règlement sur le droit d'auteur — Règlement sur la définition de « système de transmission par ondes radio - électriques ». Publication dans la *Gazette du Canada Partie II*, vol. 132, n° 12, le 10 juin 1998.

Règlement sur le droit d'auteur — Règlement sur les enregistrements éphémères. Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I*, le 30 janvier 1999. Les commentaires émis par les parties consultées ont conduit à un nouvel examen de certains aspects du Règlement. Cet examen est actuellement en cours.

Règlement sur le droit d'auteur — Règlement sur l'enregistrement et la présentation de communications au public par les établissements d'enseignement.
Projet en cours de révision.

Règlement sur le droit d'auteur — Règlement établissant les exigences de tenue d'un registre pour les bibliothèques, les musées et les services d'archives à but non lucratif auxquels s'appliquent certaines exceptions, et établissant l'avis concernant les photocopieurs dans les établissements d'enseignement, les bibliothèques, les musées et les services d'archives à but non lucratif.
Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I*, le 30 janvier 1999. Entrée en vigueur au deuxième semestre de 1999.

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Règlement sur les dessins industriels (modifications). Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I*, vol. 133, n° 27, le 3 juillet 1999.

Propriété industrielle (modification des frais). Projet annulé.

Règlement sur les marques de commerce (1996) — Modifications visant à faciliter le commerce électronique. Publication dans la Gazette du Canada Partie II, le 7 juillet 1999.

Règlement sur les marques de commerce (1996) — Procédure d'opposition et procédure d'opposition en matière d'indication géographique. Projet en cours de révision.

Concurrence

Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation — Établissement d'une date de temporarisation pour abroger l'article 36, Dimensions normalisées des bouteilles de vin et des contenants de beurre d'arachide et de sirops de sucre raffiné. Projet annulé.

Règlement sur les transactions devant faire l'objet d'un avis. Prépublication dans la Gazette du Canada Partie I, vol. 133, n° 20, le 15 mai 1999.

Sociétés par actions et coopératives

Règlement sur les sociétés par actions du régime fédéral — Transmission électronique. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Règlement sur les sociétés par actions du régime fédéral — Frais, demande de dispense. Entrée en vigueur le 30 avril 1998.

Règlement sur les sociétés par actions du régime fédéral — Règlement sur les valeurs mobilières. Entrée en vigueur le 30 avril 1998.

Loi canadienne sur les coopératives — Projet de règlement. Entrée en vigueur le 31 décembre 1999.

Loi canadienne sur les sociétés par actions — Soumission combinée du rapport annuel et de la déclaration de l'impôt sur le revenu des sociétés. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Investissement

Règlement sur Investissement Canada — Définition de « Service de transport ». Publication dans la Gazette du Canada Partie II, vol. 133, n° 1, le 16 décembre 1998.

Mesures

Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz (modifications de forme). Prépublication prévue pour l'an 2000.

Règlement sur les poids et mesures — Normes sur les appareils de pesage à fonctionnement non automatique. Prépublication dans la Gazette du Canada Partie I, le 17 mai 1997. Promulgation en janvier 1998.

Règlement sur les poids et mesures — Harmonisation des normes techniques. Prépublication dans la Gazette du Canada Partie I, le 14 juin 1997. Promulgation en janvier 1998.

Règlement sur les poids et mesures (modifications mineures et de forme). Prépublication prévue pour l'an 2000.

Règlement sur les poids et mesures — Normes sur les cellules de pesée. Projet retardé en raison de problèmes liés à l'installation de l'équipement.

Règlement sur les poids et mesures — Diamants et pierres précieuses. Prépublication prévue pour l'an 2000.

Règlement sur les poids et mesures — Compensation automatique de température des produits pétroliers. Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I* prévue pour l'an 2000.

Règlement sur les poids et mesures — Normes relatives à la compatibilité électromagnétique. Projet à venir. L'industrie sera consultée d'ici la fin de l'année 1999. Prépublication prévue pour l'an 2000.

Règlement sur les poids et mesures — Normes relatives aux débimètres-masse. Projet à venir. Prépublication prévue pour l'an 2000.

Radiocommunications

Station à bord d'un avion ou d'un navire et station de radioamateur — Modifications applicables aux licences radio. Phase I (station à bord d'un avion ou d'un navire), publication dans la *Gazette du Canada Partie II* le 17 mars 1999. Document de consultation pour la phase II (station de radioamateur), publication en mai 1999. Publication dans la *Gazette du Canada Partie I* prévue pour l'automne 1999. Publication dans la *Gazette du Canada Partie II* prévue pour l'hiver 1999.

Arrêté sur les frais à payer pour les services de transmission de données techniques. Projet en cours de révision. Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I* prévue pour l'an 2000.

Règlements correctifs II. Modifications publiées dans la *Gazette du Canada*

Partie II, le 21 janvier 1998 (modifications ministérielles — DORS/98-91) et le 1^{er} avril 1998 (modifications du Gouverneur en conseil — DORS/98-189).

Modifications apportées au Règlement sur la radiocommunication pour la mise en application de l'AGCS. Publication dans la *Gazette du Canada Partie II*, le 17 mars 1999.

Règlement modifiant le Règlement sur la radiocommunication I. Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I*, le 7 février 1998. Publication dans la *Gazette du Canada Partie II*, le 16 septembre 1998.

Règlement modifiant le Règlement sur la radiocommunication II. Projet en développement. Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I* prévue pour le printemps 2000. Publication dans la *Gazette du Canada Partie II* prévue pour l'été 2000.

Frais d'évaluation et d'essais relatifs aux appareils de télécommunications. Projet en développement. Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I* prévue pour l'hiver 2000.

Télécommunications

Règlement sur les appareils de télécommunication. Projet en développement. Prépublication dans la *Gazette du Canada Partie I* prévue pour l'automne 1999. Publication dans la *Gazette du Canada Partie II* prévue pour le printemps 2000.

Règlement sur les licences de câble sous-marin international. Modifications proposées au Règlement sur les câbles sous-marins de communication avec l'extérieur promulguées le 1^{er} octobre 1998.

4.5 Programme de développement industriel et régional

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le développement industriel et régional*, Industrie Canada est tenu de présenter au Parlement un rapport annuel sur l'administration du Programme de développement industriel et régional (PDIR). Comme il n'y a aucune activité nouvelle à signaler en ce qui concerne le PDIR, au lieu de produire un rapport annuel distinct, Industrie Canada s'est acquitté de son obligation pour l'exercice 1998-1999 dans le *Budget des dépenses 1999-2000, Partie III — Rapport sur les plans et les priorités*, en vertu des dispositions relatives à la présentation consolidée de rapports.

Le PDIR a pris fin le 30 juin 1988 et aucune nouvelle demande d'aide en vertu de ce programme n'a été acceptée depuis. Toutes les demandes et offres d'aide en instance ont été réglées avant 1998-1999. On trouvera dans le rapport annuel présenté pour 1996-1997 de plus amples renseignements sur les décisions prises à l'égard des demandes reçues et des engagements aux termes du Programme. Tous les engagements financiers pris par Industrie Canada dans le cadre du PDIR ont déjà été entièrement imputés.

La *Loi sur le développement industriel et régional* demeure en vigueur pour permettre, en 1999-2000 et dans les années ultérieures, le remboursement continu de l'aide financière accordée en vertu du Programme.

Section 5 : Rendement financier

5.1 Aperçu du rendement financier

Dépenses prévues	1 105 200 000 \$
Autorisations totales.....	1 335 331 500 \$
Dépenses réelles en 1998-1999.....	1 256 120 162 \$

5.2 Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1	Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4	Recettes disponibles
Tableau 5	Recettes non disponibles
Tableau 6	Paiements législatifs
Tableau 7	Paiements de transfert
Tableau 8	Prêts, investissements et avances
Tableau 9	Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable
Tableau 10	Passif éventuel

TABLEAU FINANCIER 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation

(en millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999*	Dépenses réelles 1998-1999	
Programme d'Industrie Canada				
1	Dépenses de fonctionnement	500,6	520,4	503,2
5	Subventions et contributions	488,2	647,2	610,6
(L)	Ministre de l'Industrie — Traitement et allocation pour automobile	0,0	0,0	0,0
(L)	Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	10,0	0,0	0,0
(L)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(4,9)	21,7	(0,8)
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	65,2	94,1	94,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	45,3	47,6	47,6
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,0	0,5	0,4
(L)	Honoraires — Agence de recouvrement	0,0	0,0	0,0
(L)	Montants adjugés par une cour	0,0	0,0	0,0
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0,0	1,0	1,0
L10	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,3	0,3	0,0
L15	Prêts conformément à l'alinéa 14(1) a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,5	0,5	0,0
L97b	Avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger	0,0	2,0	0,0
Total pour le Ministère		1 105,2	1 335,3	1 256,1

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
 Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subven- tions et contribu- tions	Total provisoire Dépenses brutes	Prêts, investis- sancements et	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles*	Total Dépenses nettes
						avances non budgétaires			
Politique microéconomique	311	38,2	—	13,4	51,6	—	51,6	—	51,6
(autorisations totales)	<i>311</i>	<i>45,1</i>	—	<i>213,1</i>	<i>258,2</i>	—	<i>258,2</i>	—	<i>258,2</i>
(réelles)	295	43,2	—	213,0	256,2	—	256,2	—	256,2
Règlements et services axés sur le marché	2 228	178,9	—	1,0	179,9	—	179,9	(71,7)	108,2
(autorisations totales)	<i>2 228</i>	<i>235,3</i>	—	<i>1,0</i>	<i>236,3</i>	—	<i>236,3</i>	<i>(81,6)</i>	<i>154,7</i>
(réelles)	2 312	221,1	—	1,0	222,1	—	222,1	(91,3)	130,8
Développement sectoriel de l'industrie	1 390	236,8	—	549,0**	785,8	0,8	786,6	(9,2)	777,4
(autorisations totales)	<i>1 390</i>	<i>245,1</i>	—	<i>527,1**</i>	<i>772,2</i>	<i>2,8</i>	<i>775,0</i>	<i>(7,3)</i>	<i>767,7</i>
(réelles)	1 504	241,8	—	490,6**	732,4	0,0	732,4	(7,3)	725,1
Tourisme	142	69,4	—	—	69,4	—	69,4	—	69,4
(autorisations totales)	<i>142</i>	<i>69,0</i>	—	—	<i>69,0</i>	—	<i>69,0</i>	—	<i>69,0</i>
(réelles)	130	67,1	—	—	67,1	—	67,1	—	67,1
Services de gestion et services généraux	821	98,6	—	—	98,6	—	98,6	—	98,6
(autorisations totales)	<i>821</i>	<i>85,7</i>	—	—	<i>85,7</i>	—	<i>85,7</i>	—	<i>85,7</i>
(réelles)	861	76,9	—	—	76,9	—	76,9	—	76,9
Total	4 892	621,9	—	563,4	1 185,3	0,8	1 186,1	(80,9)	1 105,2
(autorisations totales)	<i>4 892</i>	<i>680,2</i>	—	<i>741,2</i>	<i>1 421,4</i>	<i>2,8</i>	<i>1 424,2</i>	<i>(88,9)</i>	<i>1 335,3</i>
(réelles)	5 102	650,1	—	704,6	1 354,7	0,0	1 354,7	(98,6)	1 256,1
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles***	—	—	—	—	—	—	—	—	(206,0)
(autorisations totales)	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>(206,0)</i>
(réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	(485,0)
Coût des services offerts par d'autres ministères****	—	—	—	—	—	—	—	—	56,5
(autorisations totales)	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>56,5</i>
(réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	54,6
Coût net du programme	—	—	—	—	—	—	—	—	955,7
(autorisations totales)	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>1 185,8</i>
(réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	825,7

Nota : Les chiffres en italique correspondent aux autorisations totales pour 1998-1999 (*Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations*). Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses ou aux recettes réelles en 1998-1999.

* Auparavant « Recettes à valoir sur le crédit ».

** Incluent les subventions et contributions prévues par la loi.

*** Auparavant « Recettes à valoir sur le Trésor ».

**** Les statistiques ne sont pas disponibles pour les coûts des services de paie fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

TABLEAU FINANCIER 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1996-1997*	Réelles 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999**	Réelles 1998-1999
Politique microéconomique	91,0	57,3	51,6	258,2	256,2
Règlements et services axés sur le marché	133,2	128,0	108,2	154,7	130,9
Développement sectoriel de l'industrie	670,3	1 595,3***	777,4	767,7	725,0
Tourisme	55,6	69,0	69,4	69,0	67,1
Services de gestion et services généraux	97,5	85,6	98,6	85,7	76,9
Total des dépenses prévues contre les dépenses réelles	1 047,6	1 935,2	1 105,2	1 335,3	1 256,1

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* et des autres autorisations.

*** Les dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique de 801 millions de dollars pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.

TABLEAU FINANCIER 4 : Recettes disponibles*

Recettes disponibles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1996-1997**	Réelles 1997-1998**	Recettes prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999***	Réelles 1998-1999
Politique microéconomique	—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché	71,0	78,9	71,7	81,6	91,3
Développement sectoriel de l'industrie	8,4	6,7	9,2	7,3	7,3
Tourisme	—	—	—	—	—
Services de gestion et services généraux	—	—	—	—	—
Total des recettes disponibles	79,4	85,6	80,9	88,9	98,6

* Auparavant « Recettes à valoir sur le crédit ».

** Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

*** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 5 : Recettes non disponibles*

Recettes non disponibles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1996-1997**	Réelles 1997-1998**	Recettes prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999***	Réelles 1998-1999
Politique microéconomique	—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché	178,4	248,6	189,2	189,2	357,6
Développement sectoriel de l'industrie	112,8	110,4	16,8	16,8	127,4
Tourisme	—	—	—	—	—
Services de gestion et services généraux	—	—	—	—	—
Total des recettes non disponibles	291,2	359,0	206,0	206,0	485,0

* Auparavant « Recettes à valoir sur le Trésor ».

** Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

*** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 6 : Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1996-1997*	Réelles 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999**	Réelles 1998-1999
Politique microéconomique	2,2	2,6	3,8	4,0	4,0
Règlements et services axés sur le marché	16,4	14,1	11,9	39,3	16,8
Développement sectoriel de l'industrie	51,2	888,3***	92,1	111,9	111,9
Tourisme	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8
Services de gestion et services généraux	5,7	6,0	7,1	8,9	8,8
Total des paiements législatifs	76,1	911,6	115,7****	164,9****	142,3

Nota : Tous les chiffres incluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et à d'autres régimes.

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* et des autres autorisations.

*** Les dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique de 801 millions de dollars pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.

**** N'incluent pas les prêts, les investissements et les avances non budgétaires.

TABLEAU FINANCIER 7 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1996-1997*	Réelles 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999**	Réelles 1998-1999
SUBVENTIONS					
Politique microéconomique	9,4	3,2	—	200,0	200,0
Règlements et services axés sur le marché	0,2	0,2	—	—	—
Développement sectoriel de l'industrie	—	55,0	0,7	0,3	0,3
Tourisme	—	—	—	—	—
Services de gestion et services généraux	—	—	—	—	—
Total des subventions	9,6	58,4	0,7	200,3	200,3
CONTRIBUTIONS					
Politique microéconomique	14,7	15,0	13,4	13,1	13,0
Règlements et services axés sur le marché	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
Développement sectoriel de l'industrie	499,8	1 335,1* **	548,3	526,9	490,4
Tourisme	—	—	—	—	—
Services de gestion et services généraux	—	—	—	—	—
Total des contributions	515,3	1 351,0	562,7	541,0	504,4
Total des paiements de transfert	524,9	1 409,4	563,4	741,3	704,7

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* et des autres autorisations.

*** Les dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique de 801 millions de dollars pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.

TABLEAU FINANCIER 8 : Prêts, investissements et avances

Prêts, investissements et avances par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1996-1997	Réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999*	Réelles 1998-1999
Développement sectoriel de l'industrie	—	—	0,8	2,8	—
Total	—	—	0,8	2,8	—

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 9 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

(en millions de dollars)

	Réelles 1996-1997	Réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999*	Réelles 1998-1999
Recettes	51,1	58,1	57,0	63,1	65,3
Dépenses	42,5	55,8	61,0	63,0	67,1
Profit ou (perte)	8,6	2,3	(4,0)	0,1	(1,8)
Éléments n'exigeant pas l'utilisation du fonds renouvelable :					
Ajout : amortissement	1,4	9,7	11,0	13,3	13,3
Moins : amortissement d'assistance d'immobilisation reportée	—	(4,7)	—	(6,4)	(6,4)
Modification du capital de fonctionnement	7,9	2,8	(1,2)	(8,5)	(8,1)
Activités d'investissement :					
Acquisition de biens amortissables	(17,3)	(10,0)	(0,9)	(9,6)	(6,2)
Autres	4,3	0,0	—	0,6	10,2
Excédent de trésorerie (besoins)	(3,7)	0,1	4,9	(10,5)	1,0
Pouvoir : excédent cumulatif (prélèvement)	6,3	6,4	11,3	(4,1)	7,4

Nota : Une « ligne de crédit » de 15 millions de dollars a été approuvée comme maximum pouvant être prélevé du Trésor en tout temps.

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* et des autres autorisations.

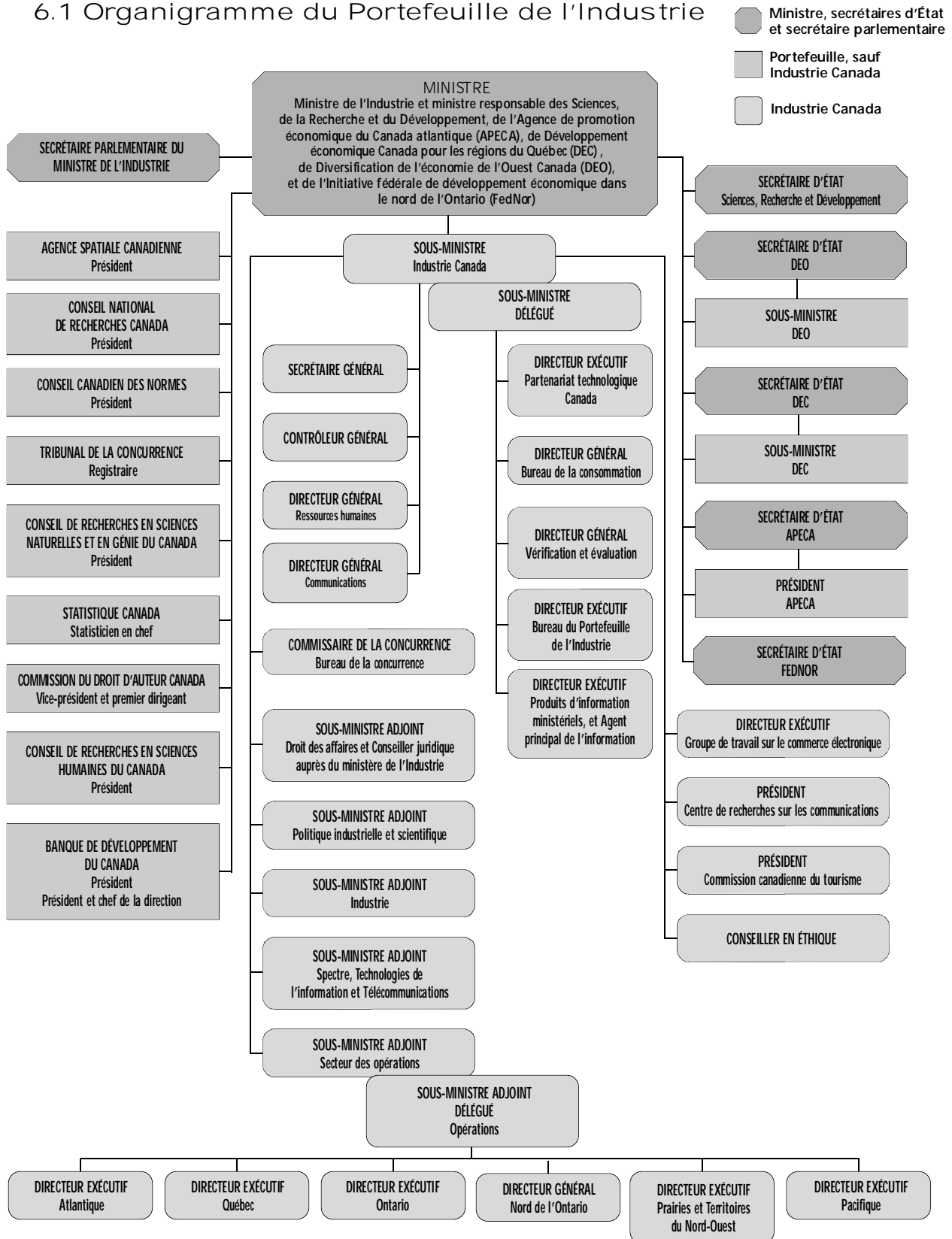
TABLEAU FINANCIER 10 : Passif éventuel

(en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments du passif éventuel		
	le 31 mars 1997	le 31 mars 1998	Courant au 31 mars 1999
Assurances et garanties de prêts :			
- Programme d'expansion des entreprises	5,9	5,9	5,9
- <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	1 382,5	1 336,4	1 161,9
- Programme cargos aériens de garanties de prêts (DHC-7 et 8)	438,1	401,8	365,9
- Programme supplémentaire de garanties (DHC-8)	1,5	1,4	1,8
- Canadian Airlines Corporation	12,0	11,2	—
- Programme économique des Autochtones	2,6	2,1	4,6
- First Union Commercial Corporation	56,2	57,6	61,3
- <i>Loi sur les subventions au développement régional</i>	0,1	—	—
Total partiel	1 898,9	1 816,4	1 601,4
Revendications et causes en instance ou imminentes	29,6	8,8	251,0
Total	1 928,5	1 825,2	1 852,4

Section 6 : Autres renseignements

6.1 Organigramme du Portefeuille de l'Industrie



6.2 Lois dont l'application relève du ministre de l'Industrie

LOI CONCERNANT LE MINISTÈRE

Loi sur le ministère de l'Industrie, L.C. 1995, ch. 1

LOIS CONCERNANT LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Loi sur la radiocommunication, L.R. 1985, ch. R-2
*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe
Canada*, L.C. 1987, ch. 12 (certaines fonctions
seulement)
*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat
Canada*, L.C. 1991, ch. 52 (rôle en matière
de politique)
Loi sur les télécommunications, L.C. 1993, ch. 38

RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ ET DU COMMERCE

*Loi sur les arrangements avec les créanciers
des compagnies*, L.R. 1985, ch. C-36
Loi canadienne sur les coopératives
L.C. 1998, ch. 1
Loi sur les chambres de commerce, L.R. 1985,
ch. B-6
Loi sur la concurrence, L.R. 1985, ch. C-34
Loi sur les corporations canadiennes, L.R. 1970,
ch. C-32
Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, L.R. 1985,
ch. 44 (4^e suppl.)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R. 1985,
ch. B-3
*Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur
public*, L.R. 1985, ch. G-4
Loi sur Investissement Canada, L.R. 1985, ch. 28
(1^{er} suppl.)
Loi sur les liquidations et les restructurations,
L.R. 1985, ch. W-11 (Partie I seulement)
*Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce
intérieur*, L.C. 1996, ch. 17
*Loi sur le financement des petites entreprises du
Canada*, L.C. 1998, ch. 36
Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R. 1985, ch. C-44

LOIS CONCERNANT L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA (OPIC)

Loi sur les brevets, L.R. 1985, ch. P-4
Loi sur les dessins industriels, L.R. 1985, ch. I-9
Loi sur le droit d'auteur, L.R. 1985, ch. C-42
Loi sur les inventions des fonctionnaires,
L.R. 1985, ch. P-32
Loi sur les marques de commerce, L.R. 1985,
ch. T-13
Loi sur les topographies de circuits intégrés,
L.C. 1990, ch. 37

LOIS CONCERNANT LA CONSOMMATION

*Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits
de consommation*, L.R. 1985, ch. C-38
Loi sur l'étiquetage des textiles, L.R. 1985,
ch. T-10
Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz,
L.R. 1985, ch. E-4
Loi sur les lettres de change, L.R. 1985, ch. B-4
(Partie V : Lettres et billets de consommation)
Loi sur le marquage des bois, L.R. 1985,
ch. T-11
Loi sur les poids et mesures, L.R. 1985,
ch. W-6
Loi sur le poinçonnage des métaux précieux,
L.R. 1985, ch. P-19

FONCTIONS DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL

Loi sur les documents publics, L.R. 1985,
ch. P-28
Loi sur les fonctionnaires publics, L.R. 1985,
ch. P-31
Loi sur les sceaux, L.R. 1985, ch. S-6
Loi sur les syndicats ouvriers, L.R. 1985,
ch. T-14

LOIS CONCERNANT LES ORGANISMES DU PORTEFEUILLE DE L'INDUSTRIE

- Commission du droit d'auteur : *Loi sur le droit d'auteur*, L.R. 1985, ch. C-42 (article 66 et articles suivants)
- Fondation canadienne pour l'innovation : Parties I et XI de la *Loi d'exécution du budget de 1997*, L.C. 1997, ch. 26
- Loi sur l'Agence spatiale canadienne*, L.C. 1990, ch. 13
- Loi sur la Banque de développement du Canada*, L.C. 1995, ch. 28
- Loi sur le Conseil canadien des normes*, L.R. 1985, ch. S-16
- Loi sur le Conseil national de recherches*, L.R. 1985, ch. N-15
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, L.R. 1985, ch. S-12
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*, L.R. 1985, ch. N-21
- Loi sur la statistique*, L.R. 1985, ch. S-19
- Loi sur le Tribunal de la concurrence*, L.R. 1985, ch. 19 (2^e suppl.)

LOIS INACTIVES OU SANS IMPACT IMPORTANT

- Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole*, L.R. 1985, ch. A-3
- Loi sur Bell Canada*, L.C. 1987, ch. 19 (loi privée)
- Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises*, L.C. 1980-81-82-83, ch. 147
- Loi sur la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique*, L.C. 1916, ch. 66 (loi privée)
- Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*, L.R. 1985, ch. C-43
- Loi sur le développement industriel et régional*, L.R. 1985, ch. I-8
- Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique*, L.R. 1985, ch. A-14 (à l'égard de certaines entreprises)
- Loi sur les sociétés de caisse de retraite*, L.R. 1985, ch. P-8 (articles 4, 6 et 7)
- Loi sur le soutien de l'emploi*, L.C. 1970-71-72, ch. 56
- Loi sur les subventions au développement régional*, L.R. 1970, ch. R-3
- Loi sur les zones spéciales*, L.R. 1985, ch. S-14 (Ontario et Québec)

LOIS CONCERNANT LES ORGANISMES RÉGIONAUX

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et des lois suivantes :

- Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*, Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R. 1985, ch. 41 (4^e suppl.)
- Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, L.C. 1998, ch. 36 (provinces atlantiques)
- Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*, Partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R. 1985, ch. 41 (4^e suppl.)

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et des lois suivantes :

- Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien*, L.R. 1985, ch. 11 (4^e suppl.)
- Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, L.C. 1998, ch. 36 (provinces de l'Ouest canadien)

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec et des lois suivantes :

- Partie II de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, L.C. 1995, ch. 1 (Développement économique régional au Québec)
- Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, L.C. 1998, ch. 36 (Québec)

6.3 Bureaux régionaux d'Industrie Canada

ADMINISTRATION CENTRALE

Industrie Canada

235, rue Queen
Ottawa ON K1A 0H5
Tél. : (613) 954-2788
Télé. : (613) 954-1894

Région de l'Atlantique

Industrie Canada

10th Floor
John Cabot Building
10 Barter's Hill
P.O. Box 8950
St. John's NF A1B 3R9
Tél. : (709) 772-4866
Télé. : (709) 772-5093

Industrie Canada

2nd Floor
75 Fitzroy Street
P.O. Box 1115
Charlottetown PE C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7382
Télé. : (902) 566-7450

Industrie Canada

1801 Hollis Street
P.O. Box 940, Station M
Halifax NS B3J 2V9
Tél. : (902) 426-3458
Télé. : (902) 426-2624

Industrie Canada

4^e étage, bureau 103
1045, rue Main
Moncton NB E1C 1H1
Tél. : (506) 851-6517
Télé. : (506) 851-6502

Région du Québec

Industrie Canada

5, Place Ville-Marie, 7^e étage
Montréal QC H3B 2G2
Tél. : (514) 496-1797
Télé. : (514) 283-2247

Région de l'Ontario

Industrie Canada

151, rue Yonge, 4^e étage
Toronto ON M5C 2W7
Tél. : (416) 973-5000
Télé. : (416) 973-8714

Région du Nord de l'Ontario

FedNor

19, rue Lisgar, bureau 307
Sudbury ON P3E 3L4
Tél. : (705) 671-0711
Sans frais : 1 877 333-6673
Télé. : (705) 671-0717

FedNor

Place Roberta-Bondar
bureau 600
70, promenade Foster
Sault Ste. Marie ON P6A 6V4
Tél. : (705) 941-2014
Sans frais : 1 877 333-6673
Télé. : (705) 941-2085

FedNor

33, rue Court Sud, 1^{er} étage
Thunder Bay ON P7B 2W6
Tél. : (807) 766-1800
Sans frais : 1 877 333-6673
Télé. : (807) 346-8474

Région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest

Industrie Canada

400, avenue St. Mary, 4^e étage
Winnipeg MB R3C 4K5
Tél. : (204) 983-5851
Télé. : (204) 983-3182

Industrie Canada

7th Floor
123 Second Avenue South
Saskatoon SK S7K 7E6
Tél. : (306) 975-4400
Télé. : (306) 975-6727

Industrie Canada

Suite 1020
2002 Victoria Avenue
Regina SK S4P 0R7
Tél. : (306) 780-5010
Télé. : (306) 780-6506

Industrie Canada

Suite 725
9700 Jasper Avenue
Edmonton AB T5J 4C3
Tél. : (403) 495-4782
Télé. : (403) 495-4507

Industrie Canada

Suite 400
639 5th Avenue S.W.
Calgary AB T2P 0M9
Tél. : (403) 292-4575
Télé. : (403) 292-4295

Industrie Canada

Suite 1006
4920 52nd Street
Yellowknife NT X1A 3T1
Tél. : (867) 920-6604
Télé. : (867) 920-6601

Région du Pacifique (Colombie-Britannique et Yukon)

Industrie Canada

Suite 2000
300 West Georgia Street
Vancouver BC V6B 6E1
Tél. : (604) 666-5000
Télé. : (604) 666-8330



Objectifs des programmes de subventions et de contributions en cours d'Industrie Canada

(Programmes en vertu desquels de nouvelles contributions peuvent être approuvées, soit directement par le Ministère ou par un intermédiaire)

Au 31 juillet 1999

Initiative de développement des entreprises autochtones

Cette initiative vise plusieurs objectifs :

- accroître le nombre d'entreprises viables au pays qui appartiennent à des Canadiens autochtones et sont contrôlées par eux et, pour le bénéfice des Canadiens autochtones de toutes les régions du Canada, améliorer l'accès aux occasions d'affaires, favoriser l'autonomie et créer un climat des affaires favorable;
- encourager la création, l'expansion et la diversification de sociétés de financement autonomes appartenant à des Autochtones et contrôlées par eux, qui fournissent des capitaux destinés au développement au Canada et dont les fonctions sont complémentaires à celles des institutions financières établies;
- améliorer l'accès au capital pour les entreprises autochtones canadiennes qui ont de la difficulté à obtenir un financement des sources habituelles sur le marché;
- accroître la capacité des organismes autochtones de développement financier et commercial à offrir des services financiers, de l'information commerciale et des services de soutien pour stimuler le développement;
- conférer aux Canadiens autochtones une responsabilité accrue à l'égard des initiatives de développement économique, conformément à l'esprit du document intitulé *Rassembler nos forces — Plan d'action du Canada pour les questions autochtones*.

Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones

Ce programme stimule l'esprit d'entreprise chez les Canadiens autochtones et favorise ainsi grandement leur autonomie financière en leur offrant une aide financière et des services consultatifs aux différentes étapes et pour plusieurs aspects du développement d'une entreprise.

Institut canadien des recherches avancées

Ce programme, qui encourage l'excellence dans la recherche au Canada en appuyant les travaux de l'Institut canadien des recherches avancées et en favorisant son essor, poursuit différents objectifs :

- améliorer les compétences dans les domaines importants à long terme pour le Canada sur les plans scientifique, économique et social et qui reposent sur une approche interdisciplinaire;
- stimuler l'investissement du secteur privé et des gouvernements provinciaux dans les activités de R-D fondamentale et appliquée au Canada;
- aider à prévenir l'exode des cerveaux en mettant tout en œuvre pour retenir au Canada le personnel compétent;
- favoriser le resserrement des liens entre les activités de recherche des universités et celles des administrations publiques.

CANARIE — Phase III

Ce programme améliore la productivité et la compétitivité de l'industrie canadienne, en particulier les entreprises novatrices en technologies de l'information et des communications. Il met l'accent sur les domaines prioritaires (publics et privés) de l'économie (par exemple, le commerce électronique, l'apprentissage, la télésanté et les systèmes intelligents) pour stimuler le développement et la diffusion des technologies, des applications et des services qui soutiennent ou utilisent l'infrastructure Internet de pointe, comme CA*Net 3, et qui reposent sur des normes de système ouvert. Le programme vise différents objectifs :

- favoriser le développement, la mise à l'essai et la démonstration d'applications de la réseautique de pointe ainsi que des technologies et des services connexes;
- aider l'industrie canadienne à développer des logiciels, l'infrastructure et d'autres produits, solutions et services relatifs aux réseaux de pointe et aux applications avancées;
- appuyer la diffusion et le déploiement de réseaux de pointe et d'applications avancées, y compris ceux qui sont issus des sous-projets entrepris par le biais du Programme de développement des applications avancées (PDAA);
- faire connaître les réseaux de pointe ainsi que les applications, technologies et services connexes, y compris ceux qui sont issus des sous-projets réalisés par le truchement du PDAA;
- améliorer l'accès aux réseaux de pointe et en accroître l'utilisation;
- collaborer avec l'industrie, les collègues et universités, les écoles, les conseils et commissions scolaires, les bibliothèques, les centres et instituts de recherche de

l'État, les gouvernements des provinces, les organismes participant à des initiatives fédérales concertées et d'autres parties intéressées.

FedNor

1. Fonds d'aide aux activités précommerciales

Ce programme améliore l'accès au financement pour les activités précommerciales, comme les travaux de R-D préliminaires, le développement de produits à l'étape précommerciale et les activités de marketing préopérationnelles.

2. Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario

Ce programme aide les collectivités à mettre en œuvre des stratégies visant à stimuler la création d'emploi et la reprise économique.

3. Fonds d'aide aux organismes à but non lucratif

Ce programme appuie les initiatives d'organismes à but non lucratif au service des entreprises pour promouvoir la croissance économique, la diversification, la création d'emplois, ainsi que la viabilité et l'autonomie des collectivités du Nord de l'Ontario. Citons, entre autres, les activités visant à trouver de nouvelles occasions d'affaires et des débouchés; les études de faisabilité et les études de marché; les projets de marketing; les recherches et les analyses; les programmes de formation, les colloques et les initiatives en matière d'assurance de la qualité visant à accroître la compétitivité des entreprises; les services spécialisés pour encourager l'entrepreneuriat et les PME et le développement régional.

4. Initiative Jeunes stagiaires

Ce programme permet à de récents diplômés de collèges et d'universités d'acquérir une expérience professionnelle utile dans un organisme à but non lucratif dont les activités visent le développement économique communautaire ou qui fournit aux entrepreneurs et aux petites entreprises du Nord de l'Ontario des services de soutien; des renseignements; et une formation permettant d'acquérir des compétences.

5. Fonds d'aide aux projets touristiques

Ce programme renforce l'industrie touristique du Nord de l'Ontario grâce à la conception et à la mise en œuvre de grandes initiatives régionales axées sur les activités communes de marketing, la création de forfaits spécialisés, le perfectionnement des compétences dans le domaine ainsi que les recherches et analyses économiques touchant certains secteurs.

6. Sociétés d'aide au développement des collectivités

Ce programme aide les collectivités rurales et du Nord à consolider leur économie et à créer de l'emploi en appuyant les Sociétés d'aide au développement des collectivités pour la planification stratégique de l'essor économique des collectivités, la prestation de services visant l'essor des entreprises et l'investissement dans les petites entreprises.

7. Réserve pour pertes sur fonds d'emprunt d'investissements

Ce programme améliore l'accès au capital pour les PME, souvent incapables d'obtenir du financement car elles sont considérées comme des entreprises à risque.

Programmes de l'inforoute

1. Programme d'accès communautaire

Ce programme vise à fournir à tous les Canadiens un accès pratique à l'économie mondiale du savoir à un prix abordable et la possibilité d'utiliser les technologies connexes. Il porte plus précisément sur la mise en place de 5 000 sites publics d'accès universel dans 5 000 collectivités rurales de toutes les régions du Canada d'ici le 31 mars 2001.

2. Programme des ordinateurs pour les écoles

L'objectif du Programme est de faire don de 250 000 ordinateurs aux écoles et aux bibliothèques d'ici le 31 mars 2001.

3. Franccommunautés virtuelles

Ce programme vise plusieurs objectifs :

- développer du contenu, des services et des applications de langue française pour Internet;
- favoriser le perfectionnement des compétences des Canadiens francophones dans le domaine des technologies de l'information et des communications;
- encourager l'établissement de réseaux et relier les communautés francophones éloignées du Canada;
- favoriser les partenariats et des liens plus étroits entre les communautés francophones de toutes les régions du pays;
- stimuler le développement économique régional;
- encourager l'essor de l'industrie francophone du multimédia au Canada;
- favoriser la vitalité et l'essor des communautés francophones du pays grâce aux nouvelles technologies.

4. *Camps de l'inforoute, des sciences et de l'entrepreneuriat*

Ce programme vise deux objectifs :

- offrir aux jeunes la possibilité d'acquérir une brève expérience de travail qui leur sera utile pour faire carrière dans ces secteurs d'activité;
- encourager les enfants à cultiver leur intérêt et leurs compétences en matière d'inforoute, de sciences et d'entrepreneuriat, domaines qui revêtent une importance croissante pour leur avenir.

5. *Cyberjeunes Canada international*

Ce programme offre à 255 jeunes Canadiens, au cours de chaque exercice financier, la possibilité de faire un stage au Canada ou dans certains pays afin de soutenir les efforts pour acquérir, créer et déployer une technologie de l'information et une infrastructure des télécommunications.

6. *Réseau des écoles innovatrices*

Ce programme vise différents objectifs :

- offrir aux écoles qui se démarquent la possibilité de former un réseau et de continuer à innover;
- offrir aux écoles qui se démarquent la possibilité d'encadrer d'autres écoles pouvant s'inspirer de leurs projets novateurs;
- établir un lien entre les milieux de la recherche et les activités en classe;
- faire connaître les pratiques exemplaires et les modèles d'intégration des technologies de l'information et des communications par les écoles afin d'améliorer l'apprentissage et l'enseignement.

7. *Rescol canadien*

Ce programme favorise l'apprentissage et forme des diplômés qui maîtrisent les technologies de l'information et des communications, compétences clés pour l'emploi dans la nouvelle économie mondiale du savoir; il augmente également les possibilités et les réalisations en matière d'apprentissage dans les écoles du Canada grâce aux ressources nationales et internationales mises à la disposition des apprenants et des enseignants, peu importe l'endroit où ils se trouvent.

8. *Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public*

Ce programme crée les partenariats nécessaires pour établir une industrie concurrentielle dans le secteur des didacticiels multimédias et des applications Internet au Canada.

9. *Collectivités ingénieuses*

Ce programme vise plusieurs objectifs :

- aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies durables;
- stimuler l'apprentissage grâce à l'échange, entre les collectivités, d'activités et d'expériences;
- créer de nouveaux débouchés, au pays et à l'étranger, pour les entreprises canadiennes qui mettent au point et offrent des applications et des services fondés sur les technologies de l'information et des communications.

10. *Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VoINet)*

Ce programme a pour but d'accroître la capacité technologique du réseau du secteur du bénévolat en branchant à Internet 10 000 organismes bénévoles d'ici le 31 mars 2001, de les aider à se procurer des ordinateurs et de leur offrir une formation dans le domaine.

Programme de développement des collectivités en Ontario

Ce programme stimule le développement économique communautaire en aidant les Sociétés d'aide au développement des collectivités de certaines régions rurales, qui peuvent ainsi favoriser l'essor et la diversification de l'économie locale. Il vise des objectifs précis :

- élaborer et mettre en œuvre la planification stratégique des collectivités en collaboration avec d'autres partenaires dans le but de mettre en valeur les ressources humaines, institutionnelles et matérielles et de stimuler l'entrepreneuriat, l'emploi et l'économie locale;
- donner des conseils et des services d'information aux PME locales;
- exploiter des fonds d'investissement de manière à accroître l'accès des petites entreprises locales au capital, pour leur permettre ainsi de créer ou de maintenir des emplois grâce au démarrage d'entreprises et à l'expansion ou à la stabilisation des entreprises existantes.

PRECARN

Ce programme vise plusieurs objectifs :

- améliorer la capacité de l'industrie canadienne dans le domaine des systèmes intelligents;
- assurer le leadership en vue de la réalisation de travaux communs de recherche sur les systèmes intelligents en regroupant les capacités et les ressources complémentaires des utilisateurs-clients, des fournisseurs, des créateurs de technologies et des chercheurs dans le cadre d'un consortium national relevant de l'industrie;

- conférer à l'industrie canadienne un avantage concurrentiel et aux Canadiens des avantages socioéconomiques grâce à l'innovation dans le domaine des systèmes intelligents.

Aide financière aux groupes de défense des consommateurs et aux autres organismes bénévoles travaillant dans l'intérêt des consommateurs

Ce programme renforce le rôle des consommateurs sur le marché en aidant les groupes de défense des consommateurs et les organismes bénévoles à représenter efficacement l'intérêt des consommateurs.

Partenariat technologique Canada

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- faire des investissements remboursables à risque élevé dans le développement de technologies prêtes à être mises en marché relativement aux produits et aux procédés pour stimuler la croissance économique et créer des emplois au Canada;
- offrir un financement pour favoriser l'essor des industries de l'avenir à la fine pointe des technologies environnementales et habilitantes, en appuyant le développement de ces technologies et leur diffusion auprès du reste de l'industrie canadienne;
- apporter un soutien aux entreprises canadiennes des secteurs de l'aérospatiale et de la défense pour conserver les investissements actuels et en attirer de nouveaux, de manière à maintenir les projets et les emplois au Canada;



- appuyer les initiatives gouvernementales, comme le Programme Emploi et croissance du gouvernement ainsi que la stratégie fédérale en S-T, et ce, dans le contexte de compressions budgétaires et de l'évolution vers une économie fondée sur le savoir;
- favoriser la croissance économique et l'augmentation des revenus;
- appuyer le développement durable;
- maintenir et stimuler les activités de développement technologique industriel et des compétences essentielles pour offrir des produits et services novateurs;
- favoriser l'expansion de PME compétentes et concurrentielles dans toutes les régions;
- stimuler l'investissement privé;
- gérer les contributions de sorte que tous les remboursements soient réinjectés dans PTC pour ainsi favoriser la croissance;
- adopter en matière d'investissement une approche fondée sur le partage des retombées et des risques.



Annexe B

Tableau de concordance entre les secteurs d'activité* et les objectifs stratégiques

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Amener les organismes de tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant	• Rapport annuel sur les S-T (<i>Consolider nos acquis</i>)	✓		
	• Conseil consultatif des sciences et de la technologie	✓		
	• Travaux de collaboration avec le secteur privé dans le dossier de l'innovation et des ressources humaines		✓	
Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant rapidement de bonnes possibilités d'application	• Stratégie canadienne en matière de biotechnologie	✓		
	• Accroissement des activités de R-D dans l'industrie de l'automobile		✓	
	• Cartes routières technologiques		✓	
	• Régime de R-D plus ouvert en ce qui a trait aux conditions d'obtention des licences (radio et spectre)		✓	
	• Réseaux de centres d'excellence	✓		
Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens	• Stratégies de croissance ciblées		✓	
	• Partenariats entre les secteurs privé et public sous forme de consortiums internationaux de R-D		✓	
	• Centre de recherches sur les communications — mise au point des réseaux de l'avenir		✓	
	• Protocole de Kyoto sur les changements climatiques		✓	
	• Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental			✓
	• Partenariat technologique Canada		✓	
	• Outils en ligne relatifs à l'innovation à l'intention des entreprises		✓	

* La dernière page de l'annexe B fournit des détails sur les objectifs des divers secteurs d'activité.

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie
RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible	Le Canada en ligne			
	• Rescol canadien		✓	
	• Programme des ordinateurs pour les écoles		✓	
	• Programme d'accès communautaire		✓	
	• Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat		✓	
	Les Collectivités ingénieuses			
	• Projets témoins des Collectivités ingénieuses		✓	
	Les gouvernements canadiens en ligne			
• <i>Strategis</i>		✓	✓	
Le Canada branché au reste du monde	• Conférence ministérielle de l'OCDE sur le commerce électronique	✓		
	• Ententes de partenariat international sur l'inforoute		✓	
	• Carte routière précisant les normes qui s'appliqueront à l'inforoute canadienne			✓
Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique	• Stratégie canadienne sur le commerce électronique	✓		
	• Nouvelle politique en matière de cryptographie pour le Canada	✓		
	• Projet de loi C-54 : <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	✓		
	• Principes cadres canadiens sur la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique	✓		
	• Groupe interministériel de mise en œuvre de l'infrastructure à clé publique	✓		
	• Stratégie canadienne sur le commerce électronique, destinée à stimuler l'expansion des marchés et la croissance des entreprises		✓	
	• Plan cadre pour accroître le degré de connectivité		✓	
	• Changements apportés au Système de noms de domaine d'Internet	✓		
	• Établissement de règles claires axées sur le marché applicables au commerce électronique			✓

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie
RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Connectivité (suite)

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne	• CANARIE		✓	
	• Promotion de l'industrie du contenu		✓	
	• Collections numérisées autochtones		✓	
	• Collections numérisées du Canada — embauche de jeunes		✓	
	• Accroissement du contenu en français sur Internet — programme des Franccommunautés virtuelles		✓	
	• Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol canadien		✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie
 RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs	Initiatives législatives et réglementaires			
	• Modification de la <i>Loi sur la concurrence</i> (projet de loi C-20)			✓
	• Quatrième protocole relatif à l'Accord général sur le commerce des services			✓
	• Mise aux enchères du spectre			✓
	• Cadre stratégique et réglementaire proposé — sensibilisation de l'industrie			✓
	• Modification de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	✓		✓
	• Modification de la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> (projet de loi C-32)	✓		✓
	• Modification de la <i>Loi sur les brevets, 1992</i> (projet de loi C-91)	✓		✓
	• Examen réglementaire de la <i>Loi sur les topographies des circuits intégrés</i>	✓		✓
	• <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises et Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (projet de loi C-53)	✓		
	• Colloque national pour mieux faire comprendre le rôle des normes dans la réglementation et le commerce			✓
	• Projet de norme sur les appareils portatifs sans fil de poche			✓
	• Négociations avec l'industrie du propane sur les droits à verser			✓
	Élaboration des structures du marché international par le biais d'ententes bilatérales et multilatérales			
	• Accord entre le gouvernement du Canada et les Communautés européennes concernant l'application de leur droit de la concurrence			✓
	• Élargissement de l'entente de reconnaissance mutuelle entre le Canada et les États-Unis			✓
• Normes nationales pour les communications personnelles mobiles par satellite			✓	
• Cadre international pour les droits de propriété intellectuelle			✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie
RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Marché (suite)

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs (suite)	Initiatives stratégiques pour maintenir et améliorer les structures du marché			
	• Politiques et projets relatifs au spectre			✓
	• Initiatives relatives à Télésat			✓
	• Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien			✓
	• Rapport intitulé <i>Les fonds d'investissement et la protection du consommateur au Canada — Stratégies pour le millénaire</i>			✓
	• Présentations au CRTC sur les services de télécommunications locales			✓
	• Contributions du Bureau de la concurrence à l'élaboration de la législation et de la réglementation provinciales sur la surveillance du marché			✓
	• Conclusion d'une entente avec les États-Unis sur la radiodiffusion numérique			✓
	• Projet d'entente provisoire avec les États-Unis sur la télévision numérique			✓
	Summum en matière de conseils, de recherches et d'informations économiques à jour offerts aux entreprises canadiennes			
• Conférence sur l'économie du savoir			✓	
• Recherches d'Industrie Canada sur diverses questions			✓	
Modifier les comportements de manière que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres	Application des règles du marché			
	• Coordination des activités et enquêtes faites en coopération avec les organismes internationaux d'application de la loi			✓
	• <i>Loi sur les contraventions</i>			✓
Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel	Assurance que l'information est fiable et que les transactions sont équitables sur le marché			
	• Exactitude des prix de détail détectés par lecteur optique			✓
	• Certificats pour radios et pour terminaux			✓
	• Respect de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>			✓
	• Étalons et instruments de mesure			✓
	• Protection de l'infrastructure canadienne des radiocommunications			✓

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie
 RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Marché (suite)

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel (suite)	• Constitution des personnes morales en société			✓
	• Demandes des entreprises relativement à la propriété intellectuelle			✓
	• Lutte contre la fraude téléphonique			✓
	Application des lois cadres			
	• Examens des fusions de banques			✓
	• Examen des fusions de sociétés pétrolières			✓
	Structures pour les services de télécommunications d'urgence			
	• Site Web contenant les numéros de téléphone à utiliser en cas d'urgence			✓
• Symposium du Comité national des télécommunications d'urgence			✓	
• Gestion des crises — écrasement de l'appareil de la Swissair			✓	
• Site Web de l'OTAN — Aide civile mutuelle			✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie
RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Investissement : Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger	Élimination des obstacles structurels et confiance accrue des investisseurs			✓
	• Activités visant à donner suite aux engagements non encore remplis découlant de l'Accord sur le commerce intérieur conclu en 1995			
	• Accord multilatéral sur l'investissement au sein de l'OCDE			✓
Faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement	• Partenaires pour l'investissement au Canada — Forum économique mondial de Davos, en Suisse		✓	
	• Site Web Investir au Canada		✓	
	• Stratégies d'investissement et produits d'information pour stimuler l'investissement dans les secteurs prioritaires		✓	
	• Promotion de l'industrie dans les principales tribunes internationales		✓	
	• Expansion du Programme de développement des marchés d'exportation		✓	
Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels	• Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires, coordonné par Partenaires pour l'investissement au Canada		✓	
	• Investissements des multinationales		✓	
	• Activités visant à faire valoir le Canada comme lieu d'investissement privilégié		✓	
	• Programme de visites au Canada d'investisseurs étrangers		✓	
Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones	• Assurance-prêt fournie en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>		✓	
	• Plan d'investissement communautaire du Canada		✓	
	• Programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario		✓	
	• Projets de FedNor		✓	
	• Initiative de développement des entreprises autochtones		✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie
RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Commerce : Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM	
Maintenir et améliorer l'accès aux marchés	• Activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)		✓		
	• Ententes de reconnaissance mutuelle		✓		
	• Demandes d'adhésion à l'OMC — Taïwan et la Chine		✓		
	• Plan de travail de l'APEC visant à établir un cadre et des principes relatifs au commerce électronique		✓		
	• Harmonisation des normes du spectre et des normes techniques visant les nouveaux services de distribution sans fil et à large bande dans la région des Amériques			✓	
	• Études techniques en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications (WRC 2000) de l'Union internationale des télécommunications, qui se tiendra en mai 2000			✓	
Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs — entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation	• Cadre national de cinq grands domaines dans lesquels Équipe Canada inc offrira des services		✓		
	• Tourisme (Commission canadienne du tourisme)		✓		
	• Centres du commerce international		✓		
	• Cadres de compétitivité sectorielle		✓		
	• Examen de la compétitivité de l'industrie automobile		✓		
Développer les marchés étrangers — augmenter les exportations de biens et services canadiens	• Équipes sectorielles commerciales Canada		✓		
	• Missions techniques relatives au spectre		✓		
	• Centre des occasions d'affaires internationales		✓		
	• Équipe Canada inc		✓		
	• Initiative d'expansion du commerce et des marchés autochtones		✓		
	• Groupe de travail sur les télécommunications de l'APEC (APEC TEL)		✓		
	• Mise au point de produits touristiques		✓		
• Tribunes internationales portant sur l'éthique et la lutte contre la corruption			✓		

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie
RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Les objectifs des trois principaux secteurs d'activité dont fait état le tableau de concordance sont les suivants :

Politique microéconomique

Ce secteur d'activité a pour objectif de s'attaquer aux grandes questions structurelles de développement économique se posant dans l'économie canadienne, pour accroître la productivité et la compétitivité et, par conséquent, stimuler la croissance et la création d'emplois.

Développement sectoriel de l'industrie

Ce secteur d'activité aide les entreprises à soutenir la concurrence en adoptant des stratégies sur le commerce, l'investissement, la technologie, le perfectionnement des ressources humaines et le développement durable. Il accorde par ailleurs un appui bien déterminé aux entreprises autochtones et aux petites entreprises et il veille à favoriser le développement économique du Nord de l'Ontario et l'aménagement de l'inforoute.

Règlements et services axés sur le marché

Ce secteur d'activité a pour objectifs de favoriser l'instauration d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs canadiens et de faire valoir les normes du marché canadien sur la scène internationale.

Index

- Accord sur le commerce intérieur35, 93
Accord général sur le commerce
des services25, 90
Accord entre le gouvernement du Canada
et les Communautés européennes
concernant l'application de leur droit
de la concurrence27, 90
Accord de libre-échange
des Amériques.....27, 42
Accord de libre-échange nord-américain
(ALENA)34, 36, 37, 40, 42
Accord multilatéral sur l'investissement93
Administration des prêts
aux petites entreprises.....2, 38
Africa Telecom 9837
Agence canadienne d'enregistrement
I n t e r n e t.....22
Agence de promotion économique
du Canada atlantique (APECA).....1, 79
Agence spatiale canadienne1
Agriculture et Agroalimentaire
C a n a d a.....12, 34, 42, 49
Aide civile mutuelle32, 92
Année de la Francophonie.....7
Association canadienne des spécialistes
en emploi et des employeurs.....52
Association européenne de libre-échange —
Espace économique européen.....43
Avantage net : pratiques commerciales
sur Internet53
Banque canadienne impériale
de commerce (CIBC).....31
Banque de développement du Canada1
Banque de Montréal31
Banque Royale du Canada31
Banque Toronto-Dominion.....31
Base de données sur les brevets canadiens53
Bay Area Multimedia37
Bureau de la
concurrence8, 25, 28, 30, 32, 55, 91
Bureau du conseiller en éthique.....8
Bureau of Economic Analysis (É.-U.)34
Bureau of Labor Statistics (É.-U.)4
Bureau de la performance environnementale
des entreprises canadiennes14, 55, 56
Bureau principal de l'information47, 59
Bureau du surintendant des faillites8, 54, 55
Bureau virtuel du secteur de l'électricité53
CA*Net 382
Cadres de compétitivité sectorielle44, 94
Camps d'initiation à l'inforoute,
aux sciences et à l'entrepreneuriat84
C A N 2 K.....16, 59
Canadian Airlines Corporation.....76
CANARIE10, 12, 23, 60, 82, 89
Canshare31
Carrefour des consommateurs50
Carte du commerce autochtone14, 51
Carte du commerce canadien8
Carte routière technologique virtuelle
pour la géomatique55
Cartes routières technologiques8, 12, 87
CATA Alliance14
Centre des conseillers en gestion47
Centre des occasions d'affaires
internationales.....43, 45, 46, 50, 94
Centre de recherches sur les
communications (CRC)13, 59, 87
Centre de services aux entreprises
Canada-Ontario56
Centres du commerce
international37, 41, 44, 49, 94
Centres de services aux entreprises
du Canada (CSEC)49, 52, 57
Code de conduite en matière
de stimulants35
Code régissant la conduite des titulaires de
charge publique en ce qui concerne les
conflits d'intérêts et l'après-mandat46
Collections numérisées
autochtones23, 51, 89
Collections numérisées du Canada23, 89

Colloque sur les compétences dans l'industrie aérospatiale	11	Direction générale de l'aérospatiale et de la défense	14
Comité sur le changement climatique des sous-ministres adjoints du Portefeuille de l'Industrie.....	14	Direction générale des communications.....	47
Comité consultatif national de VolNet	19	Direction générale du contrôleur	47
Comité permanent de l'industrie	16, 59, 62	Direction générale des corporations.....	8, 55
commerce électronique	20	Direction générale des ressources humaines	47
Commission canadienne du tourisme	44, 45, 94	Direction générale de la vérification et de l'évaluation.....	47
Commission du droit d'auteur	1, 79	Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.....	1, 79
Commission interaméricaine des télécommunications	43	Données sur le commerce en direct	8
CommunicAsia.....	37	Electronica 98.....	37
Conférence ministérielle de l'OCDE sur le commerce électronique.....	20, 88	Enregistrement des lobbyistes	8
Conférence mondiale des radiocommunications (WRC 2000)	43, 94	entente de reconnaissance mutuelle entre le Canada et les États-Unis	90
ConnectAction	52	Entreprise autochtone Canada	23, 55
Connexion : entreprises touristiques (CTX)....	44	Environnement Canada	12, 14
ConnexionTravail	52	Équipe Canada inc.....	2, 41, 42, 43, 46, 49, 50, 94
ConnexionTravail : RND	52	Équipe commerciale Canada du matériel et des services d'énergie électrique.....	14
Conseil canadien des normes	1	Équipes sectorielles commerciales Canada	41, 45, 49, 94
Conseil consultatif canadien de la radio.....	27	Esprit d'entreprise autochtone	51
Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST)	11, 87	Étapes vers le capital de croissance	8
Conseil national de recherches Canada	1	Étapes vers la compétitivité	8, 53
Conseil de la radiodiffusion et des télécom- munications canadiennes (CRTC).....	28, 91	Examen de la compétitivité de l'industrie automobile.....	12, 44, 94
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	1	ExportSource	43, 46, 49, 50
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.....	1	Exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC)	54
Conseil du Trésor	22, 59	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	18, 34
Conseiller en éthique	47	FedNor	8, 39, 50, 82, 93
Consommateur averti	50	First Union Commercial Corporation.....	76
Contact!	8	Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels.....	13
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.....	14	Fondation canadienne pour l'innovation.....	9, 10, 70, 73, 74, 79
Cyberjeunes Canada International	52, 84	Fonds d'aide aux activités précommerciales	82
Détail gagnant.....	14	Fonds d'aide aux organismes à but non lucratif.....	82
Développement économique Canada pour les régions du Québec.....	1, 79		

Fonds d'aide aux projets touristiques.....	83	Le Canada en ligne.....	17, 18, 88
Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario.....	82	Le commerce électronique.....	17, 18, 20
Forum économique mondial — Partenaires pour l'investissement au Canada.....	36, 93	Le contenu canadien en ligne.....	17, 23
Forum sur la prévention du télémarketing trompeur	2, 31	Les Collectivités ingénieuses.....	17, 19, 84, 88
Francommunautés virtuelles.....	23, 83, 89	Les gouvernements canadiens en ligne	17, 19, 88
Gestion des installations.....	47	<i>Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets</i>	26, 62
Gestion du spectre radioélectrique et des télécommunications	8	<i>Loi de 1997 modifiant la Loi sur le droit d'auteur</i>	26
Groupe d'experts sur les collectivités ingénieuses	19	<i>Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique</i>	79
Groupe interministériel de mise en œuvre de l'infrastructure à clé publique	22, 88	<i>Loi sur l'Agence spatiale canadienne</i>	79
Groupe de négociation sur la propriété intellectuelle de l'Accord de libre-échange des Amériques	27	<i>Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole</i>	79
Groupe de travail de l'an 2000.....	8	<i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>	78
Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien	28, 91	<i>Loi sur la Banque de développement du Canada</i>	79
Groupe de travail sur la science et la technologie industrielle de l'APEC....	13	<i>Loi sur Bell Canada</i>	79
Groupe de travail sur les services et l'investissement.....	42	<i>Loi sur les brevets</i>	62, 78, 90
Groupe de travail sur les télécommunications de l'APEC (APEC TEL).....	45, 94	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	25
Guide des industries canadiennes (GIC)	8	<i>Loi canadienne sur les coopératives</i>	78
Guide de la vente au détail sur Internet	14, 53	<i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>	54, 57, 61, 64, 78
Initiative de développement des entreprises autochtones.....	51, 81	<i>Loi sur les chambres de commerce</i>	78
Initiative d'expansion du commerce et des marchés autochtones.....	45, 94	<i>Loi sur la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique</i>	79
Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor).....	8, 39, 50, 82, 93	<i>Loi sur la concurrence</i>	25, 78, 90
Initiative Jeunes stagiaires	83	<i>Loi sur la concurrence en matière d'énergie de l'Ontario.....</i>	29
Institut canadien des recherches avancées	81	<i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>	79
Internet World 98	37	<i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	79
Investir au Canada	36, 93	<i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	79
Journées Un Canada branché	48	<i>Loi sur le Conseil national de recherches.....</i>	79
L'an 2000 — Première étape	16, 59	<i>Loi sur les contraventions</i>	30, 91
L'informateur commercial express.....	14, 53	<i>Loi sur les corporations canadiennes</i>	78
Le Canada branché au reste du monde.....	17, 20, 88	<i>Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats</i>	79
		<i>Loi sur les dessins industriels.....</i>	78



<i>Loi sur le développement industriel et régional</i>	66, 79
<i>Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien</i>	79
<i>Loi sur les documents publics</i>	78
<i>Loi sur le droit d'auteur</i>	26, 78, 79, 90
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	78
<i>Loi sur l'enregistrement des lobbyistes</i>	78
<i>Loi sur l'étiquetage des textiles</i>	78
<i>Loi d'exécution du budget de 1997</i>	79
<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	25, 30, 78, 90, 91
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	26, 54, 78, 79, 90
<i>Loi sur les fonctionnaires publics</i>	78
<i>Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public</i>	78
<i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>	78
<i>Loi sur les inventions des fonctionnaires</i>	78
<i>Loi sur Investissement Canada</i>	78
<i>Loi sur les lettres de change</i>	78
<i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i>	78
<i>Loi sur le marquage des bois</i>	78
<i>Loi sur les marques de commerce</i>	78
<i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	68, 78, 79
<i>Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur</i>	78
<i>Loi modifiant la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada</i>	25
<i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>	79
<i>Loi sur les poids et mesures</i>	54, 78
<i>Loi sur le poinçonnage des métaux précieux</i>	78
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	9, 26, 38, 68, 76, 90, 93
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	21, 88
<i>Loi sur la radiocommunication</i>	78
<i>Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada</i>	78
<i>Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat Canada</i>	78
<i>Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique</i>	79
<i>Loi sur les sceaux</i>	78
<i>Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton</i>	79
<i>Loi sur les sociétés de caisse de retraite</i>	79
<i>Loi sur le soutien de l'emploi</i>	79
<i>Loi sur la statistique</i>	79
<i>Loi sur les subventions au développement régional</i>	76, 79
<i>Loi sur les syndicats ouvriers</i>	78
<i>Loi sur les télécommunications</i>	78
<i>Loi sur les topographies de circuits intégrés</i>	26, 78, 90
<i>Loi sur le Tribunal de la concurrence</i>	79
<i>Loi sur les zones spéciales</i>	79
Mesures Canada	8, 54
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)	12, 13, 14, 34, 36, 42, 44, 45
Ministère des Finances du Canada	14, 36, 44
Networld+Interop 98	37
Nouveaux exportateurs aux États frontaliers	44
Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)	8, 27, 31, 55, 56, 59, 63, 68, 75
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	4, 10, 13, 20, 36, 61, 88, 93
Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)	13, 42, 43, 45, 94
Organisation mondiale du commerce (OMC)	25, 28, 42, 43, 94
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	23, 27

Organisation des Nations Unies (ONU).....	3, 61	Programme de développement industriel et régional (PDIR).....	66, 68
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	32, 92	Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)	37, 93
Outil de diagnostic d'entreprise et d'analyse comparative.....	14	Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public	23, 84, 89
Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC)	2, 36, 37, 93	Programme économique des Autochtones	76
Partenariat pour la paix.....	32	Programme Emploi et croissance	iii, v, 2, 86
Partenariat rural canadien.....	57	Programme d'expansion des entreprises.....	68, 76
Partenariat technologique Canada (PTC)	2, 8, 15, 61, 85, 87	Programme de gestion du spectre	56, 59
Patrimoine canadien	23, 26	Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires	37
Pêches et Océans Canada.....	12	Programme des ordinateurs pour les écoles.....	18, 83, 88
Petro-Canada	32	Programme de préparation à l'emploi (SI) pour les adjoints de recherche en sciences sociales.....	48
Pionniers du téléphone	18	Programme de recrutement et de perfectionnement des compétences dans les universités	48
Plan d'affaires interactif.....	52	Programme supplémentaire de garanties	76
Plan de gestion des personnes	48	Programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario	93
Plan d'investissement communautaire du Canada	38, 93	projet de loi C-17	25
PRECARN	10, 12, 85	projet de loi C-20	25, 90
Prix du Chef de la fonction publique.....	42	projet de loi C-32	26, 90
Programme d'accès communautaire	9, 19, 83, 88	projet de loi C-53	26, 90
Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet).....	19, 84, 88	projet de loi C-54	21, 88
Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones	81	projet de loi C-91	26, 62, 90
Programme Canada-Ontario d'aide au rétablissement (COBRA)	56	Protocole sur la biosécurité	61
Programme cargos aériens de garanties de prêts	76	Protocole de Kyoto sur les changements climatiques	14, 87
Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.....	14, 87	Recherche, technologie et innovation	8
Programme de développement des applications avancées (PDAA).....	82	Registre public des conflits d'intérêts	53
Programme du développement des collectivités en Ontario.....	85	Registre public des lobbyistes	53
		<i>Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité)</i>	26, 62
		Renseignements pour les consommateurs	8
		Répertoire national des diplômé(e)s (RND)....	52
		Rescol canadien	2, 9, 18, 23, 84, 88
		Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE)	10, 12, 23, 60, 82, 89



Réseau des écoles innovatrices.....	84	Stratégie emploi jeunesse.....	52
Réseau des entreprises canadiennes.....	8, 53	Stratégie d'information financière	59
Réseau des services aux entreprises autochtones	39, 51	stratégie de promotion du commerce international.....	40
Réseau de recherche appliquée préconcurrentielle (PRECARN)	10, 12, 85	<i>Strategis</i>	8, 19, 23, 29, 46, 49, 50, 52, 53, 88
Réseaux de centres d'excellence	10, 12, 87	Swissair.....	32
Réserve pour pertes sur prêts ou investissements.....	83	Symposium du Comité national des télécommunications d'urgence	32, 92
Ressources naturelles Canada	12, 14	Système en direct d'enregistrement des lobbyistes	53
Revenu Canada.....	14	Système intégré des finances et du matériel (SAP)	47
Santé Canada	12, 27	Systems 98	37
Secrétariat du Conseil du Trésor	59	Téléstat.....	28, 91
Secrétariat du Groupe de travail de l'an 2000.....	16	Trade Niagara	49
Section des télécommunications d'urgence	32	Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur le droit d'auteur	22-23
Services 2000	50	Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.....	23
Services de distribution de courrier et de dossiers.....	47	Travaux d'infrastructure Canada-Ontario	38
Services exécutifs.....	47	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).....	69
Services généraux régionaux	47	Tribunal de la concurrence.....	1
SMAU 98	37	Ultramar Diamond Shamrock.....	32
Sociétés d'aide au développement des collectivités.....	39, 83	Un Canada branché	6, 10, 16, 17, 48
Softworld 98.....	37	Union internationale des télécommunications	20, 31, 43, 94
Solutions environnementales canadiennes.....	61	université Simon Fraser	32
Solutions pour la fabrication de pointe	14	WIN Exports.....	43, 46, 50
SOS 2000	16, 59	WRC 2000	43, 94
\$ources de financement	8		
Statistique Canada	1, 4, 18, 34		
Statistiques relatives à l'industrie canadienne.....	8		
Stentor.....	14		
Stratégie canadienne en matière de biotechnologie	12, 87		
Stratégie canadienne sur le commerce électronique.....	21, 88		
Stratégie canadienne sur le commerce électronique, destinée à stimuler l'expansion des marchés et la croissance des entreprises	22, 88		
Stratégie de développement durable	60, 61		